«Réel partenaire de l'AGRICULTEUR depuis 1856»
AVIVA Assurances
(ABEILLE ASSURANCES)
NOUVELLE MUTUELLE EN FRAIS RÉELS*
Assure le risque GRÊLE depuis toujours !
* Selon conditions générales et particulières.
MONGIN Jean-Jacques - FRANEY Stéphane
• 6, rue Dampierre (place des Cordeliers) Auxerre
Tél. 03 86 72 08 38 - Fax. 03 86 72 08 39
• 5 B, Route de Paris - Avallon
Tél. 03 86 31 90 13 - Fax. 03 86 31 69 84
E-mail: mongin-franey@aviva-assurances.com

Terres de Bourgogne
L'hebdomadaire agricole et rural
ISSN 1776-0224
2 € N° 1044 • JEUDI 14 JANVIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04-05

ACTUALITÉ

Côte d'Or
De nombreux projets collectifs en 2010 p.5

Nièvre
Fossés ou ruisseaux ? Quand le drainage se transforme en délit p.8

Yonne
MSA: *«Bonne année et bonnes élections!»* p.8

DÉVELOPPEMENT LOCAL
Vers un second Pôle d'Excellence Rurale dans l'Yonne p.12

Pays de Saint-Seine: une remarquable filière bois-énergie p.13

CULTURES
Réunion d'hiver dans la Nièvre: les dernières préconisations des instituts p.14

ÉLEVAGE
Les inquiétudes d'un tondeur de moutons p.15

VITICULTURE
Le développement durable : nouvel enjeu pour la filière vins de Bourgogne p.17

BOIS-FORÊT
Comment certifier sa forêt privée aux normes européennes PEFC ? p.18

Empreinte climatique de la Bourgogne



Une responsabilité partagée

La Bourgogne, comme chacun d'entre nous, marque la planète de son «empreinte climatique». Dans un dossier paru dans sa revue «Repères», Alterre Bourgogne fait le point sur la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00
DISTRIBUTEUR D'ENGRAIS AXIS®

• Très haut débit d'écoulement (500kg/mn)
• Ergonomie fantastique
• Épandage anti-limaces
• Distribution CDA®: aucun effet de dose
• Capacité jusqu'à 4000 l.
• Épandage 12 à 50 m.
• Option pesée en continu
KUHN
STOCK DISPONIBLE >

INVESTISSEZ DANS VOTRE TOITURE !

• Aides régionales
• Amortissement rapide
• Investissement rentable
Installation 18000Wc Earl de la Croisotte Diénay (21)
Énergies vous propose une étude SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE raccordée au réseau, GRATUITE et PERSONNALISÉE et vous accompagne dans les démarches administratives.
Contactez Lionel Jary, responsable commercial
06 71 07 46 49
Énergies
Tel./Fax 03 80 67 62 95 NOUVELLE ADRESSE
Mail: energies-dijon@orange.fr
9, Rue de l'Artisanat - ZA - 21560 Couternon

panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Syndical

Réunions cantonales FDSEA et JA

Les réunions cantonales FDSEA-JA auront lieu aux dates suivantes : 14 janvier (Is-sur-Tille, Montigny, Saulieu, Seurre), 15 janvier (Gevrey, Grancey) 19 janvier (Nolay, Nuits-Saint-Georges) 20 janvier (Montbard, Pontailler), 21 janvier (Mirebeau), 22 janvier (Châtillon, Sombernon, Saint-Jean), 26 janvier (Aignay, Baigneux, Pouilly), 27 janvier :Vitteaux, Laignes, 29 janvier (Arnay, Genlis, Précy), 2 février (Bligny), 12 février (Précy). Date en attente : Saint-Seine-l'Abbaye, Recey, Auxonne, Semur, Dijon Est, Dijon Ouest et Dijon Nord.

Formations

De nouvelles exigences BCAE pour 2010

Le Bilan de santé modifie les normes encadrant les BCAE : introduction d'un nouveau thème *«Protection et gestion de l'eau»* avec une évolution de la mesure sur les bandes enherbées et un élargissement de la BCAE irrigation, mise en place d'une BCAE spécifique sur le *«Maintien de particularités topographiques»*, renforcement des exigences sur la gestion de l'herbe. Par ailleurs les exigences de la conditionnalité évoluent en 2010 sur les autres domaines.

Pour vous accompagner, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or vous propose des formations spécifiques d'une journée sur ces nouveautés 2010 : le jeudi 28 janvier et mardi 16 février à Pouilly-en-Auxois, le vendredi 29 janvier et le lundi 22 février à Baigneux-les-Juifs, le jeudi 4 février et le vendredi 5 février à Dijon. Inscrivez-vous dès à présent. Contacts : Cathie Cuisin (03 80 28 81 27), Estelle Lagneau (03 80 28 81 20).

Élevage

Journées Bâtiments à partir du 1er février

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture et les syndicats de Contrôle laitier, d'élevage ovin ainsi que le GDS de Côte d'Or organisent 4 journées bâtiments du lundi 1er février au jeudi 4 février (vaches allaitantes, vaches laitières, ovins allaitants). Renseignements : Chambre d'agriculture à Pouilly (03 80 90 89 09), Contrôle laitier (03 80 68 67 10), Syndicat d'élevage ovin (03 80 68 66 58), GDS (03 80 68 67 30).

Vente

Vente de reproducteurs le 30 janvier à Semur

Les éleveurs sélectionneurs de la Fédération charolaise de Côte d'Or organisent une vente de bovins reproducteurs toutes catégories le samedi 30 janvier de 10 heures à 15h30 sous le hall agricole de Semur-en-Auxois. Renseignements, liste d'éleveurs participants et d'animaux à vendre sur simple demande téléphonique à la Fédération charolaise au 03 80 90 68 80 (heures bureau). Fax: 03 80 90 76 14.

→ 58 Nièvre

Assemblée/Réunion

AG de l'abattoir de Cosne le 17 janvier

L'abattoir de Cosne tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 17 janvier à 17h à la salle des fêtes de Boulleret.

AG de l'Association des Vieilles mécaniques Morvandelles

L'assemblée générale de l'Association des Vieilles mécaniques Morvandelles ; qui aura lieu le 23 janvier à la salle des fêtes de Villapourcon 58 à 9h sera suivie d'un repas choucroute (10 euros) programme habituel compte-rendu 2009 calendrier 2010 élection tiers sortant etc... contact Berger Jean-Paul président : tél 0618985695 ou 0386300225

Réunions du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de la Nièvre (GDS58) organise plusieurs réunions d'informations pour ses adhérents en ce début 2010. La première aura lieu à la petite salle des fêtes de Donzy, lundi 25 janvier à 14h15. Elle sera suivie d'une autre à la salle du GDS de Sermoise s/Loire, mercredi 27 janvier à 20h00, puis à la salle de réunion de Sicafome à Moulins-Engilbert, jeudi 28 janvier à 14h15. Les réunions suivantes se dérouleront à la salle des fêtes de Saint-Germain Chassenay, lundi 1er février à 20h00, puis à la salle de réunion Sicagemac de Corbigny, mercredi 3 février à 14h15 et enfin à la salle des fêtes de Brassy, jeudi 4 février à 14h15.

Concours

Concours cantonal du jugement de bétail le 16 janvier

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours cantonal de jugement de bétail le samedi 16 janvier chez Jean-François Thibaudin à la campagne 58370 Onlay. Le concours débutera à 13h30 et réunira des bovins et des ovins

Formation

Formation aux techniques de vente

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise de nouveau une formation «*améliorer ses techniques de vente directe*» en 2010. Les nouvelles dates sont fixées au 1er février puis aux 22 et 23 février. Contact: Maud Perroy, conseillère en diversification, 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

→ 89 Yonne

Formation

Formation Excel

Le CFPPA d'Auxerre-la brosse propose une formation de deux jours sur **La création de tableaux et graphiques grâce au tableur (Excel et Calc)** les **jeudi 7 et vendredi 15 janvier.**

Au programme : réalisation de tableaux automatisés avec formules et fonctions

Rens. et inscriptions auprès de Gilles Berdal ou Corinne Landrier, pôle informatique :
Tél 03 86 94 60 20 - Fax 03 86 94 60 21 - Email : gilles.berdal@educagri.fr

Formation conditionnalité 2010

La FDSEA de l'Yonne poursuit comme chaque hiver, son cycle de formation conditionnalité, avec la mise à jour du classeur «*Savoir agir et réagir face aux contrôles*». Prochaines dates : **vendredi 15, vendredi 22 et jeudi 28 janvier** de 9h à 17h, salle 9, 37 rue de la Maladière à Auxerre. Tarif : 59,80 € pour les adhérents et 119,60€ pour les non adhérents
Inscriptions au 03 86 49 48 10

Réunion

Réunions cantonales

Prochaines réunions cantonales organisées par la FDSEA de l'Yonne :
- Canton de Toucy : **vendredi 22 janvier**, de 10h à 16h, à MFR de Champeaux
- Cantons de Joigny, Migennes et Seignelay : **vendredi 22 janvier**, à 14h, à Migenens (lieu à déterminer)

« Pour vous permettre de prendre les bonnes orientations et faire les bons choix, c'est aujourd'hui que nous devons construire l'après 2013 .

Réunion PAC

Une réunion PAC organisée par la DDEA et la Chambre d'agriculture de l'Yonne aura lieu au lycée de la Brosse à Venoy, **mardi 2 février** à 14h.

Sortir

Saint-Vincent à Tonnerre

Saint-Vincent des vins du Tonnerrois et du Grand Auxerrois, **samedi 16 et dimanche 17 janvier** à Tonnerre. Au programme :
Le samedi : animations diverses dans les rues.
Le dimanche : messe à 10h, intronisations. Ouverture des caveaux à 11h.
Rens : OT de Tonnerre au 03 86 55 14 48

Permanence

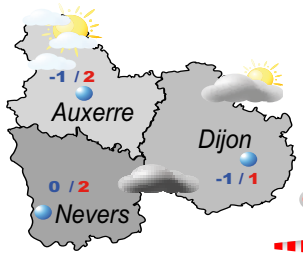
Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le **jeudi 28 janvier** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tel : 03 86 94 22 11

lesprévisionsmétéo

Du 15 au 21 janvier 2010

Vendredi 15 Janvier



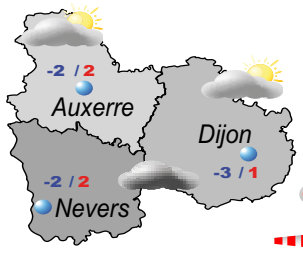
Variable
Un temps très nuageux à couvert s'annonce, mais avec toutefois quelques timides apparitions du soleil.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 1 à 3 °C

Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Rémi
Soleil : 08:38 - 17:49
Lune : 08:43 - 18:11

Samedi 16 Janvier



Nuageux
Les nuages persisteront mais quelques timides éclaircies sont également attendues. Les vents seront modérés.

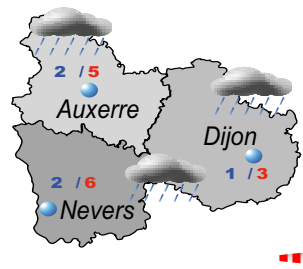
T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 1 à 3 °C

Vents : Sud-Est 20 km/h

St Marcel
Soleil : 08:38 - 17:51
Lune : 09:10 - 19:15

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 17 Janvier



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective sur la région. Les températures seront de saison et les vents resteront modérés.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 5 à 7 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Roseline
Soleil : 08:37 - 17:52
Lune : 09:33 - 20:17

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 au Mercredi 20 Janvier :

Un temps très nuageux à couvert en perspective.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 1 à 6 °C T° maxi. : 5 à 7 °C

Jeudi 21 au Dimanche 24 Janvier :

Des précipitations sont attendues, parfois de pluie et neige mêlées.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 0 à 2 °C T° maxi. : 3 à 5 °C

Les moyennes sur Auxerre en Janvier sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 6°C

Les précipitations :
Cumul : 54 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 3
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 14
Nombre de jours de brouillard : 7
Nombre d'heure d'insolation : 53

Ailleurs aussi...

20 janvier : Ovinpiades des jeunes bergers à Bourges

Dans le cadre des actions de l'Interprofession ovine, et en partenariat avec les lycées agricoles de la Région Centre, les Ovinpiades des jeunes bergers se dérouleront le 20 janvier au lycée agricole de Bourges, Le Sollier, 18570 le Subdray.
Les deux meilleurs élèves participeront à la finale nationale au Salon de l'Agriculture de Paris le 27 février et à la finale européenne le 28 février.

Terres de Bourgogne
Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net
Éditeur : **S.E.P. DE BOURGOGNE** (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• **Gérante** : Mauricette Besançon
• **Directeur de publication :** Jean-Luc Berthomé
• **Responsable de la rédaction :** Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

panorama

syndicalementvotre...

Les vœux offensifs du président de la FNSEA

De mémoire de syndicaliste, on n'avait jamais connu *«une pire année que celle de 2009»*, et *«le contexte de 2010 ne va pas être simple»*. Tels sont les propos de Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA, à l'occasion de ses vœux à la presse. Syndicalement parlant, *«on n'a pas toujours obtenu les résultats souhaités»* constate le leader du syndicat qui souligne cependant de *«réelles avancées»* sur certains dossiers comme l'observatoire des prix et des marges. *«Mais là aussi, il ne faut pas se relâcher»* prévient Jean-Michel Lemétayer, *«l'Observatoire des prix et des marges il faut le faire vivre»*. Le président de la FNSEA s'est montré particulièrement sévère à l'encontre de Nicolas Sarkozy auquel il reproche de n'avoir pas fait mention des agriculteurs lors de ses vœux «aux forces économiques». *«C'est une très mauvaise économie, lorsque l'on parle d'économie, d'oublier l'agriculture»* qui *«n'est pas seulement un sujet de ruralité»*.
Après une année de crises agricoles sur fond de volatilité des marchés, Jean-Michel Lemétayer a annoncé qu'il défendra *«la flexibilité des aides»*. *«On doit aider plus quand cela va mal et moins quand cela va mieux»*. Mais une flexibilité assortie *«d'une politique assurantielle pour faire face aux aléas du marché»*.
Abordant l'application du bilan de santé de le PAC, le président de la FNSEA souligne que *«le rééquilibrage des aides était une nécessité, mais l'effort supporté par certains et, en particulier, par les producteurs de grandes cultures, ne sera possible que si les marchés sont meilleurs que ceux que nous connaissons actuellement »... «Au prix actuel des céréales, une baisse des aides ne sera pas supportable»*.

Interrogé sur son avenir au sein de la FNSEA en 2010, Jean-Michel Lemétayer a répondu par une boutade qu'il *«faudra d'abord qu'il finisse l'année !»*. Le leader de la FNSEA donne le sentiment de vouloir se laisser plus de temps. *«Il est possible que je juge opportun de ne quitter mon mandat qu'au congrès de 2011»* a-t-il déclaré, tout en précisant *«il n'y a pas de date»*.

enchiffres...

773 Mt

773 millions de tonnes de CO2 sont stockés dans les sols dont 259 millions de tonnes dans les sols forestiers

...etentoutes lettres

«Les sols sont une ressource non renouvelable à l'échelle humaine»

CATHERINE HÉNAULT, UMR MICROBIOLOGIE DU SOL ET DE L'ENVIRONNEMENT, INRA DIJON. (SOURCE : REPÈRES - ALTERRE BOURGOGNE)

Alaune

Empreinte climatique : une responsabilité partagée

Dans un dossier paru dans sa revue «Repères», Alterre Bourgogne fait le point sur la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Le protocole de Kyoto en a retenu six : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_2O) et gaz fluorés (HFC, PFC, SF_6). Quelle est l'importance de notre empreinte climatique et comment peut-on en limiter les effets ? C'est une question d'avenir pour les territoires bourguignons.
Les émissions de gaz à effet de serre résultent de toutes les activités et parmi elles, l'agriculture a sa place. Si les bâtiments et les transports représentent à eux seuls la moitié des émissions régionales de GES, l'agriculture représente 95% des émissions régionales de protoxyde d'azote (N2O) et 82% des émissions de méthane (épandages d'engrais, digestion des animaux, décomposition des effluents d'élevage...).

En compensation, les sols agricoles et la forêt peuvent se comporter aussi comme des puits de carbone. Tout est une question d'usage, car de mauvaises décisions ou des aléas climatiques comme les sécheresses, peuvent aussi avoir l'effet inverse. Les sols représentent la principale source de N_2O, gaz à effet de serre ayant un pouvoir de réchauffement 300 fois supérieur à celui du CO_2. Leur conservation, leur protection et leur entretien apparaît donc comme un enjeu majeur. En 2007, l'agriculture ressortait comme le premier secteur d'émissions de GES sur le territoire régional, juste devant les transports. Un résultat à nuancer, car les émissions de GES du secteur agricole sont revues à la baisse, notamment en raison de la diminution de l'utilisation des engrais minéraux. Toutefois, par rapport aux objectifs de réduction des émissions de GES affichés au plan national, il reste encore pas mal de chemin à parcourir. Fait encourageant : les résultats des diagnostics énergétiques montrent qu'en jouant la carte de la complémentarité entre productions animales et végétales, on peut nettement réduire les émissions agricoles. Il suffit de produire les aliments pour le bétail sur place, d'utiliser les effluents d'élevage pour fertiliser les cultures, d'optimiser la fertilisation azotée (19% des émissions agricoles), de développer la méthanisation des effluents d'élevage (production de biogaz), qui évite l'émission de méthane dans l'atmosphère et se substitue à l'utilisation d'énergies fossiles. Les premiers résultats sur la compensation des émissions de GES liées à l'élevage montrent aussi, qu'à l'échelle de l'exploitation, la séquestration de carbone par les prairies présente un fort potentiel pour compenser les émissions liées à l'élevage des ruminants. En élevage extensif, le stockage de carbone dans les prairies est supérieur aux quantités de CH_4 et de N_2O émises au pré ou en bâtiment.

Au-delà des pratiques agricoles les solutions se veulent aussi globales, une révision des modes de vie et de consommation permettant d'inverser certaines tendances négatives. Ainsi, le choix d'approvisionner les cantines d'Auxerre en circuit court avec des produits issus de l'agriculture biologique ; ou la dynamique initiée par Copieval et l'association «Légumes et terroirs du Val de Saône», pour produire, transformer, consommer localement les légumes et conquérir les marchés locaux, constituent autant de projets collectifs qui se sont construits autour d'une volonté partagée de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'après le dossier réalisé par Alterre Bourgogne «L'empreinte climatique de la Bourgogne» - Repères N°52 - www.alterre-bourgogne.fr

→ enimage

Les boulangers de Côte-d'Or partagent la galette des rois avec les conseillers généraux



La Confrérie des Talmeliers du Bon Pain, l'Union départementale des artisans boulangers et des boulangers pâtissiers de Côte-d'Or, ainsi que des professionnels de la boulangerie ont présenté leurs vœux au député de la Côte-d'Or et président du Conseil général, François Sauvadet et aux conseillers généraux lundi 11 janvier, à l'Hôtel du département à Dijon.
Au cours de cette rencontre, François Sauvadet a rappelé l'importance de la profession d'artisan boulanger et de l'apprentissage pour les jeunes. *«Vous êtes les héritiers de formidables savoirs-faire. Vous savez mettre à l'honneur des métiers mais aussi des producteurs. Il faut encourager ces filières qui participent à l'économie et à l'emploi»*.

Publi-reportage

CLAAS RESEAU AGRICOLE BOURGOGNE L'Esprit Service comme crédo



«Le service, c'est comme l'écologie. A un moment, plutôt que d'en parler, il faut poursuivre l'effort». Ces propos qui claquent sont de Philippe Lerat, le directeur du CRA BOURGOGNE. A la tête de l'entreprise depuis un an, cet originaire du sud a passé 20 ans dans le réseau CLAAS-RENAULT AGRICULTURE dont 15 comme directeur de site. C'est dire s'il connait bien les attentes des agriculteurs. En arrivant en Bourgogne, Philippe Lerat sait qu'il prend la tête d'un CRA qui «tourne» : l'entreprise est structurée, les équipes sont stables, bien en place avec une forte proportion de jeunes, la notion de service est déjà forte. Conscient des forces de l'entreprise et des attentes des clients notamment en matière de services durant les périodes clés (fenaison, moisson, semis), le jeune directeur du CRA a inculqué un nouveau slogan : l'Esprit Service, une priorité partagée par l'ensemble des 67 salariés de l'entreprise.
Derrière ce slogan, c'est toute une organisation qui est renforcée :
- la rapidité d'intervention grâce à des permanences le soir et le week-end (en saison principalement) et une flotte de véhicules d'intervention équipés
- une qualité d'écoute et d'accueil de chaque membre du personnel
- la pertinence du stock de pièces détachées et notamment les pièces techniques (embrayages, radiateurs, démarreurs...)
- la formation des techniciens : chacun d'entre eux reçoit 2 à 3 semaines de formation par an.
-une flotte de matériels de remplacement en cas d'immobilisation longue.
«On va chez le médecin pour être rapidement remis sur pied, pas pour se faire procher d'être malade» explique Philippe Lerat *«Au CRA, nous considérons qu'un client en panne doit bénéficier de toute notre expertise et notre savoir-ire pour que son matériel soit immobilisé le moins longtemps possible»*. Pour assurer un service de qualité et une formation permanente des techniciens, le RA a fait le choix de distribuer des marques leaders et incontournables : LAAS, bien entendu pour la récolte et la traction, BERTHOUD ET TECNOMA pour la pulvérisation, JCB AGRI pour la manutention et LEMKEN pour le travail du sol et le semis : une stratégie claire pour un service de qualité.
Le CRA BOURGOGNE : une entreprise toute entière tournée vers ses clients !

CRA BOURGOGNE L'esprit Service • Varois **03 80 68 07 80** • Laignes **03 80 81 60 55** • Autun **03 85 52 61 68** CLAAS

viesyndicale

Fédération Nationale Ovine

Un projet syndical cohérent pour la défense des producteurs ovins

Des revendications et des projets ...

Reconnue comme l'organisation professionnelle représentative de la profession, la FNO travaille quotidiennement au service des éleveurs ovins français.

Notre mission : la défense des éleveurs ovins

- Au niveau local, grâce à nos syndicats départementaux et régionaux, nous sommes au cœur des préoccupations et en contact permanent avec le terrain.
- Au niveau national, la FNO est l'instance de concertation et de décision grâce à nos élus locaux. Nous défendons auprès des Pouvoirs publics et de toutes les instances nationales, les orientations définies ainsi que les intérêts des éleveurs ovins, notamment dans la mise en place de nouvelles réglementations. Membre de l'interprofession ovine, nous nous investissons fortement dans tous les travaux liés à la promotion et à la communication en faveur de la viande d'agneau française et du métier d'éleveur ovin.
- Au niveau européen et international, nous faisons valoir les positions des éleveurs ovins français auprès de nos homologues étrangers mais également auprès des instances européennes et internationales (Copa-Cogeca, commission européenne, OMC...)

Nos revendications : un revenu rémunérateur

- Nos demandes pour une revalorisation de notre niveau de soutien ont reçu un écho favorable à l'issue du bilan de santé de la PAC. 27€ supplémentaires à la brebis ont été obtenus permettant d'équilibrer notre niveau de soutien sur celui de la PMTVA. De même, notre demande de prise en compte de la valeur économique de l'herbe a été entendue.
- Nos actions : Pour obtenir ces résultats il a été nécessaire de faire modifier le règlement européen et d'inciter l'État français à s'engager dans une démarche de réorientation des soutiens. L'ensemble des syndicats ovins du réseau FNO s'est à ce titre mobilisé pour alerter et convaincre le monde politique de la nécessité de soutenir les producteurs ovins. Lettres, rencontres, site Internet, pétition, transhumances de l'espoir, conférence européenne, manifestations : Tout à été mis en œuvre pour faire aboutir notre combat
- Nos résultats : Nous pouvons être fiers de notre victoire syndicale qui est le fruit d'une mobilisation générale de plus de trois ans. En 2007 et 2008 nous avons obtenu deux plans d'urgence successifs de 15 et 17 millions d'euros. En 2009, nous avons obtenu une aide d'urgence de 25 millions d€ (5,69€/brebis) et la revalorisation des DPU ovins pour 25 millions d'euros également (5,30€/brebis). Enfin pour 2010 et les années suivantes, 125 millions d'€ ont été débloqués pour la mise en place de la nouvelle prime ovine (21€ par brebis avec une majoration possible de 3€ par animal. De même, 707 millions d'euros ont été débloqués pour la mise en place du DPU herbe.

Nos projets : un juste prix et plus de technique

Après 3 ans de combat syndical pour obtenir le rééquilibrage, les éleveurs ovins français voient enfin leurs revendications aboutir. C'est donc une nouvelle page qui se tourne et qui laisse place à de nouveaux défis tout aussi importants que le niveau de compensation : la performance technico-économique et le prix de l'agneau



La mobilisation des éleveurs a porté ses fruits.

- La reconquête du prix : Le prix de l'agneau doit être la composante essentielle du revenu des éleveurs. A ce titre, la FNO y attache une attention toute particulière. Elle collabore ainsi avec l'ensemble de la filière ovine pour favoriser une meilleure valorisation de la viande d'agneau et de ses co-produits. Autre chantier, une meilleure gestion de l'offre au niveau national qui doit permettre une plus grande régularité des cours.
- La reconquête de la technique: initiée par la FNO, la reconquête ovine animée par l'Institut de l'élevage a pour but de redynamiser le secteur de la formation et du conseil auprès des éleveurs et des techniciens ovins. Encadré par un financement de l'Etat arraché par la FNO, ce projet se veut fédérateur et a d'ores et déjà enclenché de nombreuses actions concrètes autour de 4 axes : l'enseignement agricole, le conseil aux éleveurs et aux techniciens, l'image du métier, le réseau de recherche, développement et d'expérimentation. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de l'Institut de l'élevage (www.inst-elevage.asso.fr) ou sur www.reconquete-ovine.fr

Concerné par l'avenir de la production ovine ?

Vous estimez qu'il est important que l'on défende vos droits et vos intérêts de producteurs ovins ? Alors venez vous battre à nos côtés au sein des structures syndicales du réseau FNO/FDSEA pour construire ensemble un avenir meilleur à l'élevage ovin. Pour cela vous prenez contact avec vos FDSEA respectives :

FDSEA 21 : 42 rue de Mulhouse 21000 Dijon - 03 80 68 6 767
FDSEA 58 : 25 Bd Léon Blum 58000 Nevers - 03 86 93 40 92
FDSEA 89 : 37 rue de la Maladière 89000 Auxerre 03 86 49 48 10

LES FDSEA 21 - 58 - 89

Du baume au cœur

C'est ce que la révision de la PAC 2010 nous apporte, tout du moins ce que nos ministres successifs nous ont promis 21 euros voir 24 par brebis, c'est presque le jackpot sur le papier...
La mobilisation a donc payé. Il ne faut pas baisser la garde et nous devons rester vigilants, les promesses sont faciles... Nous savons que tout est prévu pour diminuer les aides PAC. Attention pour les exploitations qui ont changé de statut récemment, il y a des DPU qui risquent de disparaitre. Le syndicalisme doit y veiller de près.
L'optimisme doit être présent malgré tout.
Lors du dernier conseil FNO du 8 décembre 2009, la volonté syndicale est de remettre en place des élevages ovins en France pour arriver à au moins 50% d'autosuffisance en 2020 (35% actuellement). Cette reconquête ovine se fera grâce aux nouvelles générations; aussi plusieurs lycées agricoles remettent en place des troupes ovines conséquentes (Charolles 700 brebis, Carméjane 500 brebis , Mirecourt 1 000 brebis).Le responsable de la ferme de Mirecourt a clairement affiché la volonté d'installer des troupes ovines en complément d'ateliers lait.
L'identification électronique, décriée par certains, peut être un atout pour les jeunes qui aiment la modernité.
Gageons que cela réussisse, que tout le monde gagne sa vie correctement.
En ce début de nouvelle année, je vous souhaite à tous une très bonne année aussi bien familiale que professionnelle.

MARCEL COTTIN - PRESIDENT SECTION OVINE FDSEA 58

Jeunes agriculteurs de Côte d'Or

Dix nouveaux présidents cantonaux

La série des 20 réunions cantonales entamées mi-novembre s'est achevée il y a quelques jours. Pas moins de 10 cantons ont élu un nouveau président.

Le renouvellement JA à la tête des équipes cantonales est important et concerne un canton sur deux. Ce renouvellement a été jugé intéressant et nécessaire à double titre. D'une part, les «*anciens présidents*» peuvent désormais accéder au conseil d'administration de la structure départementale (chose qu'ils ne pouvaient pas faire lorsqu'ils présidaient leur canton). D'autre part, ils laissent la possibilité à d'autres JA de s'exprimer au sein de leur équipe cantonale. Le président des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or, Antoine Daurelle, a tenu à rappeler le rôle très important joué par les présidents cantonaux: «*Ils représentent la base de notre syndicat. Ils doivent mobiliser, rassembler les troupes, mais aussi trouver de nouveaux adhérents... Le président de canton anime le milieu et donne vie au syndicat. C'est par lui que remontent les informations du terrain, et c'est également par lui que l'on passe pour en donner, c'est notre interlocuteur privilégié*».
A noter que l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de la Côte d'or aura lieu le 12 mars dans l'agglomération dijonnaise (lieu restant à déterminer).

AG

Nouveaux présidents :
Canton d'Arnay-le-Duc : Ludovic Lelong (Champi-gnolles), Bligny s/Ouche : Fabien Mignotte (Thorey), cantons de Fontaine Française et Mirebeau : Nicolas Bachelet (Blagny s/Vingeanne), cantons d'Is-sur-Tille et Selongey : Jean-Pascal Briotet (Véronnes), Nolay : Nicolas Mazilly (Flagny), Pouilly-en-Auxois : Anthony Clair (Thoisy-le-Désert), Semur-en-Auxois : Fanny Cognard (Charigny), Seurre : Fabien Loizon (Bonnencontre), Saint-Seine-l'Abbaye : Clément Gamin (Poncey-sur-l'Ignon), Venarey-lès-Laume : Isabelle Andriot (Hauteroche)

Présidents bridant à nouveau un mandat :
Canton d'Aignay/Baigneux : Didier Robin (Baigneux), Beaune: David Loret (Merceuil), Dijon : Christophe Calmelet (Echevannes), Genlis/Auxonne : Cyril Pautet (Rouvres-en-Plaine), Nuits/Gevrey : Nicolas Joigneault (Villy-le-Moutier), Sombernon : Christelle Potier (Blaisy-Bas), Saint-Jean-de-Losne : Etienne Briot (Saint-Symphorien-sur-Saône), Vitteaux : Benoît Jadot (Marcilly et Dracy).

Remarque : l'équipe du canton de Saulieu/Liernais n'est pas encore renouvelée.

Du 15 au 29 janvier

Élection des tribunaux paritaires

Du 15 au 29 janvier 2010, vous serez amené à élire vos représentants bailleurs et preneurs au Tribunal paritaire des baux ruraux et à la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.

Collège des Bailleurs

Pourquoi ces élections sont-elles importantes ?
Il est important que nous votions massivement à ces élections, qui pour la première fois se dérouleront par correspondance, car nous devons par ce vote démontrer que nous sommes attachés à cette justice spécifique de proximité adaptée à nos particularités. Nous devons affirmer que les baux ruraux sont une composante de l'agriculture, une composante sociale qui permet aux exploitants de ne pas racheter le capital foncier à chaque génération, tout en procurant un revenu correct aux propriétaires (souvent il correspond à un complément de retraite).
Pourquoi voter pour les candidats FDSEA-SDPPR-CAVB?
Voter pour les candidats que nous présentons c'est voter pour des gens attachés au statut du fermage, qui s'engagent à défendre les intérêts de la propriété tout en favorisant l'activité agricole.
L'évolution de la réglementation ne doit pas laisser aller la sirène du libéralisme débridé.
C'est voter pour des hommes et des femmes qui peuvent s'appuyer sur des équipes formées et compétentes dans nos structures départementales et nationales.
Liste des candidats présentés par FDSEA-SDPPR-CAVB
Assesseurs Tribunal Paritaire de Baux Ruraux
De Beaune : 3 candidats parmi
Gérard Bruchet d'Ebaty
Michel Chevillon de Nuits Saint Georges
Janine Minary de Saint Seine en Bâche
Henri Tainturier de Créancey
De Dijon : 2 candidats parmi
Jean Joigneault de Champagne sur Vingeanne
Jacques Carrelet de Loisy de Hauteville les Dijon
Pierre Baillet de Lux
Jean Coutenet de Quétigny
De Montbard : 3 candidats parmi
François Laurier de Vic sous Thil
Guy Régnier de Villargoix
Jacques Ronot de Louesme
Michel Lépée de Millery
Membres de la Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux


Bénigne Louet, Président de la section des bailleurs de la FDSEA

Arrondissement de Beaune : 2 membres parmi
Michel Laforet de Baubigny
Janine Minary de Saint Seine en Bâche
Henri Tainturier de Créancey
Arrondissement de Dijon : 2 membres parmi
Pierre Baillet de Lux
Jean Coutenet de Quétigny
Jean Joigneault de Champagne sur Vingeanne
Arrondissement de Montbard: 2 membres parmi
François Laurier de Vic sous Thil
Guy Régnier de Villargoix
Jacques Ronot de Louesme

Collège des Preneurs

Pourquoi ces élections sont-elles importantes ?
Ces élections vont nous permettre d'affirmer notre attachement à une justice de proximité, à des procédures simples et relativement peu coûteuses.
Votez massivement pour permettre de montrer que vous êtes sensibles à un système adapté aux particularités de notre profession.
Votre suffrage permet d'élire des assesseurs élus professionnels qui pratiquent votre métier. Ils sont de ce fait plus à même de comprendre les réalités agricoles locales.
Au même titre qu'un juge professionnel, ils ont les mêmes droits et devoirs. C'est pourquoi vous pouvez lui prouver votre confiance.
Pourquoi voter pour les candidats FDSEA-JA-CAVB ?
Les candidats qui se présentent à vous sont motivés pour représenter les preneurs. Ils ont été choisis pour leurs compétences et leur représentativité géographique.
Ces sont des femmes et des hommes de terrains qui peuvent s'appuyer sur l'expertise des conseillers juristes de leur structure départementale et nationale. Ils sont pointus sur les évolutions juridiques et réglementaires.
Ces candidats sont très attachés au maintien du statut du fermage pour une agriculture moderne er compétitive.
Liste des candidats présentés par FDSEA-JA-CAVB
Assesseurs Tribunal Paritaire de Baux Ruraux
De Beaune : 3 candidats parmi
Alain Carion de Montagny les Beaune
Jean-Luc Joillot de Pommard
Dominique Laforet de Baubigny
Pierre Bazin de La Rochepot
Pierre Halluin de Labruyère
Philippe Cotetidot de Gerland
De Dijon : 2 candidats parmi
Henri Javot de Saint Apollinaire
Alain Pautet de Rouvres en Plaine
Dominique Duthu de Saint Seine l'Abbaye
Jean-Pierre Chaume de Savigny le Sec
De Montbard : 3 candidats parmi
Jean-Claude Andriot d'Hauteroche
Pierre Schwick de Riel les Eaux
Didier Caverot de Senailly
Rémy Lanier de Soussey-sous-Brionne
Michel Poissonnier de Villaines en Duesmois
Gérard Virely d'Epoisses
Membres de la Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux


Henri JAVOT, Président de la section des fermiers de la FDSEA.

Arrondissement de Beaune : 2 membres parmi
Alain Carion de Montagny les Beaune
Dominique Laforet de Baubigny
Pierre Halluin de Labruyère
Philippe Cotetidot de Gerland
Arrondissement de Dijon : 2 membres parmi
Dominique Duthu de Saint Seine l'Abbaye
Jean-Pierre Chaume de Savigny le Sec
Henri Javot de Saint Apollinaire
Alain Pautet de Rouvres en Plaine
Arrondissement de Montbard : 2 membres parmi
Gérard Virely d'Epoisses
Pierre Schwick de Riel les Eaux
Jean-Claude Andriot d'Hauteroche
Didier Caverot de Senailly

FDSEA 58

Haro sur la complexité administrative

Après avoir été reportée en raison de la neige, l'assemblée générale annuelle des présidents de syndicats communaux et cantonaux a enfin pu avoir lieu, vendredi 8 janvier à Limon.

Elections à la MSA, aux tribunaux paritaires et commissions consultatives des baux ruraux, plan Sarkozy... De complexité, il a beaucoup été question entre les responsables syndicaux de la FDSEA de la Nièvre. L'évoquer, c'est déjà la dénoncer. Sur tous ces dossiers, les débats ont été vifs pour remettre en question les dispositifs soit de désignation des élus, soit d'accès aux aides du plan Sarkozy. Autour de Jean-Pierre Condamine, leur président départemental, les responsables et les administrateurs se sont donc penchés sur la crise agricole et les moyens décidés par le gouvernement d'y remédier. *«Les enveloppes sont insuffisantes»* ont-ils d'abord fait valoir. C'est que les syndicalistes, dans leur majorité, n'en démordent pas : *«il aurait fallu obtenir une année blanche. C'était une revendication simple qui aurait permis à de nombreuses exploitations en difficulté de passer l'année mais çà a été refusé par l'administration. En l'état des mesures annoncées, le vice des prêts bancaires, c'est que les plus nécessiteux n'y auront pas accès. Les banques les refuseront et c'est ainsi que l'on précarise les plus fragiles»* estimait Stéphane Lafranchise, l'animateur de la FDSEA, à l'issue de l'AG. En tous cas, tous les responsables présents se sont mis d'accord sur le fait d'inciter les agriculteurs à se renseigner rapidement sur les mesures auxquelles ils peuvent prétendre. *«Ce n'est pas pensable que les gars puissent passer à côté du dispositif»* disait-on même si pour beaucoup, le plan Sarkozy ne permet que *«de gérer la misère»*. Et pour ce qui est de la complexité administrative, la FDSEA invite les exploitants à se référer à la direction départementale des Territoires (DDT, ex-DDEA) en cas de problème. En dépit de la complexité, là-encore, qui ressort des modalités du vote pour les élections à la MSA, la FDSEA a réaffirmé son attachement au maintien de la protection sociale agricole. Elle *«incite donc les agriculteurs à se prononcer par courrier»* avant le 20 janvier. Même rengaine pour l'élection aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives des baux ruraux où *«avec un scrutin uninominal à un tour et la mutliplication des bulletins, il y a un risque d'erreur et de nullité»* juge Stéphane Lafranchise. La FDSEA invite donc à se référer à sa profession de foi afin de vérifier, si elles ne sont pas assez claires, les modalités du vote. Enfin, les présidents communaux et cantonaux ainsi que les administrateurs se sont penchés sur l'assemblée générale qui devrait avoir lieu du côté de Château-Chinon, après le Val de Loire en 2009. Au terme d'un débat parfois vif, les administrateurs se sont mis d'accord pour ne pas augmenter le prix de la cotisation à la FDSEA et ce, même si une réflexion est lancée sur la pérennité du financement de l'action syndicale.

E.C.


Les responsables communaux et cantonaux ont eu des échanges parfois vifs qui témoignent de la vitalité de l'action syndicale sur le terrain.

l'actualité

CÔTE D'OR

Chambre d'agriculture

De nombreux projets collectifs pour 2010

Dominique Chambrette, le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a présenté les vœux de la profession agricole le vendredi 8 janvier à Plombières-lès-Dijon.



Dominique Chambrette s'est largement inspiré du projet agricole départemental pour la présentation de ses vœux.

Réunis dans les locaux du lycée Félix Kir à Plombières-lès-Dijon, responsables et membres des différentes OPA ont écouté avec attention les vœux de la profession agricole formulés par Dominique Chambrette. Dans son discours, le président de la Chambre d'agriculture s'est notamment penché sur le nouveau projet agricole départemental. Il a tout d'abord été question de l'espace réservé à l'agriculture. *«Il doit être préservé, économisé, réparé après le passage de grands ouvrages, redessiné dans le cadre de réorganisations foncières. Des territoires doivent retrouver leurs vocations comme le Val de Saône avec les légumes... De leur côté, les projets de retenues d'eau et d'irrigation doivent être menés à terme».*

L'entreprise agricole se confirme

«Une multitude de formules s'offre aux producteurs de demain» enchaîne Dominique Chambrette, qui donne comme exemples des assolements en commun ou encore des cuma intégrales. *«Le Gaec peut rester une formule intéressante, s'il sait sortir du carcan familial et s'ouvrir sur de nouveaux associés non issus du monde agricole».* Pour le président de la Chambre, le travail ne doit plus être fait par les retraités.

Il a ensuite été question d"environnement. *«Tout le monde a pris conscience que nos modes de production doivent être durables. Les contraintes administratives doivent se transformer en avantage agronomique. Des initiatives sur le terrain, encouragées ou organisées par votre Chambre d'agriculture sont là pour démontrer le dynamisme et l'esprit d'innovation des entrepreneurs agricoles de Côte d'Or. La liste est longue : plate-forme de remplissage et de lavage pour les pulvérisateurs en viticulture (un premier projet en grandes cultures est en train de se mettre en place), abandon progressif du labour avec mise en place des techniques culturales simplifiées, développement du bio (avec notamment la construction d'un moulin bio dont notre challenge sera de l'alimenter)».*

Cap sur l'énergie renouvelable

Dominique Chambrette a enfin parlé du dossier bio-diesel à base de colza *«c'est notre plus belle réussite, la moitié des colzas du département va vers ce débouché»* a-t-il précisé avant de rappeler que *«lorsque trois tonnes rentrent dans l'usine de diester, une tonne d'huile alimente nos moteurs et deux tonnes de tourteaux vont dans l'alimentation animale combler en partie le déficit de l'Europe en protéines végétales».* La création de la SAS Agrisolaire a été mise en avant avec les nombreux agriculteurs s'étant regroupés autour d'un projet photovoltaïque. *«Il nous reste à développer la méthanisation»* conclura Dominique Chambrette, *«ensemble, c'est un mot qu'il faut remettre à la mode».*

AG

2009, une année difficile pour l'agriculture

■ **Avant d'aborder 2010, Dominique Chambrette avait tenu à rappeler qu'en 2009, pour la première fois dans l'histoire, une bonne récolte n'avait pas été suivie par un bon revenu : *«L'impact du marché et des coûts de production est supérieur à celui d'un climat propice à une bonne récolte, les fondamentaux se sont inversés. C'est un fait et nous devrons l'intégrer demain dans la gestion de nos entreprises».***

■ **Mauvaises mesures**

Le président de la Chambre évoquait ensuite le grand rassemblement du 16 octobre et regrettait la *«généralisation des problèmes»: «la problématique laitière était bien présente, mais les autres revendications étaient plus confuses».* Pour Dominique Chambrette, qui regrettait une nouvelle fois un plan Sarkozy *«mal adapté»*, une seule mesure s'imposait : le report en fin de tableau de l'annuité 2009 : *«il aurait fallu l'obtenir, mais pour l'obtenir il aurait fallu le demander. Nous sommes tous responsables de l'inefficacité de nos structures nationales».*

■ **«Marre des réformes»**

En abordant les futurs prélèvements du Bilan de santé, Dominique Chambrette rappelait les récentes baisses des cours. Des baisses qui n'étaient pas censées exister selon ce bilan de santé et pourtant... Entre 2007 et 2009, le lait est passé de 320 à 270€/tonne, le blé de 280 à 110€/t, l'orge de 250 à 95€/t et le colza de 450 à 280€/t. En évoquant 2013, le président a tout simplement dit que les paysans en avaient *«marre des réformes»* (6 en 25 ans) et a regretté que la Pac ne soit pas mieux considérée : *«elle coûte 100€/an par habitant aux contribuables européens. A titre de comparaison, le service incendie de Côte d'Or coûte 53€/habitant/an et le traitement des déchets 90€/habitant/an !»*

Trophée LCL

10 000 euros pour Afdi grâce à Catherine Racle

A l'issue d'un concours récompensant la femme *«ayant fait le plus bouger la Bourgogne en 2009»*, c'est Catherine Racle, présidente de la SAS Bresson, qui s'est distinguée en terminant à la première place. Comme le voulait le règlement, une association à but non lucratif a bénéficié des 10 000€.

Le trophée de la banque LCL a été remporté par une femme bien connue du monde agricole. Catherine Racle, présidente de la SAS Bresson, a recueilli le plus de votes lors d'un jeu-concours élisant la femme *«ayant fait le plus bouger la Bourgogne en 2009»*. La négociante en céréales, domiciliée à Saulon-la-Chapelle, s'est imposée devant cinq autres candidates : Judith Cartron (directrice de la maison Joseph Cartron), Marie-France Perrin (expert-comptable), Evelyne Philippe (organisatrice du festival *«Livres en vignes»*), Cécile Tremblay (vigneronne) et Isabelle Gorecki (directrice de *«La Nouvelle compagnie bourguignonne des oenophiles»*).

Une victoire «familiale»

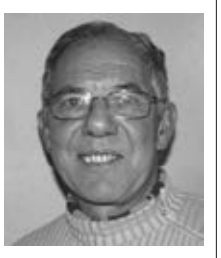
Catherine Racle s'est dite *«très fière»* de ce trophée, mais ce n'est pas à titre personnel qu'elle se l'est approprié. *«Ce trophée revient à l'entreprise, à la famille tout entière dont ma sœur Isabelle qui travaille aujourd'hui avec moi, aux collaborateurs, aux clients... C'est une victoire collective!»* a commenté la gagnante,


C'est en compagnie de sa famille (ici avec sa mère et sa grand-mère) que Catherine Racle a célébré sa victoire dans le trophée LCL. L'entreprise spécialisée dans le négoce de céréales est présidée par des femmes depuis trois générations, à Saulon-la-Chapelle au sud de Dijon.

rappelant au passage le développement progressif de sa *«petite entreprise privée et familiale»*. Conformément au règlement, le chèque de 10 000€ accompagnant le trophée LCL a été légué à une association à but non lucratif. Catherine Racle a alors choisi Afdi (Agriculteurs français et développement international) en argumentant qu'il était important de venir en aide aux paysans des secteurs en voie de développement, *«les aider et leur apporter notre savoir-faire est essentiel»* ajoutait la présidente de la SAS Bresson.

AG

Christian Olivier : *«Peut-être la première Chambre d'agriculture à Madagascar en 2010!»*



Le président d'Afdi 21 s'est bien entendu satisfait de ce don en direction de son association œuvrant pour les paysans pauvres de l'hémisphère sud. Christian Olivier déclarait: *«Ce chèque s'inscrit dans un grand esprit de solidarité paysanne. Il va permettre de renforcer un certain nombre de soutiens à Madagascar, notamment dans les filières riz, lait, vins et vignes, et même haricot. Le scoop de cette année, ce sera peut-être la mise en place de la première Chambre d'agriculture locale. Elle a toutes les chances d'être localisée dans la région où nous travaillons. Il sera important que les paysans locaux se l'approprient. Il ne faut pas que la mise en place de cette Chambre émane d'une décision imposée «par le haut». Sinon, il ne faudra pas s'étonner que ça ne marche pas...».*

Cérémonie des vœux de la MSA

2010, année *"historique"*

La cérémonie d'échange des vœux au personnel de la MSA a eu lieu le 8 janvier à la Maison du Diocèse de Nevers. 2010 est année d'élections, de fusion et de déménagement.

A son arrivée, il y a un an, Jean Boissière, le directeur de la MSA de Bourgogne avait qualifié 2009 de *«cru exceptionnel»*. Il n'a, cette année, pas hésité à parler *«d'année historique»*, s'agissant de 2010. Après un surcroît d'activités (RSA, grippe H1N1...) pas toujours compensées par des ressources financières nouvelles en 2009, la MSA de Bourgogne s'apprête en effet à vivre une année pour le moins agitée. Les élections, qui ont commencé le 5 janvier et se poursuivent jusqu'au 20 (dépouillement le 26), vont désigner les administrateurs d'une nouvelle structure: la MSA de Bourgogne à quatre départements. L'actuelle MSA de Bourgogne (à 3) et celle de la Saône-et-Loire vont effectivement fusionner, à compter du 1er avril 2010. *«ce qui implique de concrétiser le schéma d'organisation cible au travers de transfert d'activité, de mobilité fonctionnelle et de formation des personnes»* a souligné le directeur. En revanche, la direction s'est montrée rassurante vis-à-vis du personnel puisque la restructuration des services ne devrait entraîner aucun licenciement et qu'elle entend maintenir *«l'accomplissement de ses missions de service public, la rendant compétitive et performante aux regards extérieurs»*. Cette ambition se traduira également dans la Nièvre, par le déménagement des services de la Place du Champ de foire vers le site Colbert (à côté de la préfecture) vers des locaux plus spacieux et plus fonctionnels. Le transfert est prévu pour le deuxième semestre 2010.

E.C.



Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, ont présenté leurs vœux au personnel sur fond d'élection, de fusion et de déménagement et Jean Boissière, le directeur du site de la Nièvre de la MSA.

Un contingent de médaillées du travail



A l'issue de la cérémonie des vœux, et avant la traditionnelle galette des rois, huit salariées de la MSA ont été décorées de la médaille du travail.

Dominique Bossong et Jean Boissière, le président et le directeur de la MSA Bourgogne, ont profité de la cérémonie des voeux pour remettre leurs médailles du travail à huit salariées du site de la Nièvre. Marie-France L'Etendu a reçu la médaille Grand Or pour quarante ans d'activité à la MSA. Elle travaille au service cotisations. Nicole Chervet, Claire Theuriaux, Chantal Bert et Marie-France Legris ont reçu la médaille d'or pour 35 ans de service à la MSA. Mireille Vitout s'est vu attribuer la médaille de vermeil après 30 ans passés au service informatique. Enfin, Nathalie Augendre et Laurence Kulesza ont été décorées de la médaille d'argent pour respectivement 20 ans de bons et loyaux services.

Vœux de Jean-Pierre Condamine, président de la FDSEA

"Les paysans nivernais ont les pieds sur terre"

Le Président de la FDSEA de la Nièvre, Jean-Pierre Condamine présente ses meilleurs vœux aux agriculteurs Nivernais

«Chers amis,
Déjà l'an 10 de ce troisième millénaire ! Que de changements, de bouleversements, d'évènements depuis l'an 2000... Nous sommes dans un monde où tout va très vite, trop vite peut-être, un monde où Internet, les SMS ou bien encore les blogs sont devenus vecteurs de communication. Nous sommes aussi dans un monde fragilisé où tout peut s'écrouler du jour au lendemain. Nous l'avons bien vu avec les crises financières et économiques que nous venons de traverser. Bref, 2009 n'a pas failli à ces évolutions mais dans ce monde-là, nous serons les garants d'une agriculture performante, innovante, véritable secteur stratégique pour notre nation.
2009 aura vu grâce à la clémence du ciel, une saison toutes productions confondues, correcte. Mais c'est tout de même la première fois qu'une bonne récolte ne permettra pas de couvrir les charges. Produire à perte, jamais depuis la création de la PAC après guerre, nous n'avions connu une telle pagaille, un tel dérèglement. Où est l'Europe de ses pères fondateurs ? Un vrai désastre... et ce n'est sûrement pas en gesticulant dans tous les sens à Copenhague que l'on calmera les esprits. A cela s'ajoute une politique écolo-bobo de salon parisien qui au nom d'une idéologie «soixante-huitarde» massacre un peu plus tous les jours le biotope environnemental de nos parents nourriciers. Une poignée d'acharnés, de convaincus, de passionnés que nous sommes tentent devant les brutalités administratives successives d'entretenir et de valoriser, bref, de transmettre à nos enfants dans le plus pur respect de la terre et de nos valeurs paysannes.
En visite dans le Morvan cette semaine dernière avec Monsieur le Sous-préfet de Château-Chinon et le conseiller général du lieu à l'appel d'une délégation FDSEA/JA de la région de Moulins-Engilbert, je ne peux avoir qu'un profond respect pour ces jeunes qui, dans un pays rude mais ô combien agréable à contempler, cherchent à vivre du fruit de leur passion.
Alors oui, la FDSEA et les JA, bref, la grande famille paysanne agricole Nivernaise, sera toujours à vos côtés pour faire que le bon sens paysan prédomine pour défendre et entretenir nos territoires. Les paysans Nivernais ont les pieds sur terre et dans la terre et tant que ce sera comme cela la Nièvre sera belle et prospère.

Vive les JA, vive la FDSEA, vive la Nièvre nourricière.
Bonne année 2010 à vous tous. Syndicalement».

JEAN-PIERRE CONDAMINE

vos publications légales

Administration,
Avocats,
Chefs d'Entreprises,
Experts-Comptables,
Mairies, Officiers
Ministériels, Tribunaux...

Pour tout renseignement :
PATRICIA
Tél. 03 80 78 90 42
Fax 03 80 70 08 02
legales@terres-de-bourgogne.net
Avant le lundi 17h

Fossés ou ruisseaux

Quand le drainage se transforme en délit

Une délégation a rencontré le Sous-préfet de Château-Chinon le 7 janvier pour lui faire part de son incompréhension. Des agriculteurs se sont retrouvés en justice pour avoir entretenu ce qu'ils considèrent comme des fossés. «*Cours d'eau*» rétorque l'administration.



Edgard Bensamoun, sous-préfet de Château-Chinon, a écouté le malaise de Florent Lalanne et entendu l'incompréhension du monde agricole. Il s'est engagé à donner suite à cette visite de terrain.

Fossés pour les uns, ruisseaux pour les autres. Pratique ancestrale qui permet de drainer les terres et éliminer les parasites dans un cas, délit d'atteinte à la biodiversité dans un autre. Pas simple pour les agriculteurs d'y voir clair dans les règles de la police de l'eau. D'autant que l'administration veille scrupuleusement, allant jusqu'à poursuivre les exploitants incriminés devant le tribunal correctionnel. «*Nous avons accompagné de nombreux dossiers en justice depuis 4 ans*» témoigne Régis Amiotte, le directeur de la FDSEA 58, présent aux côtés de Jean-Pierre Condamine, président, Fabrice Prévotat, président des JA et une trentaine d'agriculteurs et d'élus locaux. Ils en ont marre, les agriculteurs, lors des visites des agents assermentés et armés, d'être «*rangés sur le même plan que les voleurs ou les escrocs*». C'est ce qu'ils ont dit à Edgard Bensamoun, le sous-préfet, invité le 7 janvier à visiter l'exploitation de Florent Lalanne, un jeune éleveur installé à Sermages depuis 2003. Si quelques affaires suivent leur cours en justice, ce qui passe mal, c'est le sentiment que les règles sont arbitraires et que les sanctions sont injustes et disproportionnées. La loi sur l'eau de 2006 impose en effet de demander une autorisation pour tous travaux sur les ruisseaux, c'est-à-dire les cours d'eau dont le lit est naturel et non creusé par la main de l'homme. Et, pour respecter les règles, «*nous nous référons aux cartes IGN*» assurent plusieurs exploitants. Aussi, lorsque les agents viennent plusieurs fois sermonner tel ou tel sur le curage réalisé dans ce qu'ils pensent être des fossés, la colère gronde. Impossible jusqu'alors de savoir sur quelle base topographique interviennent les fonctionnaires puisqu'ils n'ont apparemment pas recensé les ruisseaux de la même façon. Ou qu'ils interprètent la règle de façon pour le moins aléatoire...

Skyzophrénie réglementaire

Le sous-préfet, qui s'est voulu rassurant, disant «*tenir au courant le préfet d'une problématique dont il entend parler très fréquemment*» et soucieux «*de rester un représentant de l'État d'un territoire agricole*», a vu les filets d'eau et écouté les doléances. Chaussé de bottes, il a constaté chez Florent Lalanne que le curetage réalisé n'a pas dénaturé l'environnement. Ruisseau ? «*Je suis juste installé. Je veux bien faire. Ce n'est pas pour le plaisir que je fais des travaux d'entretien qui ont un coût*» répond l'éleveur de charolaises qui concède qu'il aurait «*peut-être dû faire une demande d'autorisation*» mais qui réfute «*de passer pour un délinquant. Qu'on me dresse un procès-verbal, passe encore mais ce fossé n'est pas répertorié comme un cours d'eau*» ! Et puis Edgard Bensamoun a entendu les agriculteurs, remontés comme une pendule, Jean-Pierre Condamine parlant «*d'inquisition alors que la Nièvre n'a peut-être jamais été aussi propre*» ou Olivier Laporte menaçant de s'armer «*de son fusil*». Ou encore cet autre éleveur qui invoque le statut du fermage dont le texte impose «*d'entretenir... en bon père de famille... les fossés et rigoles nécessaires à l'écoulement des eaux*». Devant ce qu'ils considèrent comme une skyzophrénie réglementaire et une administration arbitraire, les membres de la délégation ont trouvé un sous-préfet attentif et bienvaillant, promettant «*que des suites seront données à cette visite*». Surpris par le nombre des agriculteurs présents à cette visite, Edgard Bensamoun a dit et redit qu'il était là «*pour éviter les tensions inutiles et favoriser un développement harmonieux de la nature en sachant préserver les activités humaines*». La rencontre a été courtoise. Beaucoup se sont cependant demandés quelle pouvait être la marge de manœuvre du sous-préfet entre la réglementation, les méthodes de l'administration et la bonne volonté affichée.

EMMANUEL COULOMBEIX

Remplacement pour congés

L'aide de l'État reconduite en 2010

Après un gros travail de lobbying de Service Remplacement France, le Parlement a décidé de reconduire le crédit d'impôt qui a été institué en 2006 et qui permet d'atténuer la facture du remplacement pour cause de congés.

Sur une exploitation, il n'est pas toujours simple de prendre quelques jours de vacances et donc de se faire remplacer dans les tâches quotidiennes. Encore moins quand l'agriculteur est seul et que le travail -notamment en élevage- n'attend pas son retour. Cette prorogation d'un an permet aux exploitants justifiant d'une astreinte quotidienne de bénéficier d'une prise en charge par l'État de 50% du coût de leur remplacement pour congés pendant 14 jours par exploitation, dans la limite d'un plafond annuel proche de 970 euros. Le bénéfice fiscal qui se vérifie sur la feuille d'impôts de l'année suivante, concerne aussi les associés des sociétés au prorata du nombre de leurs parts et gratifient également les foyers non imposables d'un règlement sonnant et trébuchant. Par congés, il faut entendre week-end, vacances et temps libre, à l'exclusion des arrêts maladie et accident, des congés maternité et paternité et des congés formation. Un luxe dans un secteur professionnel peu enclin à diminuer la vigilance sur son outil de production... Une solution pratique que vantent les services de remplacement dans les départements.

177 journées aidées en 2009

Dans la Nièvre, le service de remplacement est assuré par le Geadra 58, une association loi 1901 qui a développé ce service depuis les années 60. Son actuel président, Jean-Luc Prévost, constate que depuis 2006, date de la mise en place du crédit d'impôt, «*les agriculteurs ne sont pas tous au courant*» de cette facilité offerte par l'État. Initiée au départ pour les éleveurs laitiers, elle s'est peu à peu étendue à toutes les formes d'élevage, à condition de pouvoir justifier d'une astreinte quotidienne. Sur ce plan, le Casdar, qui dépend du ministère, veille au grain et peut procéder à des contrôles. En pratique, l'exploitant demande au Geadra de lui trouver un salarié agricole pour une période donnée. Le service de remplacement se charge de toutes les démarches administratives et sociales et transmet la facture à l'exploitant en contrepartie du service rendu. C'est ce montant qui est visé, pour moitié, par le crédit d'impôt. La formule a eu «*un réel effet incitatif*» constate Jérôme Ferré, l'animateur du Geadra 58. En 2009, sur 2 200 journées de remplacement, les congés ont représenté 242 journées dont 177 utilisées dans le cadre du crédit d'impôt. Certes, le temps libre se classe loin derrière la maladie et les accidents (770 journées) comme motif de remplacement. Mais, compte tenu de la méconnaissance du dispositif, «*cela ouvre des marges de développement*» ajoute l'animateur qui recense 430 adhérents dans la Nièvre. «*430 adhérents mais pas 430 utilisateurs*» nuance Jérôme Ferré. Beaucoup envisagent le service de remplacement comme une garantie, «*en raisonnant en chef d'entreprise*», comme un moyen de se prémunir contre toute forme d'absentéisme mais tous ne décident pas d'en faire usage. Et peut-être encore moins pour les congés que pour la maladie et les accidents ou la formation...

EMMANUEL COULOMBEIX

Zoom sur...

Le Geadra 58, cet employeur

Association loi 1901, le Geadra 58 qui s'appellera Service remplacement Nièvre d'ici la fin 2010, est employeur de main d'œuvre agricole. Composé d'un animateur, Jérôme Ferré, il est porté au quotidien par des agriculteurs bénévoles dans quatre secteurs de la Nièvre qui servent de relais pour mettre en relation les adhérents avec des salariés, souvent jeunes, souvent expérimentés, «*qui conduisent un tracteur depuis l'âge de cinq ans*» et qui sont rémunérés selon leurs compétences. Autant on ne s'improvise pas exploitant agricole - même de remplacement-, autant leurs capacités d'adaptation à l'exploitation demandeuse sont réellement valorisées. Il s'agit fréquemment d'enfants d'agriculteurs ou d'aides familiaux qui trouvent ainsi le moyen d'arrondir leurs revenus. En 2009, le Geadra 58 a employé 11 équivalents temps plein dont 3 CDI, ce qui représente entre 55 et 60 personnes qui sont intervenues pour des missions chez les agriculteurs. Côté adhérents, le service de remplacement est accessible moyennant une cotisation annuelle. Celle-ci qui peut-être complète, sous couvert d'un contrat collectif ouvert par le Geadra auprès de Groupama, coûte 205 euros par personne et par an, et couvre la maladie, l'accident et le décès en plus des congés, de la formation, du développement agricole, du mandat syndical, de la maternité et de la paternité. Ces derniers motifs peuvent faire l'objet d'un contrat partiel (80 euros par an) qui exclut maladie, accident et décès. Par rapport à un coût de journée de 124 euros, et grâce aux garanties, l'adhérent ne débourse réellement qu'entre 0 et 85,80 euros, selon les motifs du remplacement facturé (124 euros soit le taux plein pour de la main d'œuvre occasionnelle).

Mutualité sociale agricole

«Bonne année et bonnes élections!»

La traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux de la MSA Bourgogne s'est déroulée sur le site d'Auxerre jeudi 7 janvier. L'occasion pour son président, Dominique Bossong, de rappeler l'enjeu pour demain des élections qui se déroulent actuellement.



Autour du président Bossong, Alain Dutertre, président délégué et Jean Boissière, directeur général de la MSA Bourgogne.

En ce début janvier, nombre d'entreprises ont coutume de réunir leur personnel pour la traditionnelle cérémonie des vœux. La MSA Bourgogne n'échappe pas à la règle et une réunion conviviale s'est tenue dans chacun des départements concernés, comme ici à Auxerre, jeudi 7 janvier. Une date marquant le premier anniversaire de l'arrivée du directeur général de la MSA Bourgogne, Jean Boissière. L'occasion pour ce dernier, de rappeler à l'ensemble des collaborateurs rassemblés, les temps forts de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Avec la mise en œuvre à compter du 1er juin du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'année 2009 aura été particulièrement chargée. Pour preuve, ces quelques chiffres : plus de 2.800 sollicitations reçues par les personnels des agences, 950 rendez-vous individuels réalisés pour 920 dossiers réglés à l'échéance de novembre. Le dispositif relatif à la mise en œuvre des majorations pour les non salariés ayant pour sa part, fortement impacté les services retraites : 20.000 questionnaires adressés, plus de 15.000 retournés et analysés par les services et au bout du compte, plus de 55% des dossiers aboutissant à des valorisations zéro. *«Un effet d'annonce retentissant et un boulot considérable pour un résultat qui a plus généré la polémique que la satisfaction»* selon le directeur de la MSA Bourgogne, qui a qualifié l'exercice 2009 de *«cru exceptionnel»*.

L'année 2010, qui verra la création des agences régionales de santé (ARS), sera également l'occasion de multiples réformes: changement des règles d'affiliation en matière de cotisations suite à la mise en place de la Loi de modernisation agricole ; mise en place de l'accord du 10 juin pour tous les salariés de la production agricole (25.000 salariés concernés) ; réforme de l'Allocation Adulte Handicapé à l'automne ; accès au RSA étendu à de nouveaux bénéficiaires etc. Avec une interrogation : quelles conséquences pour les retraites après que le Conseil d'orientation des retraites ait rendu son rapport? Intervenant à son tour, le président de la MSA Bourgogne, Dominique Bossong, n'a pas manqué de rappeler tout l'enjeu des élections qui se déroulent actuellement : *«la réussite de ces élections est le premier challenge qui nous attend en 2010. Au plan national, ce scrutin intervient alors que l'utilité d'un organisme de protection sociale spécifique à l'agriculture fait de plus en plus débat. Nous comptons sur un taux de participation élevé pour rappeler aux Pouvoirs publics l'importance d'un guichet unique proche du milieu agricole».* Un petit rappel : vous avez jusqu'au 20 janvier pour voter. Dépouillement sur les 3 sites le 26 janvier et assemblée générale élective le 18 mars prochain à Beaune. **DOMINIQUE BERNERD**

Zoom sur...

Les médaillés du travail 2010



Médaille Grand Or :
Maryse Brault (secteur Santé)
Josiane Cholvy (secteur Retraite)
Lydie de Molinier (secteur Proximité)
Solange Delfly (secteur Proximité)
Joëlle Servais (secteur Proximité)

Médaille d'Or : Brigitte Gemble (secteur Pilotage)
Catherine Migairou (secteur Prestations familiales)
René Maestracci (secteur Vie institutionnelle)
Jean-Noël Martin (secteur Contrôle)
Médaille Vermeil : Annie Bachellerie (secteur Cotisations)
Annie Voisin (secteur Prestations familiales)

Médaille Argent :Patricia Yvon (secteur Cotisations)

Mon troupeau

Un outil à votre service pour situer la productivité de votre troupeau

Optimiser les leviers pour rendre son atelier viande plus rentable est désormais possible, avec la mise au point de «*Mon Troupeau*». Un tableau de bord initié par la Caiac, en partenariat avec les autres départements du bassin Charolais et l'Institut de l'Elevage.

Conforter le revenu dégagé par son exploitation est l'objectif de tous. C'est devenu aujourd'hui indispensable pour assurer son développement et conduire de nouveaux projets. Cela passe par une réflexion sur la conduite technique et économique de votre troupeau.

La Caiac, en partenariat avec 5 autres départements du bassin Charolais et l'Institut de l'élevage, a mis au point «*Mon Troupeau*», un tableau de bord de votre atelier bovins viande à partir des données de déclaration de mouvements envoyés à la Caiac. Ce document s'appuie sur les références du réseau charolais et permet de situer la productivité de votre troupeau.

Ce document individuel, propre à chaque éleveur est riche en informations. Il contient de nombreux critères techniques, en lien avec la productivité de votre troupeau : critères de vêlages, d'efficacité du troupeau, suivi des mises en marché.

Vos critères sont comparés à des références charolaises et au groupe d'éleveurs qui vous ressemblent. C'est un support pour analyser votre troupeau, évaluer les larges de progrès et mettre en place les leviers techniques pour améliorer la conduite de votre cheptel.

Des réunions de présentation

L'association ALYSE vous invite à l'une des réunions de présentation de ce document, réparties sur toute la zone. Au total, 9 réunions ont été programmées :

- Saint Germain des Champs (89), **jeudi 14 janvier**, à 14h, salle de la Mairie
- Charny (89), **vendredi 15 janvier**, à 14h, salle de la Mairie
- Gien (45), **lundi 18 janvier**, à 14h, Maison de l'Agriculture
- Guillon (89), **mardi 19 janvier**, à 14h, salle des fêtes
- Montargis (45), **mardi 26 janvier**, à 14h, lycée du Chesnoy
- Saint-Florentin (89), **jeudi 28 janvier**, à 14h, salle de la Mairie
- Saint-Fargeau (89), **vendredi 29 janvier**, à 14h, salle de la Mairie
- Chaource (10), **lundi 08 février**, à 14h, salle de la Mairie
- Dienville (10), **mardi 09 février**, à 14h, salle des fêtes.

JÉRÔME LAVIRON (CAIAC)

Formations

Certiphyto

Formations de 2 jours organisées par la FDSEA de l'Yonne, dans ses locaux de la rue de la Maladière à Auxerre.
Pour les agriculteurs : **mardi 2 et vendredi 12 février**
Pour les viticulteurs : **jeudis 4 et 11 février**

Formation code de la route

La section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne organise une «formation code de la route» **jeudi 21 janvier** à 14 h 30, salle des fêtes, place de l'église à Saint-Clément. Formation ouverte également à toutes les personnes n'ayant pu se rendre aux précédentes réunions à Tanlay et Saint-Martin sur Ouanne.
Renseignements : Martine Nigon au 03 86 49 48 20

Formation conditionnalité 2010

La FDSEA de l'Yonne poursuit comme chaque hiver, son cycle de formation conditionnalité, avec la mise à jour du classeur «Savoir agir et réagir face aux contrôles». Prochaines dates : **vendredi 15, vendredi 22 et jeudi 28 janvier** de 9 h à 17 h, salle 9, 37 rue de la Maladière à Auxerre. Tarif : 59,80 € pour les adhérents et 119,60 € pour les non adhérents
Inscriptions au 03 86 49 48 10

Internet et messagerie

Le CFPPA d'Auxerre la Brosse propose une formation de 2 jours sur «Internet et messagerie» **vendredi 29 janvier** et **lundi 1er février**, autour des thèmes : communiquer et naviguer sur Internet et savoir effectuer une recherche à l'aide d'outils performants.
Rens. et inscriptions auprès de : Gilles Berdal ou Corinne Landrier au 03 86 94 60 20
Fax : 03 86 94 60 21 - Mail : gilles.berdal@educagri.fr

Les vœux des présidents



L'année 2009 s'est terminée dans un contexte difficile pour les agricultrices et agriculteurs de l'Yonne, et par conséquent aussi pour leur famille.
La FDSEA de l'Yonne a toujours été à vos côtés pour débattre, écouter, défendre vos intérêts, sans jamais se laisser prendre aux jeux des promesses indéfendables, ni tomber dans la démagogie de certains.
Une organisation de marché, que l'on croyait des plus menacée par une Europe ultra libérale retrouve aujourd'hui son sens avec un regain d'intérêt pour la régulation, la contractualisation, l'intervention,... On ne peut traiter l'agriculture comme la sidérurgie! Nous serons aussi particulièrement vigilants sur les politiques de nos gouvernants touchant les questions sanitaires, le dossier main d'œuvre, les exigences du développement durable. Le consommateur a confiance dans ses paysans. À nous de ne pas le décevoir, et le congrès de la FNSEA dans l'Yonne les 30, 31 mars et 1er avril prochains, sera le moment idéal pour cela.
L'année 2010 devrait être, et on le souhaite tous, bien meilleure, mais n'oublions pas que le combat syndical que nous menons tous ensemble se révèlera bien plus efficace, en ne parlant que d'une seule voix.
Bonne année et meilleurs vœux de bonheur à vous et à vos familles.

FRANCIS LETELLIER
PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE L'YONNE



Cette période des fêtes de fin d'année est pour beaucoup l'occasion de se retrouver en famille, entre amis, avec ceux que nous aimons. C'est aussi le moment pour jeter un coup d'œil sur l'année écoulée, se rappeler les moments forts, les réussites, les moments de bonheur mais aussi les instants difficiles, les douleurs et les échecs. Des instants difficiles, nous en traversons tous, dans notre vie privée et dans notre vie professionnelle. Le plus difficile est sans aucun doute de tirer bénéfice de ces échecs, de savoir rebondir et d'en sortir grandis. Il est tellement plus facile de baisser les bras et de se laisser ronger par un fatalisme destructeur. Après une année syndicale 2009 riche en évènements et particulièrement difficile pour nos entreprises agricoles, je souhaite que l'année 2010 soit une année plus favorable et que chacun d'entre nous y trouve des motifs de satisfaction professionnels, personnels et familiaux. Des échéances rapides arrivent dès ce début d'année : les élections MSA et les élections de nos représentants aux tribunaux paritaires. Nous devons absolument être nombreux à voter pour garder les commandes de ces outils pour qu'ils restent au service de notre profession. Face aux enjeux, sachons nous unir ! Je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année 2010.

FABRICE FAIVRE
PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE CÔTE D'OR



Une nouvelle année commence remplie d'espérance. Que tous ceux, viticulteurs, céréaliers ou éleveurs qui vivent des produits de la terre puissent être reconnus pour la plus noble mission qui est la leur : nourrir l'humanité. Bonne Année 2010 à toutes et à tous.

DOMINIQUE CHAMBRETTE
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR



2009 s'en est allé avec son cortège de difficultés et de désillusions pour toute notre profession.
Avec cette nouvelle année, il nous faut tourner la page et repartir de l'avant.
Le vent ultra-libéral européen semble tourner ou tout au moins ralentir et les prochaines échéances (LMA, PAC 2013) devront être pour nous un des moyens pour revenir à une certaine "régulation" de nos marchés, gage de stabilité pour nos revenus et de perspectives pour les jeunes.
L'unité de notre profession et notre capacité à soutenir un projet global sera primordiale.
Bonne année et meilleurs voeux à toutes et à tous.

FRANCK POUILLOT
PRÉSIDENT DE JEUNES AGRICULTEURS DE L'YONNE



C'est avec beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous presenter, à vous et à vos familles, mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année.
Au dela du rituel, je souhaite que 2010 vous apporte à vous et aux votres toute la réussite dans vos projets de vie.
Mais que souhaiter à un agriculteur nivernais?

- *Que 2010 soit meilleure que l'année passée : bien sur indispensable,*
- *Que notre travail, ignoré et bafoué depuis de trop nombreuses années soit enfin reconnu et retribué à sa juste valeur : bien sur indispensable,*
- *Que nos dirigeants comprennent enfin que nous sommes un maillon économique, incontournable et indispensable à notre économie et à la ruralité : bien sûr indispensable.*

Quels que soient vos projets : techniques, économiques, besoins en formation, besoin de faire le point : votre chambre d'Agriculture est, et reste à vos côtes. Ses salariés et ses élus sont à votre écoute pour essayer de toujours mieux répondre à vos besoins et à vos aspirations ; n'hésitez pas à les contacter.
Je terminerai en reprenant la phrase de Saint Exupéry citée dans le catalogue des formations : «L'avenir, tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre».

ÉRIC BERTRAND
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

BONNE



Pour votre réussite économique et humaine!

L'agriculture départementale a vécu des moments difficiles en 2009 et la très forte chute des revenus moyens en agriculture en témoigne.
Dans un tel contexte, le rôle des organisations professionnelles agricoles est d'être à l'écoute des attentes et besoins des agriculteurs. Notre objectif: leur apporter des conseils et un accompagnement optimisés car se sont eux qui construisent l'agriculture icaunaise de demain.
En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser des vœux d'optimisme et de projets pour une année 2010 qui, je l'espère, sera prospère pour vous, vos proches et votre entreprise.

GILLES ABRY
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Toute l'équipe de le FDSEA de la Nièvre se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.
Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la responsabilité et du bon sens paysan à l'égard de ceux qui nous gouvernent...
En effet, nous venons de passer le chiffre tristement symbolique du milliard d'êtres humains qui souffrent de malnutrition sur notre planète et ce dans la plus totale indifférence !...
30% de la production agricole mondiale n'arrivent pas à la bouche des consommateurs ; l'étendue de ce gaspillage démontre que si on arrive à le réduire, une partie de la solution pour nourrir les peuples sera trouvée. Comprenne qui pourra, qui voudra...
Bonne année pleine de bon sens paysan à toutes et à tous.
Syndicalement.

JEAN-PIERRE CONDAMINE,
PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE LA NIÈVRE

Les élus et les collaborateurs du Crédit Agricole Centre-Loire vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.
Que 2010 voit la réalisation de tous vos projets et vous apporte à vous-même ainsi qu'à votre famille toutes satisfactions personnelles et professionnelles.

DOMINIQUE THIBAULT
V.P. CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

d'organisations agricoles

2010 année

Votez et Faites voter autour de vous !



En janvier 2010 et comme tous les 5 ans, la population agricole est appelée à voter pour élire les femmes et les hommes qui la représenteront au sein de la MSA.
Par delà le choix de tel ou tel candidat, le scrutin sera le baromètre incontestable de l'engagement du monde agricole dans la gestion de sa protection sociale.
En votant, le vœu de la population agricole sera de dire «OUI» à la MSA, « OUI » à une protection sociale responsable et solidaire.
Avec l'ensemble du Conseil d'administration, l'équipe de direction et tous les collaborateurs de la MSA Bourgogne, j'ajoute à ce vœu que je sais partagé par tous, nos souhaits de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année, pour tous les acteurs du monde rural.

DOMINIQUE BOSSONG
PRÉSIDENT MSA BOURGOGNE



L'équipe Groupama, élus et collaborateurs, vous souhaite leurs meilleurs vœux pour cette année, pour vous-même et vos entreprises. Que 2010 nous apporte une juste rémunération de notre travail. Groupama, en plus de sa couverture d'assurance classique, apportera une sécurité face aux aléas climatiques à moindre coût par rapport aux expérimentations des années précédentes en culture et polyculture. Pour la production herbagère, nous sommes prêts mais en attente de la réassurance d'État.
Continuons à œuvrer pour la défense de notre agriculture.
Bonne année 2010.

PATRICK SEGUIN,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CAISSES LOCALES DE LA NIÈVRE



2010 sera, je n'en doute pas, une année de grands projets au service du progrès collectif en Bourgogne Franche-Comté: recherche en agronomie avec la Plateforme d'Innovation Agro-Environnementale (PIAE) qui réunit de nombreux partenaires autour de l'agriculture à haute-valeur environnementale ; logistique et commercialisation de nos productions avec Cérévia et son nouveau terminal de Fos-sur-Mer ; développement des outils et des filières de transformation avec notamment le futur moulin bio d'Aiserey ; recherche et développement sur les filières alimentaires avec Vitagora ; développement durable ; communication via les nouveaux médias électroniques pour toujours mieux servir nos adhérents. Les sujets ne manquent pas pour nous animer, nous faire bouger et surtout œuvrer collectivement à la réussite de notre secteur économique et de ses acteurs. Au nom de la coopérative et du Groupe Dijon Céréales, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2010.

MARC PATRIAT
PRÉSIDENT DU GROUPE DIJON CÉRÉALES



Le contexte agricole qui a marqué 2009, celui qui arrive pour 2010 et les années futures va nous obliger à repenser l'avenir de notre métier d'agriculteur. En illustration, cette citation d'Albert Einstein : «La folie est de toujours se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent...L'imagination est plus importante que le savoir.» Cette remise en question du «système agricole» actuel est urgente et devra se faire via une trilogie utilisée en son temps pour former les JA : «Voir, juger, agir». Bonne année et bonne santé à toutes et à tous.

ANTOINE DAURELLE
PRÉSIDENT DES JEUNES AGRICULTEURS DE CÔTE D'OR



2010, confirmation ou espoir ?

A cette même époque, l'an dernier, nous étions loin de penser que cette année agricole serait une «année horrible». Malgré tout ces déboires, ces déceptions, nous avons continué à semer, à préparer au mieux cette nouvelle récolte agricole et viticole afin qu'elle soit fructueuse. Quelle meilleure preuve de notre vitalité, de nos espoirs en des jours meilleurs, que cette volonté farouche sans cesse renouvelée de remettre l'ouvrage sur le métier ! Ce n'est pas la première ni la dernière crise que l'agriculture devra surmonter. Elle n'y parviendra que grâce à des hommes et des femmes résolus, déterminés à vivre de leur métier, qui est aussi leur passion. Que cette passion qui vous anime et vous porte, contribue à votre bonheur, à la prospérité de vos entreprises tout au long de cette année ! L'ensemble du personnel, l'équipe de direction, et tout le conseil d'administration de CERFRANCE BFC s'efforceront par leur contribution à concrétiser la réussite de vos efforts. Bonne et heureuse année à tous.

VINCENT LEPRÊTRE
PRÉSIDENT CER FRANCE BFC



C'est la période des vœux en ce début de 2010. Je vous présente les miens. Pour nous, Anciennes Exploitantes et Anciens Exploitants, mon premier vœu sera la santé accompagnée d'une présence chaleureuse dans nos familles.
Rester actif dans notre société est important, garder un dynamisme dans les structures dont nous sommes membres, c'est une gage de longévité.
Je vous invite à participer nombreux à nos activités.

JEAN-MARIE SAPIN
PRÉSIDENT DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS EXPLOITANTS FDSEA YONNE





«Dans un contexte économique et financier difficile, l'activité commerciale de Groupama Grand Est en 2009 est satisfaisante. Ces bons résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse et d'une innovation permanente, tant sur les produits que sur les services. Nous avons également poursuivi notre investissement dans la formation de nos collaborateurs et nous restons très exigeants sur la qualité des prestations que nous devons à nos sociétaires, particuliers et professionnels. C'est la raison pour laquelle le conseil d'administration de Groupama Grand Est, constitué d'élus proches du terrain et en contact direct avec les préoccupations des professionnels de l'agriculture, ne peut ignorer les difficultés économiques que certains d'entre vous rencontrent. Nous sommes donc particulièrement vigilants quant au maintien de tarifs compétitifs en 2010, tout en étant garants de la pérennité d'une entreprise qui emploie plus de 400 salariés en Côte d'Or et près de 900 dans le Grand Est. Au nom des équipes de Groupama Grand Est, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2010. Nous aurons à cœur de vous accompagner dans la réussite de tous vos projets».

FRANÇOIS SCHMITT PRÉSIDENT DE GROUPAMA GRAND EST
FRANÇOIS WILLERMOZ GROUPAMA CÔTE D'OR

développementlocal

Attractivité économique des territoires

Vers un second Pôle d'Excellence Rurale dans l'Yonne

Un nouveau Pôle d'Excellence Rurale qui impliquerait tous les acteurs présents dans les territoires ruraux du département : c'est le nouveau projet lancé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Les Assises des Territoires Ruraux qui se sont tenues le 11 décembre dernier à Saint Florentin ont permis d'afficher une forte détermination des décideurs économiques et politiques locaux pour doter le département de l'Yonne de dispositifs destinés à renforcer l'attractivité et la valorisation du potentiel économique des territoires.
Dans ce cadre et s'appuyant sur l'existence d'un tissu rural icaunais de grande qualité, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a proposé au Conseil Général de porter un nouveau Pôle d'Excellence Rurale (PER) dont l'objectif est de développer des ressources locales pour générer une économie de proximité viable et tournée vers les populations résidentes ou de passage. Les activités de diversification agricoles (agro-services, agro-productions, agro-industries) seraient au cœur de ce PER qui répondra aux initiatives des acteurs institutionnels du développement mais aussi des communes et des acteurs privés porteurs de projets innovants.
Quatre volets constituent l'ossature de ce dispositif :
Volet n°1 : Développement de services en milieu rural axés sur les besoins de proximité et les circuits courts.
Volet n°2 : Développement de cultures à valorisation industrielle s'inscrivant dans des filières innovantes structurantes pour l'économie locale et conduisant à des pratiques plus respectueuses de l'environnement : production de matériaux de construction à base de chanvre, valorisation des matériaux biossourcés (bois, biomasse énergétique, ...) et introduction et développement de cultures à bénéfice environnemental.
Volet n°3 : Développement d'un tourisme de proximité mettant en valeur les potentialités locales et la consommation de produits locaux.
Volet n° 4 : Développement de filières énergétiques alternatives utilisant les ressources locales et répondant à des besoins de proximité : valorisation énergétique des déchets (méthanisation) et développement des ressources photovoltaïques.


La culture du chanvre : une opportunité pour le département qui pourrait déboucher à terme par une unité de production de matériaux de construction.

Pour le président de la Chambre d'agriculture, Gilles Abry : *«L'agriculture est par essence au cœur des territoires ruraux et c'est pourquoi elle doit constituer l'un des liants indispensables à la cohésion et au développement économique de ces zones. Le premier PER développé dans l'Yonne a permis notamment d'inscrire dans les planifications budgétaires les investissements de mise à grand gabarit du fleuve Yonne jusqu'à Joigny pour développer le trafic fluvial. Ce projet de nouveau PER se veut tout aussi structurant pour le département en impliquant tous les acteurs présents dans nos territoires ruraux».*

TdB : Pourquoi un second Pôle d'Excellence Rurale dans l'Yonne

G. Abry : «*Il nous faut, non seulement valoriser les ressources locales, mais également tout ce qui est logistique. On oublie trop souvent la proximité et l'importance d'un bassin de consommation comme celui du bassin Parisien. Pourquoi ne pas imaginer un certain nombre de produits consommés par ses habitants, nécessitant des volumes importants, être amenés dans notre département pour y être reconditionnés, dégageant au passage de la plus value ?*
Par ailleurs, si la valorisation des ressources locales passe bien sur par les produits agricoles, elle concerne également la valorisation des ressources humaines proprement dites : les services de proximité prennent de plus en plus d'importance dans notre quotidien. Sans relever directement de l'agriculture ni de l'agro alimentaire, les services à la personne ont un lien, permettant de maintenir un tissu sur les territoires. A la fois humain par les habitants mais également économique avec le maintien de petits commerces de proximité. A nous d'être innovants ! On pourrait envisager une implication d'agriculteurs ou de conjoints d'agriculteurs. Pas seulement par la commercialisation de produits locaux au travers de circuits courts, mais également par les services à la personne, aides aux tâches administratives etc. Concernant le volet agrotourisme, l'un des gros soucis pour le département est de parvenir à faire rester les personnes quelques jours. Pour cela, je crois beaucoup aux circuits pré organisés, aux séjours à thèmes... Et là encore, l'agriculture a un rôle à jouer».

DOMINIQUE BERNERD

Assurez le résultat avec nos taureaux.



agence album 03 85 38 37 83 - Photo : Pascal Pulvery - 12/2009

COOP'EVOLIA
Générateur de Performances
Tél. 03 85 91 52 56 – www.coopevolia.com – 71150 Fontaines

en bref

Quotas laitiers : une décision «petits producteurs»
Dans le cadre de la gestion des quotas laitiers pour la fin de campagne laitière, Bruno Le Maire a annoncé que les producteurs dont le quota individuel est inférieur à 160 000 litres seront exonérés de la taxe fiscale pour dépassement de quota individuel dans la limite de 10 000 litres et selon les mêmes modalités que pour la campagne passée. Le ministre avait annoncé cette mesure de gestion pour les producteurs dont le quota individuel est inférieur à 140 000 litres dans un communiqué du 4 novembre dernier.

Effondrement des ventes d'engrais
Selon l'Union nationale des industries de la fertilisation (Unifa), les ventes d'engrais minéraux ont reculé de 20% sur douze mois entre fin octobre 2008 et fin octobre 2009. La chute est particulièrement spectaculaire pour les engrais composés dont les livraisons s'effondrent de 61% ainsi que pour la potasse (-65%). Pour les engrais simples, les ventes ont en revanche progressé pour l'acide phosphorique (+13%) ainsi que pour l'azote (+1%). Ce qui s'explique pour l'azote par la progression des surfaces semées en céréales d'hiver à 7,1 millions d'hectares et le bon niveau des surfaces de colza 1,4 million d'hectares.

Photovoltaïque : la FNB s'inquiète de la baisse du tarif de rachat par EDF
La Fédération nationale bovine (FNB) s'inquiète, dans un communiqué du 7 janvier, du projet du gouvernement de baisser le tarif de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque. Le syndicat demande aux pouvoirs publics de prendre le temps de la concertation, et en appelle au président de la République pour ordonner une analyse approfondie des enjeux et une réorientation de la politique du gouvernement, plus en adéquation avec la volonté forte affichée par la France dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Ce projet du gouvernement *«est un mauvais coup porté à l'élevage (…). La révision du tarif va remettre en cause la rentabilité des projets d'investissements en cours»*, prévient la FNB. Elle souligne que pour les exploitations d'élevage l'installation de panneaux photovoltaïques contribue *«à un mode de production plus durable, en améliorant le bilan environnemental. Ces enjeux essentiels pour l'élevage n'ont visiblement pas été suffisamment pris en compte et défendus par le ministère de l'Agriculture dans les arbitrages».*

Transport fluvial

Le port de *"Haute Bourgogne"* est ouvert !

L'inauguration de la plateforme multimodale du port de Gron lundi 10 janvier, renforce l'attractivité économique du département et ouvre de nouvelles perspectives pour l'agriculture icaunaise.

La «*Haute Bourgogne*» a désormais son port. Inaugurée en grande pompe en présence de toutes les personnalités politiques de la région, ministre de Raincourt en tête, la plateforme de Gron permettra de relier l'Yonne au nord de l'Europe et d'ouvrir le département à la mer. Dans le sillage du Grenelle de l'environnement, le transport fluvial a désormais le vent en poupe. Un juste retour des choses, pour une filière qui a connu ses heures de gloire au siècle passé, lorsque la rivière transportait vins icaunais et bois du Morvan jusqu'à la capitale.

Il aura fallu 6 ans pour que le projet initié par la CCI de Sens en 2004, par une étude de faisabilité aboutisse. Coût global : 5 millions d'euros, financés par des fonds européens, la CCI, la Région, le Conseil général, la Communauté de communes du Sénonais et l'État. C'est dire combien cette plate forme multimodale de 12 000m² qui comprend une aire de retournement pour des péniches de 90 mètres était attendue ! Situé sur l'axe Nord/Sud, l'emplacement du port de Gron offre un accès aisé à l'ensemble des moyens de transport et des voies de communications européennes. Les barges de 1 000 tonnes pourront désormais venir y accoster et charger ou décharger des conteneurs. Montée en charge prévue : jusqu'à 10 000 conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) par an, avec une capacité maximale de stockage sur le site de 20 000 EVP. L'ouverture du Canal Seine Nord-Europe et la mise au gabarit de la rivière Yonne, permettant à terme, à l'horizon 2015, de relier Gron aux grands ports européens tels que Rotterdam ou Anvers, soit 80% du trafic européen de conteneurs.



Premier chargement sur le port de Gron : 12 tourets de 40 tonnes à livrer pour le compte de l'entreprise Prysmian à Anvers avant leur départ pour le Quatar. Arrivée prévue en Belgique : lundi 18 janvier, après franchissement de 57 écluses.



A l'heure des discours, Gaston Simonato, président de la CCI de l'Yonne.

Une opportunité pour l'agriculture icaunaise

A tour de rôle, les élus présents à l'inauguration ont rappelé *«l'enjeu considérable à la fois en terme d'emplois et de croissance»* généré par le projet, soulignant au passage l'obstination qu'il aura fallu pour démolir certaines barrières... La vie n'est pas un «long fleuve tranquille», la rivière encore moins! Pour Gaston Simonato, président de la CCI de l'Yonne : *«ce terminal de «Haute Bourgogne» est l'Hinterland le plus en amont des terres de tout le réseau des ports franciliens. Le «Grand Paris» s'étire désormais du Havre jusqu'à l'Yonne»*. Un satisfecit partagé par le «patron» du département, Jean-Marie Rolland, qui y voit *«un facteur essentiel de promotion de l'économie de l'Yonne et du renforcement de l'attractivité de nos territoires»*. Pour Henri-de-Raincourt, ministre chargé des relations avec le parlement: *«l'Yonne sait que son avenir repose sur le développement de ses infrastructures. A partir de Gron, les entreprises icaunaises pourront transporter leurs marchandises dans le monde entier!»*

A commencer par celles du monde agricole, à l'image de la coopérative Capserval dont les silos de stockage dominent les nouvelles installations portuaires, Pour son président, Etienne Henriot : *«c'est une réelle opportunité qui s'offre à nous et nous apporte de nouveaux débouchés, là où auparavant, nous n'étions pas compétitifs : d'ores et déjà, un projet de conteneurs d'orges pour la Chine est à l'étude. A plus long terme, c'est le marché Nord Europe que nous visons ainsi»*.

Un sentiment partagé par Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour qui *«avec la continuité du projet jusqu'à Joigny, ce sera l'un des atouts qui nous permettra de développer le Pôle d'Excellence Rurale n° 2 en voie de finalisation»*.

Reste à aménager les plateformes de Joigny et de Migennes, pour que la mise à grand gabarit de l'Yonne soit complète. A quand la prochaine inauguration ?

DOMINIQUE BERNERD

Le fluvial en quelques chiffres

- Un convoi fluvial de 1 000 tonnes transporte autant de marchandises q'un train complet ou 50 camions
- Le fluvial est 2 fois moins consommateur que la route en termes d'équivalent pétrole à la tonne transportée
- Chaque tonne transférée de la route à la voie d'eau permet de diviser par 2 les émissions CO_2
- Le fluvial représente aujourd'hui 3% des transports hexagonaux, contre 30% aux Pays-Bas. Il devrait passer à 8% en 2020 et 12% en 2050 (sources VNF)
- 40% du fret traversant la France passe par la région Bourgogne, dont 90% par la voie routière.

DUC

Pour compléter sa gamme de VOLAILLES DE QUALITE DUC recherche ses futurs éleveurs de **POULETS BIOLOGIQUES** distance maxi 80 km de CHAILLEY (89)

Contact :
DUC – Michel DELAGNEAU – 89 770 CHAILLEY
Tel. : 03 86 43 55 88 / Email : michel.delagneau@duc.fr

Pays de Saint-Seine (21)

Une remarquable filière bois-énergie

Plusieurs équipements ont été inaugurés au sein de la communauté de communes du Pays de Saint-Seine.
Il s'agit de la plate-forme de stockage de Francheville et de sept chaufferies bois.

Francheville est un petit village dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye. Il a la particularité de posséder une plateforme de stockage de plaquettes forestières.
Celle-ci a été inaugurée en fin de semaine dernière, en même temps que sept chaufferies bois communautaires (localisées à Bligny-le-Sec, Frenois, Saint-Seine-L'Abbaye, Vaux-Saules, Lamargelle, Chanceaux et également Francheville).

Un procédé exemplaire

La communauté de communes du Pays de Saint-Seine gère intégralement sa filière, du bois jusqu'à la chaufferie. Dans un premier temps, elle achète le bois aux communes. Une entreprise locale est chargée du broyage de ce bois. Les plaquettes sont ensuite emportées jusqu'à la plate-forme de stockage à l'aide d'un tracteur-benne que la communauté de communes s'est procurée. Au total, la plate-forme permet de stocker 1500 m³ de plaquettes bois. Après avoir séché, le bois est livré aux différentes chaufferies collectives qui utilisent les plaquettes comme combustible (la consommation annuelle est d'environ 650 tonnes, soit l'équivalent de 200 000 litres de fuel). Un agent technique de la communauté de communes est chargé du transport.

Alimentation des bâtiments communaux

Un abonnement lie la communauté de communes aux sept communes directement «chauffées». Cet abonnement couvre les frais liés à l'achat de bois et aux différentes charges d'investissement. Le projet sera rentabilisé dans une quinzaine d'années. Avec cette filière bois-énergie, le Pays de Saint-Seine se distingue tout particulièrement dans le développement durable si l'on prend en compte la récente construction de son parc éolien, le plus important de la région.



Le Pays de Saint-Seine achète le bois, s'occupe de son broyage, stocke et livre les plaquettes dans les différentes communes.
La plate-forme de stockage et sept chaufferies ont été inaugurées en fin de semaine dernière.

lesproductions

CULTURES

Réunion d'hiver

Les dernières préconisations des instituts

Lundi 11 janvier, les agriculteurs nivernais et les organismes économiques étaient invités à une réunion technique organisée par la Chambre d'agriculture à Chateauneuf Val de Bargis. Malgré l'enneigement, une quarantaine de personnes avait fait le déplacement pour écouter Jean-Charles Deswarte, l'ingénieur régional d'Arvalis parler de céréales et Louis Marie Allard, l'ingénieur régional du Cetiom parler de colza et de tournesol.



Jean-Charles Deswarte, ingénieur régional d'Arvalis, est intervenu sur les nouveautés et la stratégie nivernaise des fongicides céréales et la pertinence des engrais foliaires.

Concernant les céréales, ont été abordées l'actualité fongicides blé et orge avec peu de nouveautés mais une réflexion axée sur l'enveloppe fongicide à dépenser pour la nuisibilité attendue des maladies dans la Nièvre. L'Institut, ayant travaillé cette année sur les stimulateurs de défense des plantes, les engrais foliaires et les adjuvants comme piste d'avenir pour optimiser l'utilisation des phytosanitaires, a présenté ses essais. Malgré l'attrait de ces solutions dans le contexte actuel de réduction des phytosanitaires, la conclusion a vite démontré l'absence d'intérêt économique! Les préconisations «classiques» des Instituts restent donc tout à fait pertinentes, et de loin. Pour exemple, les nombreux engrais foliaires restent moins performants que la base ammonitrate; il en est de même pour les autres stimulateurs de vie du sol.

Concernant le colza, un retour sur la pression puceron de l'automne a permis de présenter deux nouveaux insecticides : Proteus et Pyrinex Me. C'était aussi l'occasion de revenir sur les stades et seuils d'intervention ainsi que le choix de l'insecticide en présence de pucerons. Puisqu'ils sont résistants, les pyrèthres ne sont plus du tout efficaces et au contraire, ils détruisent les insectes auxiliaires en particulier lors d'application visant les altises. C'est une des raisons pour laquelle le seuil d'intervention contre ce ravageur passe à 80% de pied avec morsure.

La nouveauté de l'année en matière de tournesol concerne le désherbage avec les premières solutions de post-levée avec des variétés tolérantes. Espérons que la productivité de ces variétés sera au rendez-vous. Les avantages techniques sont nombreux : meilleure efficacité du désherbage (sur flore difficile), moindre utilisation de phytosanitaires, association pertinente avec le binage...

Après quelques années de retrait de matières actives, les dossiers d'homologation de nouvelles spécialités aboutissent et apportent de nouvelles solutions. C'est la cas du côté des traitements de semences anti-taupin sur tournesol avec Belem, des herbicides colza et céréales. Mais attention notamment en matière de désherbage, il ne s'agit pas de nouvelles familles chimiques et leur utilisation va aussi concourir à la sélection d'adventices résistantes.

E.B.

Pour tout renseignement technique, les Instituts ainsi que l'équipe Grandes cultures sont à votre disposition au 03.86.94.40.60.

Vient de paraître

Le poireau



DR

Le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) vient de publier deux nouveaux ouvrages sur le poireau.

Tout d'abord, la monographie «*Le poireau*» a été conçue pour l'ensemble des acteurs de la filière poireau et permet d'acquérir une vision globale et synthétique de la production de poireau en France, de la semence aux marchés de distribution. Cet ouvrage se divise en six parties : Contexte économique, exigences du marché et maintien de la qualité, la plante, itinéraire de production, protection phytosanitaire des cultures, chantier de récolte et itinéraire post-récolte. Ensuite, l'étude «*Bilan de marché et perception des distributeurs et des consommateurs*» présente en première partie la situation du marché et les attentes de la distribution (le marché européen, le marché national, entretiens auprès des détaillants-distributeurs, entretiens auprès des fournisseurs de la RHD) ; en deuxième partie, elle analyse la perception des consommateurs vis-à-vis de ce légume (généralités et rappels des conclusions de 1995, image du poireau, connaissance, les achats, la consommation, conclusion, recommandations et recettes.

Prix : 45 euros pour la monographie, 23 euros pour l'étude (hors frais de port).

Contact : Reine Chéreau, Editions CTIFL, 22 rue Bergère, 75009 Paris.

Tél. : 01 47 70 16 93

Pratique

Mesure du reliquat : mode d'emploi

Dans le cadre du 4ème programme d'action directives nitrates, pour les zones vulnérables, la réglementation détermine les conditions de la mesure du reliquat d'azote minéral à la sortie de l'hiver.

Approche réglementaire :

L'arrêté préfectoral précise «*l'obligation d'actualiser chaque année et sur chaque îlot cultural l'estimation du reliquat d'azote minéral à la sortie de l'hiver (RSH).*

Pour tout îlot cultural en zone vulnérable de son exploitation, l'exploitant utilisera soit le résultat de l'analyse d'un prélèvement sur ledit îlot, soit une estimation issue d'un réseau de référence départemental, soit les modèles climatiques proposés dans le département (type Epiclès).

La mesure de reliquat doit être réalisée, pour chaque îlot cultural concerné, sur la profondeur du sol exploitable par lesracines et par tranche de 30cm».

La valeur du RSH ainsi que la valeur de l'azote absorbé par la culture sortie hiver sont les deux postes à corriger de votre plan prévisionnel de fertilisation.

Approche technico-économique : Techniquement, les reliquats sont conseillés sur céréales (hiver et printemps) et sur maïs. Pour les autres cultures, il existe d'autres méthodes, comme par exemple les outils du Cetiom : Réglette colza ou Heliotest tournesol...

Les prélèvements doivent être réalisés avant le 1er apport d'azote et jusqu'à 90 cm pour les sols les plus profonds. Dans ce dernier cas, l'analyse se compose de 3 prélèvements de 0 à 30, de 30 à 60 et de 60 à 90cm.

L'analyse mesure la quantité d'azote présente dans le sol (sous forme nitrate, directement assimilable par les racines à la reprise de végétation).

Outre l'aspect réglementaire, la mesure du reliquat répond à un objectif économique en permettant d'ajuster votre dose d'azote au mieux. En effet, les valeurs de reliquat peuvent varier à l'extrême de 10 à 100uN selon la profondeur de sol, le précédent, la fertilisation du précédent, le rendement du précédent, l'historique fumure organique/prairie...

Pour tout renseignement ou prélèvement, vous pouvez contacter votre conseiller.

Pour exemple, la Chambre d'agriculture de la Nièvre travaille avec le laboratoire SAS à Orléans, tél 02.38.69.26.31.

Le coût d'une analyse varie de 15 à 45€ selon la profondeur de sol.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 58



Rencontre avec Alain Boiteux, tondeur professionnel

Les inquiétudes d'un tondeur de moutons

La baisse des effectifs ovins influe voire menace directement le métier de tondeur de mouton. L'un des quatre tondeurs professionnels de Côte d'Or a souhaité apporter son témoignage. Même si la situation n'est pas encore critique, elle commence à inquiéter. La fin annoncée des petits troupeaux ovins, liée aux nouvelles aides qui ne considérera plus ces derniers, est une des principales raisons évoquée par Alain Boiteux, tondeur professionnel depuis 22 ans.



Alain Boiteux (canton de Précy-sous-Thil en Côte d'Or) est obligé d'aller tondre de plus en plus loin pour maintenir son volume de travail.

Il a 44 ans et habite Maison-Dieu à proximité de Précy-sous-Thil. Alain Boiteux fait partie des quatre tondeurs de moutons professionnels que compte la Côte d'Or, en compagnie de Patrick Buisson (Magnien), Gérard Dupaquier (Blaisy-Bas) et Dominique Prieur (Neslé-les-Massoult). Alain Boiteux, qui exerce cette activité depuis 22 ans, s'inquiète fortement de la conjoncture et de la baisse du nombre d'ovins qui risque de mettre en péril, à terme, sa profession.

De nouveaux clients

S'il arrive à maintenir son nombre de moutons tondus chaque année (environ 40 000), il le doit principalement à l'élargissement de sa zone de travail. Aujourd'hui, Alain se rend dans les quatre départements bourguignons, mais aussi en Haute-Marne et dans l'Aube. *«Il y a de moins en moins de brebis, il faut donc que j'élargisse mon territoire»* explique Alain, *«chaque année, je reprends de nouveaux clients. Il me faut combler la perte de travail liée aux départs en retraite et au choix de certains éleveurs d'arrêter de la production ovine»*.

Une production qui «*trinque*»

Comme l'explique Alain Boiteux, *«le mouton est souvent la production qui s'en va en premier, quand le fils reprend l'exploitation du père, il privilégie les autres productions et délaisse souvent les moutons. Les jeunes ont conscience du niveau des difficultés du système ovin et des revenus qu'il génère»*. Le tondeur de mouton assume son discours pessimiste : *«je suis réaliste ! Les aides auraient dû arriver bien plus tôt. Le mouton n'a jamais été soutenu et les agriculteurs ont toujours tiré la langue. Les enfants l'ont vu et les systèmes ovins en tirent aujourd'hui les conséquences avec une mauvaise image»*.

Fin des petits troupeaux ?

L'actualité des derniers mois n'a rien arrangé. *«La cerise sur le gâteau a été la FCO avec une diminution importante des cheptels»* enchaîne Alain Boiteux qui mentionne également plusieurs effets secondaires comme l'infécondité et des problèmes à la naissance. Une autre inquiétude et non la moindre subsiste : la *«dégringolade probable des petits troupeaux»* comme le résume Alain Boiteux : *«les nouvelles aides du système ovin ne concernent que les troupeaux de plus de 50 brebis. On peut donc prévoir la disparition des petits troupeaux. Les éleveurs ne vont pas travailler pour la gloire»*. Certes, les troupeaux déjà conséquents auront tendance à s'agrandir, mais le tondeur professionnel ne pense pas que cet accroissement comblera la perte liée à la disparition des petits cheptels.

Des regrets

«Les moutons n'ont jamais été soutenus» regrette Alain Boiteux, *«aujourd'hui, on essaie de sauver le coup mais il est bien trop tard»*. La situation n'est pas encore alarmante puisqu'Alain maintient son nombre de moutons tondus chaque année. Mais il ne pourra pas le faire éternellement et les nouvelles aides qui ne s'appliqueront pas aux petits troupeaux l'inquiète. Il redoute, pour les prochaines années, qu'une concurrence naisse entre tondeurs de moutons. A la question *«qu'est-ce qui pourrait changer la donne ?»*, Alain Boiteux répond, avec une longue réflexion, ne pas voir autre chose que l'attribution *«d'aides plus conséquentes»*.

AURÉLIEN GENEST

Zoom sur...

Un métier physique

«Ça prend des chevaux !» plaisante Alain Boiteux, évoquant l'importante condition physique qu'exige son métier. Une grande technicité avec beaucoup de précision est également nécessaire pour réaliser correctement la tonte. Ces deux éléments dissuadent les éleveurs de vouloir effectuer eux-mêmes la tonte de leurs moutons. En ce qui concerne les tarifs, le coût par animal oscille entre 1,70€ et 2€. Ce coût varie en fonction de deux paramètres : la taille du troupeau et la distance parcourue par le tondeur. Un temps entre une minute et demie et trois minutes est nécessaire pour tondre un mouton,
cette variation du simple au double s'expliquant par la quantité plus ou moins importante de suin.

Une autre activité

En complément de la tonte, Alain Boiteux est négociant en laine. Il achète directement celle de ses clients. Grâce à d'autres intermédiaires, cette laine ira en Chine. Alain se souvient : *«il y trente ans, la laine valait trois fois plus aujourd'hui. Sa transformation coûte de plus en plus cher puisqu'il faut l'exporter et de plus, la laine est concurrencée par le synthétique»*. Aujourd'hui, Alain vend le kilogramme de laine entre 5 et 8 centimes d'euros (valeur brute). Malgré ces difficultés, Alain Boiteux tient à mentionner une facette de son métier qu'il affectionne tout particulièrement : le relationnel et la convivialité qui,



Coopérative d'Insémination

Activité perturbée en 2009 pour Coop'Evolia

Depuis qu'elle est née de la fusion des coopératives de Norges (21) et de Verdun (71), Coop'évolia a connu un développement enviable. Profitant d'un potentiel considérable en race charolaise, la structure régionale a multiplié les efforts de gestion et de prospection avec succès. Mais cet élan s'est vu freiné par la mauvaise conjoncture de 2009. La solidité financière de la coopérative et les nouvelles perspectives de la génomique devrait lui permettre de passer ce cap.

Pour la première fois après quatre années de hausse successives, la coopérative Coop'Evolia vient d'essuyer une baisse de son activité insémination (- 4,8%). Ce sont les bovins qui ont subi la plus forte baisse (- 7,2% en allaitant). En races laitières, la conjoncture économique, mais aussi la faible qualité des fourrages et une reproduction affectée par les effets de la FCO ont mis un terme à l'embellie constatée en 2008. Conséquence, la courbe des inséminations laitières retrouve sa pente baissière des années passées. En charolais, l'arrivée d'un printemps précoce a fait perdre 2 000 inséminations rien qu'au mois d'avril. Un fait qui illustre la grande volatilité de l'activité insémination allaitante à cette période. Le tout dans un contexte de crise généralisée. Malgré cela, le chiffre d'affaires insémination de la coopérative reste stable. La bonne santé financière de la structure lui permet même de pouvoir accorder à ses adhérents une remise de 2€ par vache inséminée. La coopérative a toutefois du faire face à une hausse générale des charges. Sur ce dernier point, le président Guy Martin s'inquiète de l'explosion des coûts liés au statut sanitaire des taureaux ainsi que des frais d'adhésion aux unions dont la coopérative dépend.

Leader en charolais

En dépit d'une difficile année 2009, avec près de 39 000 femelles inséminées, Coop' Evolia demeure le leader national en race charolaise. Malgré un taux de pénétration de l'insémination de seulement 11%, la race représente, à elle seule, 45% du volume d'activité de la coopérative. Vient ensuite la montbéliarde qui demeure la race laitière majoritaire pour Coop'Evolia (environ 25.000 IAP).

Au chapitre de l'activité toujours, le développement des constats de gestation (échographie notamment) continue de se poursuivre (+ 120% en cinq ans). Plus de 78 000 ont été réalisés en 2009. L'impact de la FCO sur la reproduction des animaux n'est pas étranger à ce regain d'intérêt. Autre progression : celle de l'activité récolte en ferme avec vérification de fertilité pour les taureaux de monte naturelle. Enfin, la taurellerie de Fontaine a vu son activité multipliée par 1,5 en trois ans. L'an dernier, celle-ci a atteint 1,5 millions de doses produites dont 1 million pour la seule race charolaise.

Nouvelles technologies

2009 aura aussi été l'année de l'irruption des nouvelles technologies dans la génétique animale. En race laitières, la génomique et les semences sexées ont fait leur entrée *«pour de vrai»* (arrêt du testage en race montbéliarde). 2 000 doses sexées ont d'ores et déjà été commercialisées. Enfin, Guy Martin annonce que Coop'Evolia souhaite s'investir dans l'élaboration d'un programme génomique charolais avec la plate forme génomique multi races et multi espèces que souhaite mettre sur pieds l'unité de sélection Gène Diffusion . On l'aura compris, les responsables de Coop'Evolia n'entendent pas rater, ni laisser leur échapper, le train de la révolution technologique qui semble en marche. Dans un marché en plein bouleversement, avec une évolution rapide des structures d'élevage, la coopérative n'a de cesse de rechercher la meilleure voie pour s'adapter. Outre son implication dans les unions raciales auxquelles elle adhère, Coop'Evolia réfléchit à des partenariats avec d'autres structures coopératives voisines (Ain Génétique Service, Coopérative d'élevage de la Loire et Cecna à Migennes). Le président avoue même être de ceux qui pensent à une association des quatre structures coopératives.

200 nouveaux adhérents

En attendant, les efforts de communication et de prospection consentis par Coop'Evolia continuent à porter leurs fruits. En 2009, malgré l'érosion du volume d'activité, la coopérative à recensé plus de 200 nouveaux adhérents. 117 inséminaient pour la première fois. Ces nouvelles adhésions sont principalement le fait d'éleveurs charolais du bassin allaitant saône-et-loirien. Une donnée qui confirme là un vrai potentiel de développement pour la coopérative. Reste que, comme le faisait remarquer le directeur Guy Pegoud, *«le marché allaitant demeure moins captif et plus difficile à fidéliser»*. Nul doute que Coop'Evolia saura trouver les arguments pour convaincre de nouveaux adhérents de l'intérêt des semences «*testées*».

MARC LABILLE

Table ronde

Génomique : Quelles perspectives pour les éleveurs ?

L'assemblée générale était suivie d'une table ronde consacrée aux nouvelles technologies génétiques. Pour l'occasion, les responsables de Coop'Evolia avaient réuni les quatre directeurs des unions raciales auxquelles elle adhère.



Même si l'enthousiasme ne faisait aucun doute de la part des entreprises de sélections, toutes n'en sont pas au même stade vis-à-vis de ces nouvelles technologies

Cinq schémas coopératifs raciaux étaient représentés à cette table ronde. Cinq entreprises de sélection dont les directeurs ont livré leur point de vue sur la révolution génétique en cours.

De cet échange très technique, on retiendra que toutes les races n'en sont pas au même stade vis-à-vis de ces nouvelles technologies. La moins en avance étant la simmental, qui jusqu'alors n'a pas vraiment cru à la génomique ni au sexage. La position est radicalement différente du côté de Gènes diffusion. En race prim'holstein, les choses sont allées très vite. En charolais, l'entreprise de sélection entend s'y engager à son propre niveau et avec d'autres… «*Avec l'arrivée d'un nouvel outil de génotypage, il sera possible de faire une génomique multiraciale*», confiait François Desmons. Une plate forme génomique multi-races et multi-espèces devrait ainsi voir le jour.

La fin du star système !

L'apparition des semences «*génotypées*» bouleverse les habitudes. En holstein comme en montbéliarde, on ne parle plus de taureaux champions mais de «*profils*» ou de «*packs*». La fin du «*star système*» en quelque sorte comme le décrivait, un brin provocateur, François Desmons. Seul le critère technico-économique compte désormais. Et ce n'est plus un taureau qu'on choisit, mais un potentiel génétique donné.

Reste qu'au regard de la conjoncture, le moment n'est pas vraiment propice pour lancer de telles techniques. D'autant que visiblement, l'entrée dans la révolution génétique a un coût : «*gageons que l'accélération du progrès génétique par la génomique n'accentue pas nos coûts des schémas de sélection*», confiait dans son rapport d'activité le directeur de Coop'Evolia Guy Pégoud. De son côté, Guy Martin mettait en garde : «*oui au progrès génétique, oui aux nouvelles technologies, mais dans le strict respect des moyens de nos coopératives et de nos adhérents*».

Prudence donc

Au terme de cette table ronde, l'enthousiasme des responsables des entreprises de sélection ne faisait aucun doute. Côté éleveurs, face à une baisse généralisée des revenus, tout ce qui peut aider à la maîtrise des coûts de production est forcément le bienvenu. Mais cette nouvelle approche fait appel à des technologies coûteuses qui ne sont pas accessibles à l'échelle d'un éleveur. Les enjeux économiques semblent avoir précipité les choses. Par crainte que la génétique ne tombe aux mains d'investisseurs privés (à l'instar du végétal), les structures collectives se sont engagées dans la génomique. Mais, comme semblait le redouter le président du Herd Book Charolais Michel Baudot, il ne faudrait pas que «*dans cet emballement général où tout semble devoir être balayé par la génomique, les stratégies d'entreprises ne l'emportent sur les intérêts raciaux*». Une prudence qui justifie pour le président du HBC de «*se laisser le temps de la réflexion avant de faire le bon choix*».

Seminaire du BIVB le 20 janvier à Beaune (21)

Le développement durable : nouvel enjeu pour la filière vins de Bourgogne

Depuis quelques années et encore davantage depuis quelques mois, la notion de développement durable est devenue une priorité sociétale. Il s'agit d'assurer notre développement actuel sans compromettre celui des générations futures.

Les vins de Bourgogne, au lendemain du sommet de Copenhague, et en pleine crise économique se recentrent sur leurs valeurs premières. Aujourd'hui les attentes du consommateur sont doubles : qualité du produit mais aussi respect de l'environnement. De fait, produire du bon vin est un critère nécessaire mais qui n'est plus suffisant. La filière vitivinicole bourguignonne déjà engagée dans une réflexion de viticulture durable depuis plusieurs années (Bilan Carbone, classeur viticulture durable, réduction des intrants....) doit aujourd'hui prendre une position forte qui déterminera les orientations stratégiques de demain. Pour se poser les bonnes questions et tenter d'élaborer une politique durable tous ensemble, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne organise le 20 janvier, de 9h à 12h15, au Palais des Congrès de Beaune un séminaire sur la problématique suivante : «*Les vins de Bourgogne doivent-ils devenir une référence en matière de développement durable ?*», experts économique, technique et en communication exposeront leurs points de vue pour alimenter le débat, mais qui mieux que les professionnels de la filière peuvent choisir, forts de leur expérience, quelle doit être la position de la Bourgogne ? Dans le futur, concilier développement économique et développement durable est indispensable. La participation à ce séminaire est donc primordiale afin que les hommes et femmes de terrain donnent leur avis et fassent partager leurs attentes et besoins pour l'avenir des Vins de Bourgogne.



«*Les vins de Bourgogne doivent-ils devenir une référence en matière de développement durable ?*». Rendez-vous le 20 janvier à Beaune.

LE BIVB

A noter

Consultation publique sur le projet de délimitation avis de depôt des plans en mairie

Les propriétaires, les récoltants viticoles, sont informés que le projet de délimitation de l'aire de production des vins à AOC Régionales de Bourgogne, portant sur une portion du territoire des communes de Belan-sur-ource, Bissey-la-Cote, Bouix, Brion-sur-Ource, Charrey-sur-Seine, Chaumont-le-bois, Gomméville, Griselles, Larrey, Marcenay, Massingy, Molesme, Montliot-et-Courcelles, Mosson, Noiron-sur-seine, Obtrée, Poinçon-lès-Larrey, Pothières, Thoires, Vannaire, Villedieu, Villers-patras et Vix, établi conformément à la décision du Comité National des vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées de l'INAO en séance du 3 novembre 2009, sera soumis à consultation publique du 15 février au 16 avril 2010.
Les plans cadastraux comportant ce projet de délimitation pourront être consultés dans les mairies des communes concernées aux heures habituelles d'ouverture. Le dossier complet de délimitation peut être consulté à l'INAO. (53, rue de Mulhouse - 21000 Dijon).
Les réclamations devront être formulées par écrit au cours de l'enquête, elles doivent être :
- soit déposées en Mairie (sur un cahier laissé à cet effet),
- soit adressées à l'INAO, le cachet de la poste faisant foi.

COMMUNIQUÉ DE L'INAO

Formation «Analyse sensorielle des vins»

Maîtriser l'analyse sensorielle des vins est un savoir-faire essentiel pour la mise en valeur et la commercialisation de vos produits. Face à des clients ou pour prendre des décisions techniques, vous devez être capable de d'identifier arômes et saveurs de vos vins et de relier cette description aux itinéraires technique viticoles et vinicoles
Le CFPPA de la Brosse répond à vos objectifs en mettant en place votre formation à l'analyse sensorielle des vins à partir du **mercredi 20 janvier**.
Sera présent un «*formateur en œnologie*». En 8 demi-journées (8 séances de 3h30), de théorie et d'exercices pratiques il vous aidera à développer vos connaissances sur les techniques d'analyse sensorielle, les itinéraires techniques de vinification, les terroirs, les défauts courants des vins... Formation en petits groupes (10 à 12 personnes maxi). Cette formation peut-être prise en charge partiellement ou totalement par vos fonds de formation (Vivea, FAFSEA ou autres).
Contactez : Catherine de La Bourdonnaye au 03 86 94 60 26 ou 03 86 94 60 20

PUBLI-INFORMATION

La Maison Morey regarde vers la Chine

La Maison est ancienne - les Chais de la Maison Morey ont été fondés en 1868, à Beaune, capitale emblématique des vins de Bourgogne - mais ses ambitions la porte à développer de nouveaux espaces de commercialisation sur des terres d'avenir, comme la Chine.
Quand la famille Perrot a racheté la Maison Morey en 1999, elle a écrit une nouvelle page de l'histoire familiale. Venu très tôt à la viticulture par passion, Bernard Perrot a constitué au fil des années un domaine viticole autour de grands crus prestigieux : Marsannay, Gevrey-Chambertin, Chambolle Musigny 1er cru «*les Charmes*», «*les Baudes*», Gevrey-Chambertin 1er cru «*Petite Chapelle*», Clos de Vougeot... Autant de noms inscrits au patrimoine viticole de la Bourgogne et marqués du sceau de l'excellence, qui ont contribué à la renommée du vignoble Bourguignon.



Passionné par la viticulture, Bernard Perrot s'est toujours intéressé à l'activité négoce.

Une ouverture vers l'international

François Perrot, le fils aîné exploite le domaine et son père, Bernard Perrot, s'est ensuite intéressé au négoce. L'esprit de famille et l'esprit d'entreprise l'ont alors conduit à acquérir la Maison Morey. De rencontres en opportunités, Guy Benoît, en charge de la commercialisation à Beaune, a voulu donner à la dynamique commerciale une dimension plus internationale : Angleterre, Canada (Province de Québec), Europe du Nord et maintenant Chine... La volonté de développer le négoce en France est forte mais la Maison Morey entend aussi porter les vins de Bourgogne sous d'autres cieux. La rencontre avec Alain Bérardier a donc été déterminante. Dégustateur de renom et expert reconnu en vins français, Alain Bérardier a noué de fortes relations commerciales en Chine, au travers de l'activité de sa société «*Le Clos de la Roche Fonsac*», située à Tours. En Chine, il s'appuie sur des partenaires solides, Raymond Tan et Neiris Tao, auxquels il a fait découvrir les grandes qualités des vins de Bourgogne et la typicité de leurs différents terroirs. Et à Beaune, il a sélectionné la Maison Morey pour son exigence et son expérience.



De gauche à droite : Alain Barardier et Guy Benoît (Maison Morey), ont sélectionné les meilleurs vins de Bourgogne pour leurs partenaires chinois.

«*Un marché très exigeant et sélectif*»

Dégustateur de renom, expert reconnu en vins français et fort d'une expérience acquise pendant 18 ans dans le métier du vin, Alain Bérardier représentant sa société «*Le Clos de la Roche Fonsac*», a développé de solides partenariats en Chine. Le challenge est impressionnant, à l'image du potentiel de consommation du pays, mais «*en Chine comme ailleurs, le vin n'est pas un produit comme un autre*», reconnaît-il. Il sélectionne actuellement tous les vins qui vont être commercialisés dans le «*Village français*» en projet à Pékin. Le vin est porteur d'image, d'histoire, de culture... Dans ces domaines, les vins de la Maison Morey sont bien pourvus. Mais «*le marché chinois est aussi très exigeant*» confie Alain Bérardier : «*tout l'art de la mise en marché s'appuie d'abord sur un excellent rapport qualité/prix*». La boucle sera bouclée lorsque les Chardonnay, les Gevrey-Chambertin, les Pinot Noir, Savigny-les-Beaune et Hautes-Côtes de Beaune de la Maison Morey... investiront comme c'est prévu le quartier français de Pékin.

Certification européenne PEFC

Comment certifier sa forêt privée ?

Aujourd'hui, de plus en plus, les productions sont normalisées. La forêt n'échappe pas à la règle… Et le grand retour du bois dans la construction accélère le mouvement.



M. Tricoci

La certification des forêts assure le respect de l'environnement par le biais d'une gestion durable.

La norme PEFC, qu'es acò ? C'est un système international de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt à travers le développement de ses fonctions économiques, environnementales et sociales. PEFC pour «*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*» - en français : Programme de reconnaissance des certifications forestières. En France, 4,5 millions d'hectares de forêts sont déjà certifiés, majoritairement les forêts domaniales. Mais il est aussi possible de certifier sa forêt lorsqu'on est un propriétaire privé. 23 000 propriétaires forestiers ont déjà franchi le pas.

Les règles de base

Guillaume Chantre, directeur du pôle sylviculture et biotechnologie de l'institut technologique de la FCBA, qui aide à la mise en place des certifications à l'échelon d'une région, explique : «*la certification d'une forêt c'est facile, il faut prendre connaissance du cahier des charges auprès de l'entité régionale PEFC, puis adhérer personnellement. C'est-à-dire respecter des méthodes de gestion protégeant l'environnement, et être soumis à des contrôles aléatoires. Selon les régions, cela coûte de 10 à 15 euros de droit d'entrée plus, en général, 0,50 euro par hectare pour les surfaces supérieures à 10 hectares. L'adhésion est rapide, puisqu'il suffit de signer le cahier des charges*».

Tout propriétaire adhérent au système de certification forestière PEFC s'engage à respecter neuf règles de base. La première est évidente. Il s'agit de respecter les lois et règlements en vigueur, en particulier les prescriptions du code forestier, du code de l'environnement, du code du travail et du code de l'urbanisme, applicables à sa forêt. Il s'engage notamment à n'effectuer aucune coupe interdite. Pour les propriétaires de plus de dix hectares, il faut disposer, d'ici à cinq ans, d'un document de garantie de gestion durable de sa forêt et le mettre en œuvre. Il faut aussi se former ou améliorer sa formation en matière de gestion durable des forêts, grâce aux moyens mis à la disposition des propriétaires via les organismes forestiers régionaux. Les propriétaires engagés en PEFC doivent régénérer naturellement ou artificiellement leurs forêts après toute coupe définitive de régénération. En cas de boisement ou reboisement, ils doivent recourir à des essences adaptées à la station et à des plants de qualité, en se référant au guide simplifié des stations forestières du territoire sur lequel se trouve sa forêt s'il est paru. Il faut veiller à ne pas planter d'arbres sur les stations «mouilleuses» (nappe, en été, située à moins de 20 cm de profondeur) ou dans les landes sèches à caractère écologique remarquable.

Et favoriser le développement de la biodiversité - maintien des arbres vieux, sénescents, morts, à cavité ou remarquables, maintien du bois mort au sol, maintien des milieux associés (mares, lisières…).

Pluralité des essences et des traitements

Leur préférence doit aller au mélange d'essences et à la diversité des traitements- quand il n'y a pas de risques pour la sécurité des personnes ni d'impossibilité technique ou d'inconvénient sanitaire et que les conséquences économiques ne sont pas à leur charge. En cas de coupe, il faut faire signer à l'exploitant le cahier des charges national PEFC d'exploitation forestière, joint au dossier d'adhésion. Lorsque le propriétaire réalise lui-même en régie les travaux nécessaires, il s'engage à respecter les principes de ce cahier des charges. Il s'engage aussi à ne pas épandre de boues d'épuration ou industrielles et ne pas recourir aux OGM en forêt, sauf dans le cas particulier d'expérimentations légalement autorisées. Enfin, le propriétaire doit protéger les eaux et le sol de sa forêt. Il évitera, en particulier, l'utilisation des engrais et pesticides dans les ripisylves et les milieux sensibles, ainsi que l'abandon des déchets liés aux pratiques sylvicoles. Bref, peut-être que la plupart des propriétaires forestiers font du PEFC sans le savoir.

MYRIAM TRICOCI

La question de la valeur ajoutée

■ Selon Guillaume Chantre, directeur du pôle sylviculture et biotechnologie de l'institut technologique de la FCBA, la certification apporte des garanties sur les pratiques de gestion, pratiques attendues par la société civile et le marché en général. C'est donc un choix de valorisation responsable des produits de l'exploitation de la forêt, qui va « dans le sens de l'histoire ». La valeur ajoutée, c'est, bien sûr, de pouvoir vendre du bois PEFC. La filière bois pense que cette certification est l'avenir. La construction en bois se développe. Il souligne : « la forêt peut être le support d'un développement industriel durable. Le bois représente aujourd'hui 10 % des matériaux de construction. Ce chiffre peut encore évoluer. » Pour ne citer qu'un exemple, 100 % du bois acheté par l'État sera du bois certifié à compter de 2010. Le marché est ouvert et porteur en ces temps de matériaux à faible empreinte écologique : renouvelables et à proximité des marchés.

➔ à noter

CRPF

Une nouvelle adresse pour la délégation CRPF de la Nièvre

Depuis le 1er décembre 2009, la délégation de la Nièvre a intégré ses nouveaux locaux. La nouvelle adresse postale est donc :
CRPF de Bourgogne
Délégation de la Nièvre
13 Rue André Deslignières
58 000 Nevers
Téléphone, fax et mails sont inchangés :
Tél : 03 86 71 93 55
Fax : 03 86 71 93 59
Mail : nievre@crpf.fr

10 ans après les tempêtes de 1999

La forêt se relève

Les ouragans de décembre 1999 ont provoqué des dégâts sans précédent dans la forêt française. Un huitième de celle-ci (environ deux millions d'hectares) a été parcouru par des vents supérieurs à 140 km/h. La moitié des départements français (45 départements) a relevé des dégâts importants dans ses forêts.

- 144 000 ha détruits en forêts publiques gérées par l'ONF
- 45 millions de m³ de chablis
- 520 M€ (estimés) pour déblayer et reconstruire la forêt

Les effets ont été durables sur la filière bois et le marché du bois qui a vu ses cours s'effondrer en 2002 du fait d'un afflux trop important de bois sur le marché. Le budget de l'ONF a été durement affecté jusqu'en 2005, année du retour à l'équilibre, grâce aux aides de l'État et d'une réforme importante de son organisation mise en route dès 2002.

L'impact psychologique sur les forestiers a été notoire et plus ou moins marqué selon les régions. La stratégie de l'ONF, a été de reconstruire la forêt pour 1/3 par des plantations et 2/3 en privilégiant et accompagnant la régénération naturelle. Les tempêtes de 1999 ont été riches d'enseignements pour l'ONF et les forestiers qui ont mis en place différents outils pour mieux anticiper ces aléas climatiques.

Aujourd'hui, forts de cette expérience, les forestiers ont adapté leurs techniques sylvicoles afin d'offrir, demain, une forêt plus résistante compatible avec le maintien de la biodiversité.



Photo : Terres de Bourgogne (Archives)

La forêt bourguignonne a payé un lourd tribut lors de la tempête de décembre 1999.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ ONF

viesdesfirmesetmachinisme

Puissance de traction

Se décider entre l'acquisition d'un outil porté ou semi-porté

L'adoption du semi-porté est envisageable avec de nombreux outils, mais avec quel matériel et à partir de quelle largeur ce choix est-il judicieux ? Ces décisions sont prises au cas par cas dans les exploitations. On peut toutefois différencier plusieurs catégories. Globalement, une majorité d'agriculteurs ne jurent que par le porté. Les adeptes du semi-porté sont en revanche nettement moins nombreux. Plus couramment, certains ont fait le choix de conserver les deux types d'outils dans leur parc matériel.



New Holland

L'exploitation de la puissance demande un choix stratégique des outils.

Lestage inutile

Le passage du porté au semi-porté est logiquement plus fréquent avec l'augmentation des puissances. Ce choix se fait notamment en fonction de la largeur de travail et du parcellaire. D'après René Autellet, ingénieur agronome, «*le mode semi-porté s'impose tout simplement lorsque le «couple anti-cabreur» du tracteur (capacité à relever l'outil arrière sans décoller les roues avant), devient trop faible pour réguler correctement l'outil porté en contrôle d'effort*». Selon lui, «*dès que la roue s'impose, l'outil devient semi-porté, il doit alors le rester lors du transport et des demi-tours. Sinon cela impose de lester fortement, donc inutilement le tracteur à l'avant, ce qui dégrade le rendement de l'ensemble au travail*». Il faut savoir que le rendement du tracteur avec un outil porté est plus important qu'en semi-porté. «*Ce dernier peut atteindre 55 % en porté et 35-40 % en semi-porté*» toujours d'après René Autellet. Les pertes sont de deux sortes : par roulement, importantes mais non visibles donc généralement ignorées et par patinage, cette fois-ci visibles et solutionnées par des masses. Pourtant, le technicien tient à souligner qu'«*un tracteur qui patine peu en traction a un rendement déplorable. C'est le signe qu'il emmène toute la journée un poids inutile. Les dégâts agronomiques se font alors par compaction verticale, au lieu d'un tassement tangentiel raisonnable*».

Semi-porté par nécessité

La relation tracteur-outil ainsi que l'optimisation de la traction n'ont malheureusement pas toujours été très bien exploitées jusqu'ici. Certains exploitants font le choix d'un tracteur de grosse puissance pour augmenter leur vitesse de travail uniquement, alors que ces travaux pourraient être réalisés par un tracteur moins puissant. Ce procédé va à l'encontre de certaines pratiques agronomiques car dans certains cas, la vitesse dégrade le travail de l'outil et entraîne une usure prématurée du matériel. René Autellet explique que « *la progression du gabarit des tracteurs s'accompagne d'une diminution de l'adhérence car le poids et la puissance n'évolue pas de manière proportionnelle par rapport à la surface au sol. Ce phénomène a déjà entraîné le passage du deux roues motrices au quatre roues motrices. L'image du tracteur conventionnel n'est plus adaptée pour travailler en traction proprement dite avec un rendement acceptable.* » Il est donc difficile d'apporter une réponse tranchée sur le type d'outil à choisir. Le passage au semi-porté s'effectue selon un raisonnement global sur la liaison tracteur-outil et en intégrant de nombreux facteurs : largeur de travail, transport, respect du PTAC…

GAËTAN COISEL



cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 4,19€/t du 01 au 15 décembre pour toutes céréales.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	janv-juin	110,00	V	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	janv-juin	16,00	T	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	j	160,00	V	
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv-juin	92,50	V	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv-juin	93,00 à 94,00	V	C
Sud Est	selon PS	ttes périodes	110,00 à 112,00	T	C
Maïs 2009					
Sud Est		ttes périodes	122,00	V	C
Yonne	-	6 de janv	118,00	T	C
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	5051 kg/hl	déc-janv-fév	83,00 à 85,00	V	C
Saône et Loire	50 kg/hl	déc-janv-fév	83,00 à 85,00	V	C
Blanche					
Sud Côte d'Or	50kg/hl	déc-janv	85,00	N	C

NON COMMUNIQUÉ

➜ Protéagineux

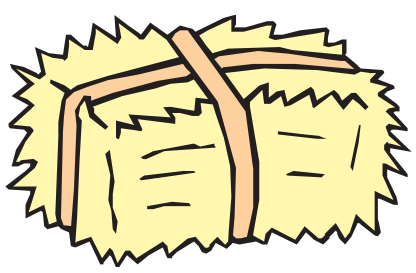
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Pois 2009				
Aube/Yonne		INC		

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *08 janvier*

Blé fourrager (73 kg) Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 107,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir (rapp)115,00; Blé standard Rendu Rouen (rapp) A.R. :121,50; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. (rapp): 97,00-98,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir A.R. (rapp): 98;00; Maïs FOB Rhin (janv-juin) :135,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 300,00; Pois Départ Oise: 160,00; Colza Rendu Rouen: 285,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 291,50.

➜ Pailles et fourrages *05 janvier*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg :40 E/t.Balles pickup (départ champ)25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme : inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg,de bonne qualité, Balle pickup 20 kg:inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif 1ère coupe : inc., balles rondes 1e coupe :inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *11 janvier*

Amenés: 100	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras	85-125	2,02-2,66
Agneaux maigres	61-84	1,76-2,18
Brebis	26-67	0,46-1,12

Apport restreints, cours facilement reconduits dans toutes les catégories.
PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 18 JANVIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *11 janvier*

Amenés 331 - Une fois de plus, les apports sont pertubés par les conditions climatiques. La majorité des acheteurs sont présents et n'on pas pu satisfaire leurs besoins. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a engendré une vente rapide et totale, à des cours élevés en AGNEAUX comme en BREBIS.
PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 25 JANVIER. PESÉE : 7H00-VENTE : 9H00.
Tél.: 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,60 (80 à 131€)
	R: 0,85 à 1,00 (53 à 75€)	O: 0,10 à 0,40 (6 à 20€)
Béliers	-	
Agneaux maigres	60 à 85 (2,00 à 2,80€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,70 à 2,91
- 38kg (81 à 110)	R: 2,48 à 2,70	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,70 à 3,24
38 à 44kg (109 à 139€)	R: 2,60 à 2,70	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,55 à 2,92
44 à 50kg (121 à 149€)	R: 2,40 à 2,55	O: -

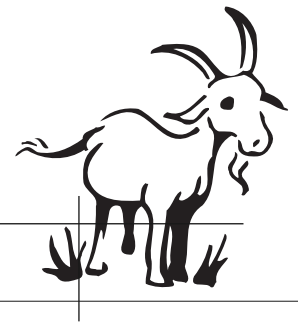
EFFECTIFS

Agneaux284 Béliers01
Brebis46 Caprins-

➜ Sancoins

06 janvier

Amenés 393, dont 201 agneaux, 60 agneaux d'embouche, 120 brebis et 8 béliers.
Demande plus calme pour les agneaux de 16-22 kg de viande avec baisse des cours. Tarifs reconduits pour les autres catégories. Prix maintenus pour les brebis.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,70-6,05-5,85 (-0,05); R 5,50-5,85-5,70 (-0,05); 19-22 kg U 5,40-5,80-5,70 (-0,05); R 5,15-5,55-5,40 (-0,05); plus de 22 kg U 4,95-5,30-5,20 (=); R 4,80-5,20-5,10 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,05-2,15-2,14 (=); R 1,61-1,75-1,69 (=); O 1,24-1,39-1,35 (=).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *11 janvier*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Présentés : 16 260.

Vendus au classement de 1,001 à 1,010 euro. soit une cotation :

Base 56 TMP : 1,007 euro (-0,003)
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,027 euro.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 04 au 08/01	Du 28/12 au 01/01
Prix à 25kg: 1,585;	Prix à 25kg: 1,597;
Par kg suppl.: 0,57;	Par kg suppl.: 0,57;
Porcelet 8kg: 26,459	Porcelet 8kg: 26,676

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 04 au 10 déc*

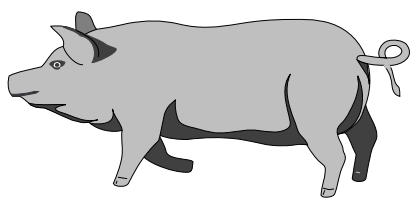
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,17 (=)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,16 (=)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,10 (=)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,22 (-0,01)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,18 (=)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,17 (=)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Cours inchangés.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,00-1,33. Coches de réforme 0,63-0,87.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

06 janvier

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 331,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1850,00; Lactosérum: 710,00; Saindoux raffiné: -; Huile de coprah raffinée: 775,00; Huile de palme raffinée: 745,00; Luzerne déshydratée 18%: 121,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 88,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%); 1245

Bourgogne Franche-Comté

du 04 au 10 janvier

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)
		300	0,00 (0,00)	2,49 (0,00)	0,00 (0,00)
		350	0,00 (0,00)	2,40 (0,00)	0,00 (0,00)
		400	0,00 (0,00)	2,38 (0,00)	2,30 (0,00)
	12-24	450	0,00 (0,00)	2,30 (0,00)	2,20 (0,00)
		500	0,00 (0,00)	2,18 (0,02)	2,10 (0,00)
Femelles	6-12	270	0,00 (0,00)	2,03 (0,00)	1,95 (0,00)
	12-24	400	0,00 (0,00)	1,90 (0,00)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : MARCHE CALME, COURS RECONDUITS, LA REPRISE EST PERTURBÉE PAR LA MÉTÉO

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	NC (0,00)	3,10 (0,10)	2,65 (0,00)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,92 (0,00)	3,28 (0,06)	NC (0,00)	N.C. (/)
Vache	N.C. (/)	3,40 (0,00)	3,12 (0,02)	2,64 (0,00)	2,24 (0,04)
Jeune Bovin	N.C. (/)	3,52 (0,04)	3,28 (0,01)	2,95 (0,06)	N.C. (/)
Taureau	N.C.(/)	2,25 (0,00)	2,20 (0,00)	2,10 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : REDEMARRAGE PERTURBÉ PAR LA MÉTÉO.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U 3,35; R 3,00 (-0,10); O 2,65 (=). Génisses E inc.; U 3,90 (-0,10); R 3,22 (=); O inc. Vaches U inc.; R 3,10 (+0,08); O 2,64 (+0,09); P 2,20 (+0,05). Taureaux E inc.; U 2,25 (=); R 2,20 (=); O 2,10 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,48 (+0,01); R 3,27 (+0,04); O 2,89 (=).

Saint-Christophe-en-Brionnais

06 janvier

Gros bovins d'élevage et d'engraissement. Amenés 238 broutards et 300 bovins maigres.
En broutards, vente active pour le premier marché de l'année. Les bons broutards sont de plus en plus recherchés. En bovins maigres, vente quasi totale de l'effectif. Les vaches lourdes et les génisses de bonne conformation sont très recherchées.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg 590,00-640,00; 250-300 kg 700,00-750,00; 300-350 kg inc.; 350-400 kg 680,00-980,00; 400-450 kg 870,00-1040,00; 450-500 kg 990,00-1140,00; plus de 500 kg 1210,00-1240,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 460,00-510,00; 220-300 kg 520,00-570,00; plus de 300 kg 660,00-900,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 680,00-770,00; 400-450 kg 12-24 mois 590,00-860,00; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 720,00-1000,00-956,00. Vaches moins de 5 ans 790,00-1290,00-1011,00; 5-10 ans 760,00-1450,00-1083,00; plus de 10 ans 550,00-1300,00-886,00; suitées 1271,00. Châtrons inc.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg E 2,60-2,95; 250-300 kg E 2,55-2,59; 300-350 kg U inc.; 350-400 kg E 2,42-2,53; 400-450 kg E 2,16-2,49; 450-500 kg E 2,15-2,38; plus de 500 kg E 2,30-2,33. Génisses laitonnes moins de 220 kg E 2,21-2,47; 220-300 kg E 1,89-2,23; plus de 300 kg E 2,06-2,25. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois E 1,47-1,92; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,34-1,82. Vaches moins de 5 ans U 1,46-1,98; 5-10 ans U 1,23-2,22; plus de 10 ans U 1,10-1,78; suitées U inc. Châtrons U inc.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois E 1,74-2,07.

Gros Bovins de boucherie. Amenés 215, dont 2 bœufs, 46 génisses, 163 vaches et 4 taureaux. Premier marché de l'année. La demande est donc plus soutenue.

Sancoins

06 janvier

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marchés
AAmenés 183, dont 76 génisses, 96 vaches, 6 taureaux et 5 jeunes bovins.
Marché très actif en ce début d'année entraînant une hausse des cours, toutes catégories sauf pour les taureaux.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *06 janvier*

Amenés 137 broutards et 80 sujets d'embouche.
En broutards, cours reconduits, toutes catégories. Vente plus facile pour les sujets légers et vaccinés aux normes sanitaires en vigueur. En embouche, tarifs inchangés avec une vente sélective.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U 2,74 (=); R 2,52 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,60 (=); R 2,40 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,44 (=); R 2,34 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,40 (=); R 2,28 (=); 450-500 kg E inc.; U 2,30 (=); R 2,21 (=); plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,15 (=); R 2,05 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,08 (=); R 2,00 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,00 (=); R 1,85 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1020,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1370,00 (=); R 1020,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1120,00 (=); U 1000,00 (=); R 720,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1120,00 (=); R 970,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1070,00 (=); R 960,00 (=); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *06 janvier*

Amenés 118.
Cours reconduits, toutes catégories.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 275,00-365,00-325,00 (=); lourds 370,00-425,00-405,00 (=); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (=); Charolaises femelles légères 245,00-305,00-275,00 (=); lourdes 315,00-390,00-375,00 (=); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 270,00-345,00-310,00 (=); lourds 355,00-425,00-405,00 (=); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (=); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 245,00-300,00-275,00 (=); lourdes 305,00-390,00-375,00 (=); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (=); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Montbeugny - Sicagieb (03)

Du 11 au 16 janvier

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ -** ***Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€ -** ***Broutards :* 400 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€-** ***Broutards :* 450 kg : extra : 2,36€ standard : 2,21€ -** ***Broutards :* 500 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€**

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€ 250 kg : 2,13€ - 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ - 500 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

GENISSES GRASSES :
250 kg : 2,59€ - 300 kg : 2,74€ 350 kg (U) : 2,90€ - 350 kg (R) : 2,74€ - 400 kg (U) : 3,13€ - 400 kg(R) : 3,05€ - 450 kg (U) : 3,20€ - 350 kg (R) : 3,05€ -

Des Professionnels à votre Service

MAZERON
ZA bonjuan,
89200 MAGNY
Tel : 03.86.33.17.70
fax :03.86.33.01.27
WEB : mazeron-sas.com

Journées portes ouvertes 11 et 12 février
-présentation des **nouveautés** contention
-déstockage produits **déclassés**
-produits neufs remisés
* barrières, cornadis, râteliers.

Camérail ÉLEVAGE
Garantie 3 ans
Produit Français
Du matériel adapté à vos besoins
Service de Proximité
Olivier VIRMONT ☎ 06.73.69.80.21.

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Corbigny - Sicagemac

11 janvier

BOVINS : 211	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (310-400kg)	800-1050	2,48-2,61
Broutards (410-510kg)	970-1170	2,16-2,49
Laitonnes (240-400kg)	510-750	1,86-2,12
Vaches légères	680-750	-
Vaches entre deux	800-940	-
Vaches lourdes	1010-1460	-

Le mauvais temps perturbe fortement les apports. En broutards et laitonnes une présentation de bonne qualité entraîne une vente active et totale à des tarifs très fermes. Peu d'apports en vaches maigres permettat un commerce fluide des animaux présentés à des cours fermes. La demande s'orientant principalement sur les vaches de bonne conformation.
BOVINS GRAS: 20
Vaches à viande : 2,82 à 3,20Ekg
Vente rapide à destarifs facilement reconduits. Vente totale.

PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 18 JANVIER
Pensez à annoncez vos bêtes avant le vendredi 17h30 : tél: 03 86 20 00 37 - fax: 03 86 20 03 99.

Moulins-Engilbert - Sicafome

11 janvier

Amenés 928 - 98% de vendus. Les conditions climatiques perturbent partiellement les apports. Du coup l'offre réduite ne couvre pas les besoins des nombreux acheteurs.
Broutards : Demande plus active entraînant une vente totale et rapide à des cours très fermes.
Laitonnes : Cours reconduits en moyenne marchandise. Demande mieux suivie en qualité correcte à supérieure.
Taureaux-Génisses 2 ans: Prix sans changement.
Vaches-Génisses 30 mois: Confirmation d'une meilleure ambiance commerciale. Aucun invendu.
www.sicafome.fr

Broutards <200kg (500 à 600 €)	E: -	U: 2,80 à 3,10	R: -
Broutards 200 à 250kg (640 à 710 €)	E: -	U: 2,96 à 3,08	R: -
Broutards 250 à 300kg (680à 790 €)	E: -	U: 2,60 à 2,80	R: -
Broutards 300 à 350kg (780 à 910 €)	E: -	U: 2,50 à 2,70	R: 2,40 à 2,50
Broutards 350 à 400kg (860 à 1020 €)	E: 2,60 à 2,70	U: 2,45 à 2,60	R: 2,35 à 2,45
Broutards 400 à 450kg (970 à 1140 €)	E: -	U: 2,42 à 2,60	R: 2,30 à 2,42
Broutards 450 à 500kg (1070 à 1290 €)	E: -	U: 2,32 à 2,45	R: 2,11 à 2,32
Broutards 500 à 560kg (1150 à 1190 €)	E: 2,47 à 2,66	U: 2,32 à 2,47	R: 2,20 à 2,32
Laitonnes 220 à 300kg (560 à 670 €)	E: -	U: 2,25 à 2,45	R: 2,15 à 2,25
Laitonnes +300kg (680 à 850)	E: -	U: 2,00 à 2,30	R: -
Génisses 12/24 mois 400kg (670 à 820 €)	E: -	U: 1,95 à 2,15	R: -
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (850 à 950 €)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois +450 kg (870 à 1080 €)	E: -	U: 2,00 à 2,17	R: 1,80 à 2,00
Génisses 24/36 mois (800 à 1390 €)	E: -	U: 1,65 à 2,00	R: 1,50 à 1,65
Vaches grasses carcasses	E: -	U: 3,05 à 3,34 - 1200 à 1600 €	
	R: -	O: -	
Vaches -5 ans	E: 1,90 à 2,23 - 1410 à 1710 €	U: 1,52 à 1,90 - 930 à 1270 €	
	R: 1,40 à 1,52 - 750 à 1050 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: 1,80 à 2,25 - 1180 à 1720	U: 1,48 à 1,80 - 850 à 1510 €	
	R: 1,40 à 1,48 - 830 à1110 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: 1,70 à 1,85 - 1360 à 1560 €	U: 1,40 à 1,70 - 800 à 1310 €	
	R: 1,30 à 1,40 - 830 à 1020 €	O: 1,00 à 1,30 - 600 à 900 €	
Taureaux 1200 à 1520 €	E: -	U: 1,20 à 1,40	R: -

EFFECTIFS

Bovins gras	17	Taurillons	35
Broutards	524	Vaches	183
Génisses + 2 ans	29	Vaches suitées	-
Génisses - 2 ans	49	Veaux	-
Laitonnes	74	Culards	6
Taureaux	3	Divers	2

petitesannonces

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur MF 290, 4 RM, 80 cv, an 1982, bon état, prix 6800 euros
✆ **04.74.42.50.25**

26 - CHERCHE Remorque fruitière hydraulique d'occasion
✆ **06 60 61 60 26**

38 - Particulier achète ancien tracteur agricole petit prix faire offre au
✆ **06 17 95 70 10**

38 - Vend Valtra 8050, 117 ch, an 2003, 3000 hrs pneus av 85 % ar 50 % siège pn peinture métal 1ere main entretien suivi TBE.
✆ **06 83 48 17 25**
04 74 54 46 92

39 - Vds tract. JD 2030 chargeur et roues cage, semoir Nodet pour pièces, pulvé Berthoud 16 mètres, semoir engrais Sulky b.é.
✆ **06 63 29 74 48**

55 - Vds 1455 XL Case IH 1990 5.700 H TBE pneus neufs, 1055 Case IH 1980 10.000 H pneus neufs.
✆ **06 77 76 22 49**

71 - Vds tract. Fiat 880 DT et 680 DT, 4 x 4, sans T.V.A., possibilité de chargeur, reprise possible.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

Récolte

38 - Vds ramasseuse à noix AMB 1700, pick-up 1900, année 2002, 65 ch, TBE.
✆ **04 76 64 43 04**

42 - Recherche presse balles rondes, 120x120, moisson. bât. et ensileuse Claas, série 600 NH JD
✆ **06.23.19.33.18**

69 - Vds transporteur Honda HP 250 état neuf - Souleveuse oignons 1,25 m. - Aligneuse Simon.
✆ **04 78 90 58 71**

Arbo-viti

26 - VDS Pompe Irri 60 m3 + Brouette de taille LACME + Rampe desherbage Arbo + Arroseurs Arbo
✆ **06 03 40 07 84 (HR)**

69 - Vd calibreuse Tourangel TBE 2 200 euros - 70 perches irig 2 m 20 4 euros pièce - lot bar irig 6 m. 50 D. 8 euros p. ens à débattre tuile Plt. 0,30 euro.
✆ **04 78 44 00 83**

Distribution

89 - VENDS dessileuse pailleuse 3m3 Jeulin Sirocco, très bon état, prix: 3 900 € (02VB4)
✆ **06 77 31 62 19**

Cave

07 - Vds cuve acier émaillée 75hls et 145hls + pressoir Vaslin 22hls cage fribre
✆ **06 13 09 57 78**

Manutention

71 - Vds chariot élévateur, 4 x 4, 2 T 5, hauteur 6 m, Audureau Renault, 1982, révisé.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

Agri. divers

03 - Vd cse cess MF 5455 état neuf chargeur, pulvé Vicon porté 21 m, broyeur Quivogne 3 m, faucheuse Khun 4010 3,95 m, le tout en super état.
✆ **04 70 58 07 15**

07 - Vends tank à lait 400L + cuve à vin 75hls + 145hls + pressoir Vaslin Veritas 22hls
✆ **06 13 09 57 78**

19 - Vds Rasol auto porté 16D Monte-bottes 8m, état neuf ; évacuateur DOUCET TBE 100 de chaîne rampe 8m ; Giro broyeur 1,40m ; Pressoir bois à refaire diam. 80 H70.
✆ **06 80 42 25 28**

21 - VENDS pour stockage grain tuyau, coude, manchon, boîte dérivation Denis diam. 160, le lot 600 € (0202)
✆ **06 11 41 80 74**

38 - Vds faneur andaineur séchoir à noix 10 m3 ensileuse à fléaux 1,3 m.
✆ **04 76 07 97 80**

38 - 1 chargeur avec outils, 1 élévateur Gustin 11 mètres (foin-paille), 1 charrue HB2, 1 lève-bottes latéral sur tracteur, 1 moteur J9 Peugeot + boites à vitesse.
✆ **04 76 35 34 69 HR**

38 - Accepte tous matériels anciens par donation en vue de la conservation du patrimoine mécanique agricole.
✆ **04 74 59 03 71**
06 71 69 97 76

38 - Accepte tous matériels anciens par donation en vue de la conservation du patrimoine mécanique agricole.
✆ **04 74 59 03 71**
06 71 69 97 76

38 - Vds char 4 r 10 t basculi tri B, vibro 3m40, fens-deuse 14 t pomp hydraul, moulin LAW 7 ch 1/2, pince bois adap fourch av ou rel arrière, herse 5 m 50 repl. hydrauli, tonneau à lisier 3500 l.
✆ **04 74 80 01 96 HR**

38 - Vend pirouette 2 toupies en état, vend cultivateur 11 dents, achète rateau faneur à roue en fer.
✆ **04 76 65 74 33**

71 - Vds, cause cessation, épandeur 8 T bétaillère 7 P, pulvé 12 m, pailleuse, matériel élevage, culture.
✆ **03 85 84 85 94**
ou 06 23 74 15 54

71 - Achète presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

- Pelle chenilles HITACHI EX 135 (13 t) 1999, 9300 h, flèche monobloc, attache et 2 godets
- Mini pelle chenilles MESSERSI M-18BE (1,8 t), canopy, 2008, 600 h, attache et 3 godets.
- Pelle sur chenilles CASE CX 130 (13 t) 2001, 6800 h, flèche simple déport, attache et 3 godets

Tel. 03 80 32 04 81



Société de transformation de pierres de Bourgogne, installée dans la région,
CHERCHE TERRAINS
en prévision d'ouverture de carrières dans le secteur du Chatillonnais soit achat de terrain, soit droit de foretage. Parcelles de 10 à 15 ha avec utilisation par tranche de 1 ha, remise en état garantie suivant l'avancement de l'exploitation.
Contactez le 06 86 49 10 35

71 - Vends broyeur de haie bras long CMV 490, année 2004.
✆ **06 88 30 35 05**

71 - Ag. vd télé manitou 628 turb, pns nfs 3 équi TB 18.000, tract. MF 188, 4 x 4, charg. TB 5.000, mini-pelle CK 25, cabi. lame dép. 3 gods TB 7.500, Fendt Vario 916, 180 CV, tout TBE, 65.000.
✆ **06 69 28 37 93**

74 - Rampe Mirode 8 mètres + moteur réducteur, Moulin à farine, mélangeuse 500 kg prix à débattre.
✆ **06 84 23 52 42**

74 - Table de moulage en inox, répartiteur bloque moule 108 tonnes dim 4 m x 1,30 m.
✆ **06 14 33 09 73**

84 - 84-Vds tract MF265 M3, 5200 h, TTBE, DA, PF HYDRO, cab + porte frigo coulissante G.D pass + pallox 80x120 3pl poires, kiwis + piq pin traité 6-8, 8-10, 3m
✆ **06.03.12.32.05**

89 - Vends bennes 4 T RR, 10 T 5, 11 T, 2 essieux, séparateurs 50 qx, 100 qx, élévateurs Denis 100 qx, 8 m, souffleur Denis, livraison possible.
✆ **03 86 75 44 75**

Elevage

21 - VENDS tank à lait 3 200 l., lavage auto, - salle de traite Westfalia 2 x 4 Biomilker decrochage auto, - barrières et cornadis divers, - vente d'herbe à partir avril 2010. (0204)
✆ **03 80 93 76 45**
répondeur

70 - Cherche moteur-réducteur curétable rapport 70 795. Appeler aux heures des repas.
✆ **03 84 20 90 14**

Véhicule

Utilitaire

26 - 26VDS C15 D Année 2002 Révisé 200000 kms Bon Etat
✆ **04 75 59 69 62 (HR)**

Tourisme

38 - Vds 306 es., 6 cv, an 1995, 158000 km, CT OK, fr av neuf pn av neuf TBE 1400 E à déb.
✆ **06 84 13 78 07**

38 - Vends 4x4 SSANGYONG Musso année 1997, mécanique Mercédès moteur 5 cylindres 2,9 litres 175m kms 4 jantes alu + 4 pneus neufs ts les freins sont neufs (disques, plaquettes, garnitures) pare-buffle, attelage, fermeture centralisée, climatisé, vitres électriques + rétroviseur etc...
✆ **04 76 55 66 79**
06 80 33 52 19

Achat-Vente

Récolte

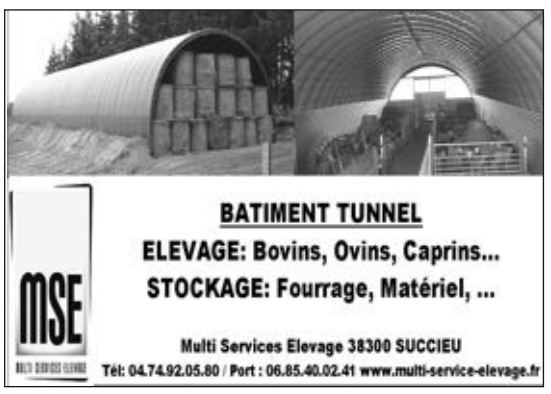
70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou**
06.86.08.38.02

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

58 - VENDS bloc ou détail, 50 T. bon foin de prairie, BR 120 X 150, 300 kg, 27 € la botte (020A)
✆ **06 21 91 31 45 HR**

Bât. Pro.



18 - Vds Ets horticole, 2.350 m2 de serres production av. vente au détail, sur terrain 7.500 m2, avec matériels divers, étudie toutes propositions.
✆ **06.88.33.00.04.**

Propriété

89 - VENDS terres à vigne AOC Bourgogne Tonnerre en côteaux, exp. Sud-Est plantables de suite, 6 ha 22 a, 2 ha 20 a, 61 a 25 ca, 9 500 €/ha (0205)
✆ **06 83 77 71 62**

Terrain

69 - Cherche à louer vignes Sud Beaujolais.
✆ **06 18 05 04 20 HR**

Offre

Emploi

67 - Expl. maraîchage bio vente marché paniers + porcs poules recrute fils/fille de paysan pr seconder chef d'exploit. région Alsace.
✆ **06 08 21 54 68**

73 - Ch fromager pour saison alpage voir plus fab. Beaufort.
✆ **06 22 97 65 48**
04 79 07 93 40

74 - Exploit. 150 VL foin AOC + transfo cherche vacher qualifié.
✆ **06 75 41 03 40**
et 06 76 47 51 66

74 - Secteur de La Balme de Sillingy - Eloise - Seyssel : Service de remplacement cherche salarié élevage bovins lait et polyculture : traite, alimentation et soins au troupeau. A pourvoir dès accord. Salaire à convenir, indemnités de déplacement.
✆ **Contact :**
04 50 22 90 50

Mariage

Rencontre



26 - Homme 50 ans phys agréable recherche Femme profil européenne plutôt mince 40-50 ans pour rompre solitude
✆ **Ecrire à Agriculture**
Drômoise 8, bd Vauban
BP 216 26002
Valence Cedex

Achat-Vente

Divers

18 - Vds vaches Holstein, taries et en lactation, b. origines ; mélangeuse automotrice, 12 m3, passepartout, b. état, 14.000 euros.
✆ **06.63.97.50.92.**

25 - VDS chambre froide démontée 2,50m x 2,50m + hachoir réfrigéré avec reconstituteur à steaks + machine à emballer sous vide + trancheur.
✆ **06 10 21 03 85**

38 - Vends systeme de pesage de céréales en continu 30 t/h flow-counter + clapiers en béton.
✆ **06 08 47 74 88**
04 74 95 41 88 HR

38 - Rech pneu forestier 408x75x30 occas. 14ply Vds cabine tracteur vitrée, chaîne Pewac Unimog 1 charette 2 places pour cheval, 1 remorque avec timon orientable pour Quad 1 kart Honda 250 cm3 1 épandeur fumier Policaud herisson verticaux 3 t, Rech. colle débardage 100 m 6 terons diam. 14.
✆ **06 74 75 59 39**

38 - Vds container de 20 m3 pour camion polybenne ampyrol à réparer cause accident.
✆ **04 74 58 34 61 le soir**
06 76 71 34 44

39 - Vds piquets acacia 2m 1,8m 1,55m. Livraison poss. par camion remorque
✆ **tél.fax**
03 84 44 10 05
port. 06 73 03 37 85

67 - Vends tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 cv, 1620 h, 4x4, année 2005 plus adaptation pour chargeur MX 100, 33.000 E HT.
✆ **03.88.63.76.72 ou**
06.68.28.54.88

67 - Vends chasse neige Schmidt L. 2,40 m adap. Unimog ou tracteur.
✆ **03.88.85.64.83**

67 - Vends benne Le Boulch 16 T ou Legrand 18 T + tank à lait + prérefroidisseur à lait + salle de traite, épandeur à fumier.
✆ **06.70.59.71.70**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine Vds jeunes mâles de 10 à 20 mois, élevage inscrit indem. d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44. ou**
04.74.24.53.28. soir

38 - Vds génisse + vaches Char. terme janv./février + mâles .rero 15 mois IA insc. HBC TGS.
✆ **06 87 26 16 87**
04 76 36 21 53

38 - Vds taureau Limousin 2 ans et génisses 8 mois.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends cheptel Charolais bio cause cessation + herse rotative lely terra dent neuve pour pièce.
✆ **09 61 56 63 37**
06 74 90 82 56

42 - Vds mâle holstein tout âge père Million Baxter Socrates Calypso mère 167 ISU et plus
✆ **06.75.87.28.13**

42 - Vds taureaux charolais 18 mois, HBC, toutes garanties sanitaires, vêl. facile, visible au pré
✆ **04.77.67.45.19**

54 - Vends 20 génisses charolaises + CR à finir 18 mois.
✆ **06 83 66 53 75**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

55 - Vends 40 vaches et génisses Prim'Holstein vîlées et à vîler, issues des meilleures origines canadiennes dont plusieurs Red, cause cessation activité laitière. Simon Alain - Gimécourt.
✆ **06 75 49 49 70**

58 - CHAROLAIS SUD MORVAN VOUS PROPOSE
leurs reproducteurs M et F disponibles à la vente toutes garanties sanitaires. Listes disponibles sur : *www.charolais-sud-morvan.fr*
ou 03 86 30 45 90 ou 03 86 30 10 91

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix exceptionnel de 35 reproducteurs charolais HBC, de 10 et 11 mois (nombreux d'origines vêlages faciles) et vaches pleines, TGS, livraison assurée, prix très raisonnables. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02.48.56.21.49 ou**
06.81.38.47.12.

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39.**
Port. 06.86.76.81.23.

21 - VENDS 5 vaches charolaises pleines janvier, HBC, TGS. Gobley Alain - Missery (0201)
✆ **03 80 64 05 04**
06 81 82 29 71

21 - VENDS taureaux limousins, vêlages faciles, dociles, bonnes origines, génisses à saillir. Elevage limousin de Vic de Chassenay. (0207)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 1 an HBC. Tursin B. 21210 Villargoix (0206)
✆ **03 80 64 25 25**

21 - VENDS reproducteurs Limousins TBO, - génisses pleines, - broutards 12 - 18 mois, - taureau 5 ans. (02VB2)
✆ **06 23 03 36 44**

58 - VENDS très bon taureau HBC 6 ans, cause consanguinité. (0208)
✆ **03 86 39 34 57**

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux reproducteurs HBC ou non, IBR A, - IVECO 358 pour pièces. EARL des Couthions (02VB5)
✆ **03 86 30 10 91 HR**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. Pautet - Savigny Poil Fol. (02VB3)
✆ **06 13 33 44 38**

58 - VENDS cause retraite cheptel HBC, GO, IND IBR, FCO 1 et 8, 35 mères, garanties pleines dont 7 vêlées, - 4 repro. 1 et 3 ans dont 1 primé Semur 2009. (02VB1)
✆ **06 07 34 24 23**

58 - VENDS bons veaux reproducteurs charolais, - 2 taureaux HBC 6 et 7 ans, - génisses 18 mois, GS, IND IBR. Francis Maenhout - Chevenon (0209)
✆ **03 86 38 41 39**
06 62 11 09 65

71 - Vds, c. cessation, 20 vaches, garanties pleines, IBR A, 1 taureau de 30 mois, issu de l'élevage.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Vds 5 taureaux charolais 13 à 20 mois, 1.500 E et laitonnes. EARL Cortier.
✆ **03 85 24 05 39**
ou 06 85 39 72 25

petitesannonces

71 - Elevage HBC vend veaux 1 an, taureaux 18 mois repro, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97**
ou 06 89 90 35 44

71 - Elevage limousin bio 140 va. vend vaches repro., vêl. printemps, IBR A, plein air.
✆ **03 85 54 59 77 HR**

71 - Vends 14 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - VENDS taureaux charolais 3 ans, 18 et 14 mois, type mixte. SCEA Baudot - 89160 Fulvy (0204)
✆ **03 86 75 09 57**
06 09 51 68 87

Ovin

42 - Vds 9 brebis, 3 agnelles, 1 bélier 10 mois, charolais B.O
✆ **04.77.96.05.83 hr**

Porcin

26 - 26VDS Silos 12T Nourrisoope Porcs pour 8K et Divers Mat Elevage
✆ **04 75 04 86 35**

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

18 - Vds 3 bonnes juments et pouliches pleines, comtoises, poulinage mars, PP, TBO.
✆ **06.27.30.65.86.**

54 - Vends pouliches et juments ardennaises issues insémination.
✆ **06 33 47 87 43**

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air Label Rouge 11 mois de ponte 2,30 euros pièce 1 gratuite pour 10 achetées
✆ **04 75 06 72 01**
ou 04 75 06 77 32

Chien

26 - 26VDS 1 chiot mâle de race Lagotto Romagnolo Truffier 4 mois Lof Mère 250269602002798
✆ **06 12 47 32 05**

38 - V. chein KorthalXDrathar 18 m d. chasse prometteur puce 87876 vaccin cause surnombre prix 500 E.
✆ **04 74 58 02 65**
ou 06 42 06 77 60

71 - Vends chiots Berger Allemand, nés le 20-10-2009, n° mère 250269801263831.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds chiots Beaucerons, mère 2BXP 994, bons pour garde et troupeau, bas prix.
✆ **03 85 55 00 19 H.R.**

Chasse-Gibier

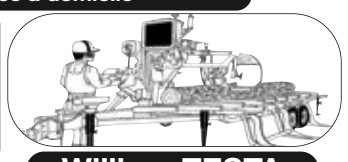
07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car
du 25 avril au 02 mai 2010
& du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers.(tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de :
Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél.04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél.03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Travail à façon

SCIERIE MOBILE DU MORVAN
Se déplace à domicile
SCIAGE À FAÇON
plots, poutres, chevrons, planches, etc.
BROYAGE ET VENTE DE PLAQUETTES FORESTIÈRES

SCIAGE DE GRUMES & VENTE DE BOIS AU DÉPÔT
William TESTA
CHALVRON - 58190 SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES
Tél./Fax : 03 86 24 86 71 - Portable : 06 80 74 52 42

Les offres d'emploi de l'APECITA

AK000068 - ALSACE
COMMERCIAL ITINÉRANT VITICOLE H/F
Pour une sté de construct./négoce de machines d'embouteillage, d'étiquetage et de matériels pour le vin. Missions : Gest. portefeuille clients. Développement ventes de machines de conditionnement. Réalisat. CA pour les articles de caves. Présentat. gamme de prestat. pour SAV et Maintenance. Goût pour le contact. Sens commercial. Rigueur, implicat. Exp. 5 ans mini. CDI. Fixe + com + avantages.

AJ015321 – COTE D'OR
VENDEUR CONSEIL RÉPARATEUR MOTOCULTURE H/F
Pour sté spécial. loisirs verts. Missions : Accueil clients & conseil. Vente pièces détachées & fournitures pour mat. jardin, esp. verts. Travail avec techn. Récept. et expéd. prodts. Gestion stock, commandes et rayon. Connaissances en méca. et info. indisp. Sens commerce & contact humain. Rigoureux, méthod. CDI. 35h/sem. Salaire motivant 13 mois. Prime ancienneté. CE. Mutuelle Entr. Cadeaux fin d'année.

AK000002 - MEURTHE ET MOSELLE
AGENT TECHNIQUE AGRICOLE H/F
Pour un GAEC 3 associés, polyculture élevage. Référence laitière de 760 000 litres. Missions : Traites quotidiennes, matin (2 h) et soir (1 h 30), ainsi qu'un week-end sur 2. Traite accompagnée d'un associé. Connaissance du monde agricole et surtout du domaine laitier. Salaire : selon convention agricole. Possibilité de CDI.

AJ015551 - COTE D'OR
TECHNICIEN EXPERIMENTATEUR AGRICOLE H/F
Pour une entreprise spécialisée en produits phytosanitaires. Missions : Suivi d'essais en grandes cultures et vignes. BTS Agricole. Production végétale. Débutant accepté. Permis B obligatoire. CDD 7 mois. Entrée au 01/03/10.

AK000016 - MEURTHE-ET-MOSELLE
TECHNICIEN ARBORICULTURE – VITICULTURE H/F
P/un syndicat professionnel agricole. Suivi sanitaire et recueil de données d'épidémiosurveillance en vignes et vergers. BTS agricole, si possible arbo ou TV. Connaissance du milieu agricole, de la conduite technique et des ravageurs en arboriculture et viticulture. Permis VL obligatoire. Travail en équipe, prise d'initiative, rigueur et sens de l'observation. Entrée début avril. CDD 5 mois.

AK000026 - MOSELLE
ANIMATEUR H/F
P/une OPA. Assurer le suivi des instances/des groupes de travail. Garantir la circulation de l'info. dans le réseau. Animer les équipes cantonales/apporter méthodologie conduite de projet. Organiser des actions de communication. Formation pour les agriculteurs. Gestion administrative de la structure/suivi du dossier Installation. BAC+2. Connais. du milieu agri. Sens de la communication. Autonome. CDI.

AK000055 - CENTRE-EST/NORD-EST
DELEGUE TECHNIQUE ET COMMERCIAL H/F
Leader Français de l'analyse agricole et environnementale, filiale d'un Institut Technique en productions végétales. Missions : vous développerez notre gamme d'analyses et de services auprès des organismes agricoles et des acteurs de l'environnement. De formation Ingénieur ou BTS, vous connaissez ou souhaitez découvrir le milieu de la Distribution agricole, de la prescription ou des bureaux d'études environnement. Vous disposez d'une première expérience technique ou commerciale réussie ou vous souhait, CDI à pourvoir immédiatement, véhicule de fonction, rémunération motivante, poste basé en région.

AK000066 - VOSGES
DIRECTEUR DES FORMATIONS H/F
Pour une école d'horticulture et de paysage. Enseignement agricole privé laïc professionnel. De la 4ème à BAC+3. 450 élèves - 450 apprentis - 150000 h/stagiaires. Fédération UNREP. Missions : Sous l'autorité directe du Directeur Général, il propose la politique pédagogique en matière de formations initiale et continue. Il identifie les moyens nécessaires et assure le management opérationnel des équipes. BAC+5 + expériences dans le secteur d'activité. Rémunération en fonction de l'expérience. CDI.

AK000086 - COTE D'OR
OUVRIER VITICOLE H/F
Pour un domaine viticole à env. 10 km de Nuits st G.eorges. Missions : Placé sous la supervision du chef de culture, vous réalisez l'ensemble des travaux manuels de la vigne. Expérience similaire requise sur le poste. Permis B. CDI à temps plein, annualisation sur 39h/semaine, mutuelle dès 6 mois d'ancienneté.

AK000112 - BOURGOGNE
ANIMATEUR COMMERCIAL H/F
Pour une asso. pour la promot° du commerce équitable. Missions : 50% Développement commercial. 35% Gestion de la boutique. 15% Vie de l'association. Notions en comptabilité exigées. Connaissances en commerce équitable indispensables. Exp. souh. de 1 an même poste. Permis B exigé. Connaissance de l'outil informatique indispensable. CDI. CAE. 1385 €/mois + frais de véhicule remboursés.

AK000115 - BAS RHIN
COORDINATEUR BOIS H/F
Pour une entreprise forestière. Missions : Sera chargé de l'activité travaux bois. Management de l'équipe. Organisat. et repartit. des tâches. Planning. Suivi de la prod. Gest. des stocks. Contact clientèle. Logistique livraison. Commercialisat. Bac +2 souh. Exp. en management 1 an exigé. Organisation et rigueur. Expérience en prod. de bois de chauffage souh. Permis B exigé. Permis C souh. CDI.

AK000194 - 45-49-56-66-67-71-82
ASSISTANT D'EXPERIMENTATION H/F
Prestataire de service en expérimentation végétale recrute Pour ses stations d'expérimentation françaises. Missions : Participer à la réaliser des essais de produits phytosanitaires au champ. DUT/ BTSA en Protection des Plantes, Dynamique, Anglais souhaité, Attentif et Goût pour le travail d'équipe. CDD 6/8 mois, Débutant accepté. Entrée Mars/ Avril 2010.

AK000169 - YONNE
FORMATEUR TECHNIQUE CONSEIL VENTE H/F
Pour un établissement de formation par alternance. Missions : Formateur en section Bac pro conseil vente essentiellement. Développement de la section vente conseil. Prospection et recrutement. Formation commerciale.Connaissance et expérience dans le monde horticole et jardinerie seraient un plus. Esprit entreprenant. CDD 6 mois tps plein pour déboucher sur un CDI.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tr
❑ M travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

VIE PRATIQUE

Termite ➜ Bien sûr, aujourd'hui, les normes ne manquent pas. Mais elles permettent d'endiguer des fléaux parfois insidieux.

La lutte contre les termites : toujours d'actualité

Les termites sont des insectes qui vivent dans une société organisée. Ce sont des isoptères. Comme les fourmis, ils sont organisés en castes : ouvriers, soldats, reproducteurs… Ils creusent des galeries dans le sol et dans des matériaux tendres en fuyant consciencieusement la lumière. Ils aiment la cellulose qu'ils vont trouver dans les bois humides, mais aussi dans les papiers et autres cartons. Dans les maisons, ils s'attaquent ensuite aux matériaux tendres comme le plastique, le polystyrène ou le plâtre. En France, on rencontre couramment des termites appartenant au groupe souterrain, et une espèce appartenant au groupe des bois secs. Elles colonisent les forêts et certains terrains nus. Toutes ces espèces sont susceptibles de s'attaquer au bois et aux bâtiments. En l'absence de traitement les termites se propagent et leur contamination peut s'amplifier. On peut parfois remarquer leur présence quand ils se retrouvent face à un matériau trop dur. Ils fabriquent alors de petits cordons de sciure, de terre et de salive pour contourner l'obstacle. Aujourd'hui, on compte plus d'une cinquantaine de départements métropolitains touchés par les termites et on estime à six millions le nombre de logements infestés. Les régions les plus envahies se situent au sud et à l'ouest de la France.



M. Tricoci

Les bâtiments neufs peuvent aussi être infestés. FCBA travaille avec les professionnels du bois pour prévenir ce risque.

Comment les détecter

Malheureusement, les termites sont souvent des ennemis invisibles. Si les capricornes et les vrillettes laissent de la sciure ou des trous après leur passage, les termites, mis à part les cordonnets de passage, ne laissent rien deviner, creusant le bois de l'intérieur. Alors, il faut sonder les plinthes pour voir si elles sonnent creux, se méfier de petits amas foncés en forme de cordon, scruter les murs et les plafonds.
Dans les départements infestés, le mieux est de se renseigner auprès de la mairie ou du Conseil général et faire appel à un spécialiste du diagnostic. L'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) propose sur son site - www.termite.com.fr - une liste des experts certifiés.

Les précautions à prendre

Depuis 1999, une loi impose au propriétaire d'un bien infesté de termites de faire une déclaration en mairie pour que l'on puisse mettre à jour les zones à risque et prévenir la propagation des termites. Depuis 2000, ces mesures s'appliquent aussi aux bâtiments neufs et aux matériaux de construction. Fin 2007, un diagnostic termites a été rendu obligatoire en cas de vente d'un bien immobilier.
Pour les particuliers, le ministère du Logement indique les précautions à prendre pour éviter l'invasion. À l'intérieur de l'habitation, il s'agit de faire traiter les planchers, les poutres, les portes et les fenêtres attaqués. Il faut également laisser les charpentes accessibles et aérer les caves et les vides sanitaires. Mieux vaut éviter les revêtements imperméables sur les parquets et faire effectuer le traitement par un professionnel qualifié.
À l'extérieur de l'habitation, il s'agit d'éviter toute cause d'humidité ou d'eaux stagnantes. Le bois doit être stocké sans toucher la maison et les arbres ne doivent pas en être trop proche.
Du bois (planche, palette, piquet, traverse, cageot…) ou des pots de fleurs en contact direct avec la terre peuvent ensuite transporter les termites vers les bâtiments. Mieux vaut déraciner les souches, les arbres morts et couper les branches mortes puis les brûler pour minimiser les risques de propagation. Même chose pour les bois de constructions infectés.
Pour voir si le terrain entourant la maison abrite des termites, on peut planter des piquets-témoins dans le jardin et surveiller le bois de près.

Les traitements

Si la maison est attaquée par des termites, il sera nécessaire d'appliquer un traitement chimique des sols, des murs et des bois et d'utiliser des appâts pour attirer les termites et les détruire. Mieux vaut faire appel aux entreprises titulaires d'une certification délivrée par FCBA ou d'une qualification délivrée par Qualibat2.
Bref, cela vaut le coup d'observer, de réfléchir avant de bien agir pour éviter tout souci avec des bestioles ravageuses et presqu'invisibles.

MYRIAM TRICOCI

Des aides pour les particuliers

■ Pour les particuliers (propriétaires bailleurs ou occupants), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) peut accorder une subvention dans le cadre de travaux d'amélioration de la maison. A ce titre, le traitement préventif ou curatif de l'immeuble contre les termites peut bénéficier des subventions de l'A.N.A.H. sous réserve qu'il soit complet et réalisé par une entreprise certifiée ou présentant des garanties de qualité avérées et sous condition de ressources pour les propriétaires occupants. Ces subventions sont comprises entre 15 et 70% du montant engagé (cela peut coûter autour de 3 000 euros en fonction du traitement nécessaire). Si l'on ne peut pas bénéficier de ces aides, il faut savoir que ces travaux préventifs ou curatifs, s'ils sont réalisés par une entreprise agréée, bénéficient d'avantages fiscaux (TVA réduite à 5,5% et abattement fiscal jusqu'à 20% du montant de la facture). De plus, les départements et les communes les plus touchés accordent parfois une subvention pour que la lutte soit le plus efficace possible.

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

annonces légales

CÔTE D'OR

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BCMV

SARL au capital de 21 000 euros
RCS Dijon 495 014 375 00010

Suite à AGE en date du 21.09.2009, il a été décidé d'augmenter le capital social par création de 120 parts nouvelles entièrement libérées. Le capital passe donc de 15 000 à 21 000 euros.
Par AGE en dat du 07.10.2009, il a été décidé de modifier l'objet social de la société en adjoignant en objet principal la «Distribution de produits de construction, installation, rénovation et entretien de toutes piscines, spas, saunas, hammans et dérivés».
Par cette même AGE, il a été constaté la démission de Monsieur Bruno Badin de son mandat de co-gérant de la société. La co-gérance assurée par Monsieur Yannick Lévêque devient à compter de cette même date, gérance unique.
Pour avis

AL21021875

**Cabinet Jacques Bret, avocats,
62 Rue de Bonnel, 69003 Lyon**

SCANNER BENIGNE JOLY

Société civile au capital de 1 000 €uros
Siège: Allée Roger Renard,
21240 Talant
RCS Dijon 510 190 663

L'assemblée générale réunie le 19 novembre 2009 a décidé:
- de réduire le capital d'une somme de 150 Euros par annulation de 150 parts sociales
- d'augmenter ensuite ce capital d'une somme de 350 Euros pour le porter à 1200 Euros par la création de 350 parts nouvelles d'un Euro chacune, souscrites et libérées en numéraire.
- de modifier les statuts en conséquence.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
La gérance

AL21021881

➜ AVIS DE CONSTITUTION

LES RIAUX

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social: Ormancey,
21320 Mont St Jean

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ormancey du 3 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière
Dénomination sociale: Les Riaux
Siège social: Ormancey - 21320 Mont St Jean
Objet social: La propriété, la gestion et l'administration de biens et droits immobiliers situés à Mont Saint Jean (21) et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et non susceptible de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés,
Capital social: 2 000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance:
Monsieur Mercuzot Patrick, demeurant à Ormancey, 21320 Mont St Jean
Monsieur Mercuzot Stéphane, demeurant à Ormancey, 21320 Mont St Jean
Clauses relatives aux cessions de parts:
Agrément requis dans tous les cas
Agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
La gérance

AL21021876

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Sombernon (21) du 06/01/2010 il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: Mutin Christophe
Siège: 1 avenue de la Brenne, 21540 Sombernon
Objet: Commerce de détail et de gros, livraisons de charbon, de gaz, de combustibles et de tout autre produit pétrolier. Commerce de détail et de gros d'appareils de chauffage, de systèmes utilisant des énergies renouvelables de systèmes produisant de l'énergie et de produits annexes; intermédiaire dans la vente de ces appareils et systèmes.
Durée: 99 ans
Capital: 3 000 €
Gérance: Mr Christophe Mutin, demeurant 1 Avenue de la Brenne - 21540 Sombernon
Immatriculation de la société au RCS de Dijon.
La gérance

AL21021878

Par acte SSP en date du 4/01/2010, la collectivité des associés décide la création d'une Société Civile Immobilière ayant pour caractéristiques:
Dénomination : « Forgeroy»
Siège social : 18 rue de Constantine 21000 Dijon
Capital : 100 €
Dirigeante : Mlle Ziani Safia, demeurant : 8 Bis, Rue Sébastopol 92400 Courbevoie
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire.
La société sera inscrite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL21021888

**SCP Patrick Nourissat,
Didier Nourissat, Hugues Misserey
et Ivan Striffling
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon**

Suivant acte de Me Ivan Striffling, notaire à Dijon, le 18/12/2009 enregistré à la recette des impôts de Dijon Nord le 28/12/2009 n°2009/1880 case n°1 il a été constituée la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :
Dénomination : Sarl Le Dani Gourmand
Siège : Dijon (21000) 113 avenue du Maréchal Lyautey
Durée : 99 ans
Objet : Exploitation d'un fonds directe ou en location gérance d'un fonds de restauration rapide, brasserie, bar, restaurant, épicerie et vente à emporter
Capital social : 1 000 euros
Gérant : M Jamal Dani dt à Dijon 66 A boulevard des Martyrs de la Résistance.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis et mention

AL21021891

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE SOCODEF

Société Civile
Au capital de 2 946 699,25 euros
Siège social : 6 rue de l' Hôpital
21140 Semur en Auxois
RCS Dijon 411 580 129

Aux termes d'une délibération en date du 26 décembre 2009, la collectivité des associés de la Société Civile Socodef, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Colette Leforestier demeurant à Semur en Auxois (21140) 6 rue de l'hôpital et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Elle a pris acte de la cessation des fonctions de gérant de Monsieur Christian Dèforeit au 26 décembre 2009.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés à Semur en Auxois (21140) 6 rue de l'hôpital, lieu du siège de la liquidation.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL21021874

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
NUITS-SAINT-GEORGES: Vigne en AOC Nuits Saint Georges «Aux Saints Jacques»
16 a 10 ca - Aux saints jacques: AM-48
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **01/02/2010** à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21021890

annonces légales

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

Aux termes d'un acte reçu par Me Lamour, notaire à Beaune (Côte d'Or) 18 Place Carnot le 06 janvier 2010, une déclaration d'insaisissabilité a été effectuée par
Mr Christophe Kauffmann, médecin exerçant en Côte d'Or, époux de Mme Lise Fontaine, demeurant à Beaune (21200), 3 rue du Faubourg Saint Martin.
Sur un appartement situé à Saint-Leu (Réunion) 7 Rue de l'Eglise, cadastré section DE, n°131, lots de copropriété n°10 et 35 et sur une maison située à Beaune (21200) 3 Rue du Faubourg Saint Martin, cadastrée section AT n°49.
Pour insertion,
Le notaire

AL21021879

MODIFICATION DE CAPITAL

VOLT'AGRI EXPLOITATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 €
porté à 180 000 €
Siège social
Route de Beire le Châtel
21490 Brognon
RCS Dijon 504 492 521
(2008 B 518)

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2009 enregistré le 11 décembre 2009 au S.I.E. de Dijon Nord sous Bordereau 2009/1 804 Case n° 7 Extrait 7840, que le capital social a été augmenté de 120 000 € pour être porté de 60 000 € à 180 000 € par incorporation des comptes courants d'associés.
Le capital social est désormais fixé à 180 000 € divisé en 600 parts sociales de nominal 300 € chacune.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La gérance

AL21021861

M. Surdon - Y. Cunin -
L. Obadia -P. Beaudoin
Notaires associés
36 Rue Ledru Rollin - BP 71 -
21073 Dijon cedex

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA MALADIÈRE

Société civile
au capital de 216 785,50 €
Siège social: Sacquenay (21260)
Route de Chazeuil
RCS Dijon 352 571 673

1 - Réduction de capital
Par acte de Me Cunin du 21.12.2009, les associés ont décidé de réduire le capital de 7 927,35 € et de le ramener à 208 855,15 €, arrondi à 208 856,50 €, par annulation de 52 parts d'un montant nominal de 152,45 €.
Ancienne mention
Le capital social est fixé à la somme de 216 785,50 € divisé en 1 422 parts de 152,45 € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à la somme de 208 856,50 € divisé en 1 370 parts de 152,45 € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
2 - Augmentation de capital
Par acte de Me Cunin du 21.12.2009, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 20 123,40 € par apport de biens immobiliers, et de le porter à 228 979,90 €, par création de 132 parts d'un montant nominal de 152,45 €.
Par suite le capital social est ainsi composé:
Ancienne mention
Le capital social est fixé à la somme de 208 856,50 € divisé en 1 370 parts de 152,45 € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à la somme de 228 979,90 € divisé en 1 502 parts de 152,45 € chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
Me Yvan Cunin, notaire

AL21021880

Terres de Bourgogne
ANNONCES LÉGALES
Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02
Mail : legales@terres-de-bourgogne.net

TRANSFERT DE SIÈGE

K et C
SCI au capital de 1000 €
Siège social: 9, Grande Rue, 21110 Rouvres en Plaine
440214443 RCS Dijon
L'AGE du 07/03/2008 a décidé de transférer le siège social de la société au 77 avenue Bergougnan, 63000 Clermont Ferrant, à compter du 07-03-2008.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Clermont-Ferrand.

AL21021877

NOMINATION

NET BOURGOGNE

Société par actions simplifiées
Au capital de 40 000 €uros
Siège social: 2 bis, rue du Cap Vert
21800 Quetigny
RCS Dijon 511 464 323

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2009, il résulte que la société Altitude Infrastructure, société par actions simplifiée au capital de 8 225 415 Euros, ayant son siège social 9200 Voie des Clouets - 27100 Val de Reuil, immatriculée au RCS d'Evreux sous le numéro 403 112 667, a été nommé en qualité de président pour une durée de trois (3) ans, et ce, à compter du 14 décembre 2009, en remplacement de monsieur Jean-Paul Rivière demeurant 1, Rue François Perroux, 76130 Mont Saint Aignan, président démissionnaire.
Pour avis,
Le président

AL21021827

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Audit Conseil Défense «A.C.D.»
Société d'avocats
165 boulevard d'Haussonville -
54000 Nancy
Tèl: 03.83.27.21.35

CP INTER@CTIVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623 Euros
Siège social: 25 boulevard
des Champs aux Métiers
21800 Quetigny
Siren 341 984 508 RCS Dijon

Par délibération de l'associé unique en date du 18 décembre 2009, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant de la société à compter du 1er janvier 2010:
Monsieur Dominique Pautrat
demeurant 23 rue du Chanoine Jacob
54000 Nancy
en remplacement de Monsieur Thierry Chapusot, démissionnaire.
Pour avis,
La gérance

AL21021884

CESSION

Par acte SSP en date du 30/12/2009, enregistré au service des impôts des entreprises de Dijon, le 04/01/2010,bordereau N° 2010/4 case N°2, Sarl Chenôve Multiservices capital 1 200 euros Rue Antoine de Saint Exupéry Centre Commercial St Exupéry 21300 Chenôve RCS 489100412
A cédé à
C.D.S. sarl 8 000 euros Rue Antoine de Saint Exupéry Centre Commercial St Exupéry 21300 Chenôve en cours d'immatriculation, un fonds de commerce de télécommunications (hors transmission audiovisuelle), comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel, sis Rue Antoine de Saint Exupéry Centre Commercial St Exupéry 21300 Chenôve, moyennant le prix de 20 000 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 30/12/2009.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publictés légales chez Rue Antoine de Saint Exupéry Centre Commercial St Exupéry 21300 Chenôve.

AL21021887

Notaires
SCP Nourissat Misserey
Striffling
Notaires associés
23 rue Buffon 21000 Dijon

Acte de Me Didier Nourissat du 30/12/2009, enregistré à la SIE Dijon Nord le 06/01/2010 bordereau n°2010/23 case n°2 contenant cession par la société Le Lutin Gourmand, eurl, capital 2 000 euros à Dijon, 23 bd Champollion bâtiment K Siren n°499 551 505 RCS Dijon, au profit de la société en cours d'immatriculation dénommée Le Dani Gourmand, sarl, capital de 1 000 euros ayant son siège à Dijon 113 avenue du Maréchal Lyautey représentée par M Sellam Dani dt à Dijon 66 A boulevard des Martyrs de la résistance, d'un fonds de commerce de restauration rapide, sandwicherie et vente à emporter exploitée à Dijon, 113 avenue du Maréchal Lyautey, pour lequel le cédant est immatriculé 499 551 505 RCS Dijon.
Prix : 15 000 euros s'appliquant :
- 10 000 euros pour les éléments incorporels,
- 5 000 euros pour les éléments corporels.
Entrée en jouissance au 30/12/2009.
Oppositions chez le notaire soussigné dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

AL21021889

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

EARL COUDRET

Société civile au capital de 210 000 €
Siège social Chaume Val de Bargis,
58350 Chateauneuf
RCS no 519 045 744

Suivant décision du 15/12/2009, il a été procédé à la nomination d'un co-gérant de l'EARL.
Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Gérance :
Ancien gérant: Jean-Claude Coudret
Nouveaux gérants : Jean-Claude Coudret et Thierry Coudret demeurant tout deux Chaume Val de Bargis, 58350 Chateauneuf.
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS de Nevers.
Pour avis, le gérant

AL58022005

Notaires
S.C.P. Bernadette Larive-Bruandet et Sylvie Guyard Guyard
Notaires associés à Chatillon-en-Bazois (Nièvre) Bureaux annexes à La Machine - Saint Saulge et Moulins Engilbert

Suivant acte de Maître Bernadette Larive-Bruandet, en date du 22 Décembre 2009, les associés du groupement foncier agricole de Chanteloup ont décidé à compter du 5 Novembre 2009 la transformation de la société en Groupement Forestier ayant pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires et leurs dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le Groupement Forestier pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre
gratuit, sans création d'un être moral nouveau avec adoption des nouveaux statuts, étant précisé que la forme sociale est inchangée.
Ancienne mention
Dénomination sociale : OFA De Chanteloup
Capital social : 152.449,02 €
Siège social : 14 Place de l'Hôtel de Ville 58800 Corbigny
Nouvelle mention
Groupement Forestier de Chanteloup
Capital social :152.450 €
Siège social : Chanteloup, 58420 Dompierre-sur-Héry
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Pour Insertion
Le Notaire

AL58022010

EARL DE BOURGAREAU

Bourgareau
58700 Montenoison
RCS Nevers - 380 801 423

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2009, le capital est réduit à 187 605 € et M. Jean Paul Stephanot démissionne de ses fonctions de gérant.
Pour avis,
Le gérant,

AL58022011

EARL GUILLEMAIN

Capital social de 478 430 euros
Ferme de Surpallis
58800 Sardy les Epiry
RCS Nevers 490 039 542

Modification des statuts

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2009, il a été décidé de transférer le siège social de Ferme de Surpallis 58800 Sardy les Epiry à Ferme des Manoeuvres 58800 Pazy et il a été constaté la démission de M Guillemain Bernard de ses fonctions de gérant en retraite au 31 décembre 2009.
Pour avis, le gérant

AL58022018

Novo Conseils
Société d'avocats
15 rue Adam Billault
58000 Nevers

ETS DARGENT SA

Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 47 564,09 euros
Siège social : 103 bis route de Cours
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers : 631 880 465

Décision : assemblée générale extraordinaire et conseil de surveillance du 10 décembre 2009
- transformation de la société en société par actions simplifiée
Anciennes mentions :
Forme : Société anonyme
Dénomination : Etablissement Dargent SA
Capital social : 47 564,09 euros
Président du conseil de surveillance :
Monsieur Claude Dargent demeurant à Cosne Cours sur Loire (58200) 84 rue des vignes
Vice-président du conseil de surveillance :
Madame Patricia Dargent épouse Masero demeurant à St Satur (18300) 7 rue de l'Hôpital
Directeur général unique :
Madame Suzanne Cortot, épouse Dargent, demeurant à Cosne Cours sur Loire (58200) 84 rue des vignes
Membre du conseil de surveillance :
Monsieur Alexandre Dargent demeurant à Sancerre (18300) 1 rue St Père
Commissaire aux comptes titulaire :
SA Michel Creuzot ayant son siège social à Gien (45500) 19 rue de la Bosserie
Commissaire aux comptes suppléant :
Grant Thornton ayant son siège social à Paris (75017) 100 rue de Courcelles

Nouvelles mentions :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Sonoma
Capital social : 50 000 euros
Membre et président du conseil de surveillance :
Monsieur Claude Dargent demeurant à Cosne Cours sur Loire (58200) 84 rue des vignes
Membre et vice-président du conseil de surveillance :
Madame Patricia Dargent épouse Masero demeurant à St Satur (18300) 7 rue de l'Hôpital
Président de la société :
Madame Suzanne Cortot, épouse Dargent, demeurant à Cosne Cours sur Loire (58200) 84 rue des vignes
Membre du conseil de surveillance :
Monsieur Alexandre Dargent demeurant à Sancerre (18300) 1 rue St Père
Madame Catherine Dargent demeurant à St Martin de Hinx (40390) 176 rue Ducéré

Mentions complémentaires :
Admission aux assemblées : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée.
Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des 2/3 des voix.
Date d'effet : 10 décembre 2009.
Dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis

AL58022024

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Extrait de jugement : Par jugement du 21/10/2009, le tribunal de Grande Instance de Nevers a homologué l'acte reçu par me Jacob, notaire à Cosne Cours sur Loire, le 06/06/2009, aux termes duquel Philippe Baudat et Anne Longchambon, son épouse demeurant rue du Montgivre à 58320 Pougues les Eaux ayant pour avocat la SCP Thuriot-Strzalka-Levoir, avocat au barreau de Nevers, sont convenus d'adopter le régime de la communauté réduite aux acquêts avec clause d'attribution intégrale de la communauté en toute propriété au dernier vivant.
Pour extrait : Philippe Levoir, avocat

AL58022019

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination sociale: SELNI Investissements
Forme: SAS
Capital social: 70 000 Euros
Siège social: 6, Rue Louise Michel, 58000 Nevers
Objet social: prises de participations dans toutes sociétés industrielles. Prestations de conseil dans la gestion des sociétés.
Président: Monsieur Bruno Flocco, demeurant Hameau de Villemetrie, 17 Chemin de Villemetrie, 60300 Senlis
Pas de clause d'agrément dans les statuts
Admission aux assemblée et droit de vote: tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de vois qu'il possède ou représente d'actions.
Immatriculation au RCS de Nevers.

AL58022003

Notaires
Etude
de Me Dominique Martin
Notaire à Nevers,
1 Rue Saint Martin

Aux termes d'un acte reçu par Me Martin, notaire à Nevers, le 16 décembre 2009, enregistré à Nevers, le 17 décembre 2009, bordereau 2009/1595 case 1 extrait 3675, contenant constitution d'une S.C.I.
Dénomination sociale: SCI Cheugny
Forme sociale: Société de forme civile
Capital social: 100 Euros divisé en 100 parts de 1 euro chacune numérotées de 1 à 100.
Siège social: 7 Chemin rural de Cheugny à Varennes Vauzelles (58640)
Objet social: l'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles et notamment une propriété sis à Fourchambault (68600) 24 Quai de Loire comprenant un rez de chaussée élevé partie sur cave, un premier étage, combles au dessus, terrain, le tout cadastré section AN numéro 262 «24 quai de Loire» pour 4 ares.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire: 100,00 Euros
Mr Claude Didry est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.
Modalités des cessions de parts sociales: Mr Claude Didry 25 parts numérotées de 1 à 25
Mme Jeanne Didry 25 parts numérotées de 26 à 50
Mr Romain Didry 50 parts numérotées de 51 à 100.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention
Maître Dominique Martin
Notaire

AL58022013

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Alluy (10/0001)
Sols (bâtiments habitation et exploitation) Prés :
2 ha 74 a 30 ca
- La fontaine: YB-21-25 - Les tessonges: B-771
Biens loués en partie
Cmne de Saint Éloi (08/079)
Terres-Prés :
25 ha 41 a 59 ca - Domaine de marolles: AK-13-52[49](B) - Les marolles: AK-46 AL-40-138[39] AM-5 - Pre de la reserve: AM-75
Cmne de Toury Lurcy (07/048)
Terres-Prés :
42 ha 75 a 21 ca
- La baltiere: B-700[564]-702[566] - La jonciere: B-424-425 - Le bouleriau: B-417-418 - Le champ prin: B-426 - Le grand champ massonnat: B-363-364 - Le pre des vernes: B-372-373-374 - Les massonnats: B-369[P1]-370
Biens loués en totalité
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **01/02/2010** à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin 58000 Nevers, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58022020

annonces légales

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Benin d'Azy du 08 janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Nièvre Eco Matériaux
Siège social : 18 rue de l'Eperon - 58000 Nevers
Objet social: Vente de matériaux et produits naturels et àcologiques (isolants, matériaux, bois, décoration, électricité, énergies renouvelables) pour la construction, la rénovation de l'habitat à destination des particuliers et des professionnels.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés.
Capital social : 8 000 euros
Gérant : M. Frédéric Martin demeurant 17 Chemin des Sources - Segoule - 58270 St Benin d'Azy a été nommé gérant La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL58022017

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Delta G Conseil, **Forme social :** Sarl d'expertise comptable, siège social : 24 impasse des Boirats 58130 Guerigny, **Objet social :** exercice de la profession d'expert comptable, **Durée :** 99 ans, **Capital social :** 6 000 euros, **Gérance :** Mr Hubert Guerin dt à Guerigny (58) 22 impasse des Boirats, immatriculation de la société au RCS de Nevers.
La gérance

AL58022023

DISSOLUTION LIQUIDATION

Chrystèle Perret
Avocat
36 rue Coursalon
18000 Bourges

L'ECHO CHARITOIS

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 2 744,08 Euros
Siège social: 41, Grande Rue
58400 La Charité sur Loire
601 880 453 RCS Nevers

L'assemblée générale, réunie le 23 décembre 2009, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé monsieur Pierre Moreux de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL58022006

SOFIRAL
12 rue Lamartine 58000 Nevers

T.R.N.

Sarl en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
42 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
58000 Nevers
Nevers 338 460 942

L'assemblée générale réunie le 22/12/2009 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/09/2009, déchargé M Jacques Keller de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL58022021

CAP NIEVRE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE

ZI de St Eloi 58000 Nevers
438.252.603 RCS Nevers

Avis de dissolution

L'assemblée générale plénière extraordinaire de la société coopérative agricole CAP NIEVRE par décision du 10 Décembre 2009, a approuvé le contrat de fusion relatif à la fusion absorption de la Coopérative CAP NIEVRE par la Coopérative Agricole EPIS-CENTRE, avec effet rétroactif au 1er juillet 2009.
L'assemblée générale extraordinaire de la Coopérative EPIS-CENTRE, a ratifié la fusion le 14 décembre 2009.
Les conditions suspensives de cette fusion et de la dissolution de la Coopérative CAP NIEVRE sont réalisées.
L'assemblée générale plénière extraordinaire a constaté qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, la totalité de son patrimoine, actif et passif, étant transmis à la Coopérative EPIS-CENTRE.
RCS Nevers
Pour avis

AL58022025

TRANSFERT DE SIÈGE

LA SCI JULIE

Siège social: 3 rue Kléber, 58170 Luzy
Au capital de 38 112,25 Euros
RCS de Nevers: 424 502 045

Aux termes de l'A.G.E. de la SCI susvisée du 6 janvier 2010, les associés ont transféré, à compter du 1er janvier 2009, le siège social du 8 rue des Rempart, 58170 Luzy, au 3 rue Kléber, 58170 Luzy.
Pour avis,
La gérance

AL58022015

FIDAL **Société d'avocats**
41 boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers

LES CHAMPS DE COTON

Sarl au capital de 85 371,45 euros
Siège social : 34 rue du Banlay
58000 Nevers
Transféré : 5 Place Maurice Ravel
58000 Nevers
405 042 730 RCS Nevers

Par décision du 12 décembre 2009, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er janvier 2010 le siège social de la société du 4 rue du Banlay 58000 Nevers au 5 Place Maurice Ravel 58000 Nevers.
Pour avis, J.L. Dechauffour

AL58022016

FIDAL **Société d'avocats**
41 boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers

PERE DEMENAGEMENTS

Sarl au capital de 6 300 euros
Siège social : ZI de Nevers Saint-Eloi
7 rue Georges Dufaud 58000 Nevers
En cours de transfert :
68 route du bois de la Brosse 58130 Urzy
490 706 777 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2009, a décidé de transférer avec effet du même jour, le siège social de zone industrielle de Nevers Saint-Eloi, 7 rue du Dufaud 58000 Nevers à 68 route du bois de la Brosse 58130 Urzy.
Pour avis, le gérant, D Prunel

AL58022022

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DE BRESSON

Société civile au capital de 1 200 €
58250 La Nocle Maulaix
RCS Nevers: 448 788 711

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2009, à effet du 30 décembre 2009, il a été procédé au retrait de M. Gilles Vadrot qui cesse d'être cogérant, et à l'entrée de M. Guy Vadrot en qualité de d'associé non exploitant.
Pour avis,
Le gérant

AL58022014

CESSION

Alciat-Juris Société d'Avocats **Alciat - Juris Selarl d'Avocats**

Siège social: Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.: Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

Svt acte ssp à Paris du 18/12/2009, enregistré à Nevers (58) le 30/02/2009, bordereau 2009/1636, Me Charles Gorins, dmt à Paris (75009) 48 rue La Fayette, agissant es qualité d'administrateur judiciaire de la Sté de Gestion de la Clinique du Nohain, nommé en cette fonction par jugement du tribunal de commerce de Nevers le 20/02/2008, a cédé à la sté Kapa Santé, SA à conseil d'administration au capital de 10 000 000 €, dont le siège social est à Paris (75005) 68 bd de Port Royal, immatriculée au RCS Paris sous le n°443 790 969, un fonds de commerce de clinique médicale, chirurgicale, obstétricale, sise et exploité à Cosne cours sur Loire (58200) 8 rue du Franc Nohain, pour lequel elle est immatriculée au RCS Nevers sous le n°B 651 880 494.
Le prix de cession des éléments incorporels et corporels a été fixé à 100 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 05/02/2009.
Les créanciers bénéficient d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales prévues pour faire opposition à la cession à la SELARL Aurélie Lecaudey, mandataire judiciaire, dmt à Nevers (58000) 14 av. Marceau.
Pour avis,

AL58022012

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

JL 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 rue des Frères Lumière
ZAC de la Baraudière
45700 Villemandeur
En cours de transfert à Auxerre (89)
4 rue du Colonel Rozanoff
513 438 978 RCS Orléans

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2009, l'associée unique a décidé, à compter de ce jour :
- de transférer le siège social de Villemandeur (45700) ZAC de la Baraudière ,Ài 22 rue des Frères Lumière à Auxerre (89000) 4 rue du Colonel Rozanoff, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer Monsieur Frédéric Sparta demeurant à Beauvoir (89240) 1 Chemin des Charons en qualité de cogérant.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre
Objet social : achat, vente, location et réparation de matériel de motoculture et agricole, véhicules sans permis.
Pour avis
La Gérance

AL89021975

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :
Dénomination : AGENCE COMMERCIALE OUIN
Forme : SARL
Siège social : 9, lot le Village 89320 NOE
Objet : Intermédiaire de commerce
Durée : 99 ans
Capital : 7 500 euros
Gérant : Philippe OUIN demeurant 9, lot le Village 89320 NOE
Immatriculation : RCS de Sens.

AL89021961

Par acte SSP du 17-12-2009, il a été constitué une Eurl ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination
Te Mana Tiare Fleurs
Objet social: achat, revente et transformation de fleurs coupées et plantes, décorations, cadeaux, épicerie fine, dégustation.
Siège social: 5 rue des Perthuisons, 89150 Savigny sur Clairis
Capital: 100 €
Durée: 99 ans
Gérance: Mme Sylvie Kaliciak demeurant 5 rue des Perthuisons, 89150 Savigny sur Clairis
Immatriculation au RCS de Sens

AL89021964

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Sarl dénommée Michel Recyclage au capital de 5 000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) route de Venoy, ayant pour objet le concassage, le recyclage, la vente de négoce des déchets et des matériaux du bâtiment, des travaux publics ou autre, l'exploitation de carrières et de centres d'enfouissement technique, le compostage de déchets, le traitement de stériles inertes et plâtres du BTP ou autre, le négoce des déchets verts et de leurs sous-produits, le broyage de bois, le négoce de tous produits y afférents, dont le gérant est M. Didier Michel demeurant à Auxerre (89) 57, Rue Guynemer. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL89021965

SAS ANNABELLE

Société par actions simplifié
Au capital de 5 000 euros
Siège social : avenue de Worms
zone des Clairions 89000 Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Auxerre du 18 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS Annabelle
Siège : Avenue de Worms zone des Clairions à Auxerre 89000
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et de vente de plantes et de fleurs et de tous produits s'y rattachant ou s'y rapportant, la réalisation de composition florales, la location de plantes, la décoration, la vente de souvenirs, cadeaux et meubles de décoration, ainsi que toutes activités se rapportant à l'objet ci-dessus,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Président : Mademoiselle Annabelle Prats demeurant 18 rue Pierre Larousse à Aillant sur Tholon (89110).
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis, la présidente

AL89021979

SAS NATNOA

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : avenue de Worms
zone des Clairions 89000 Auxerre

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Auxerre du 18 décembre 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS Natnoa
Siège : Avenue de Worms zone des Clairions à Auxerre (89000)
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros
Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce d'achat et de vente ferme ou à la commission, de représentation, de location de tous articles manufacturés et principalement tous vêtements confectionnés pour hommes, femmes et enfants, ainsi que tous accessoires vestimentaire, tissus au mètre ou confectionnés, de vêtements et d'articles de sport et en général de tous articles se rapportant à l'équipement de la personne, ainsi que toutes activités se rattachant à l'objet ci-dessus,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Président : Monsieur Franck Berroy demeurant 18 rue Pierre Larousse à Aillant sur Tholon (89110).
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis, le président

AL89021980

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI MIJARO - Société civile en liquidation au capital de 81.407,78 € - 9 rue du Château - 89400 Cheny - RCS Auxerre 348 850 108. Aux termes de l'ag des associés du 03/12/09, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat de liquidateur Mr Michel Chaufournais 22 avenue Georges Mandel 75016 Paris, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/12/09. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL89021608

EXPERTS SPÉCIALISTES EN DÉVELOPPEMENT INTERNET E.S.D.N.

Sarl en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social à Sens (89100) 30 avenue Vauban
438 807 372 RCS Sens

L'AGE du 21/12/2009 :
A décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour ;
A désigné, en qualité de liquidateur, M David Lordonnois, domicilié 30 avenue Vauban 89100 Sens ;
A fixé le siège de la liquidation au 30 avenue Vauban 89100 Sens.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour avis, le liquidateur

AL89021953

Avis de clôture de liquidation: Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2010, les associés de la Sarl Eser - RC Sens 352 973 143, dont le siège social est 20 Rue de la Pépinière (89100), après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Jean-Bernard Sockeel, ont constaté que la société n'a eu aucune activité, et après avoir déchargé le liquidateur de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Pour avis, le liquidateur

AL89021959

MODIFICATION DE CAPITAL

JET SKI VILLAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 182 620,57 €
Siège social: Chemin du Brusquet
89340 Villeneuve la Guyard
RCS Sens B 420 907 354

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 décembre 2009, les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 159 997,14 €, ledit capital se trouvant ainsi porté à 182 620,57 €, par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société et création de 20997 parts nouvelles de 7,62 € qui ont été intégralement souscrites et libérées.
En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit:
Ancienne mention
Le capital souscrit minimum est fixé à 22 623,43 € (vingt-deux mille six cent vingt-trois euros et quarante-trois centimes), divisé en deux mille neuf cent soixante-huit (2 968) parts sociales de sept euros et soixante-deux centimes (7,62) chacune.
A la suite des différentes cessions intervenues, les actuels associés sont:
monsieur Thierry Cunin, 1 187 parts
Numérotées de 328 à 1514 inclus
Société TDI SAS, 1 781 parts
Numérotées de 1 à 327 et
Numérotées de 1515 à 2968 inclus
Soit au total 2 968 parts
Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée libérée intégralement.
Nouvelle mention
Le capital souscrit minimum est fixé à 182 620,57 € (cent quatre vingt deux mille six cent vingt euros et cinquante sept centimes) divisé en vingt trois mille neuf cent soixante cinq (23965) parts sociales de sept euros et soixante-deux centimes (7,62) chacune.
A la suite des différentes cessions intervenues, les actuels associés sont:
Monsieur Thierry Cunin, 9061 parts
Numérotées de 328 à 1514 inclus
Et de 2969 à 10842 inclus
Société TDS SAS, 14904 parts
Numérotées de 1 à 327 et
Numérotées de 1515 à 2968 inclus
Et de 10843 à 23965 inclus
Soit au total 23 965 parts
Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée libérées intégralement.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis, le représentant légal

AL89021973

NON DISSOLUTION

C.R.H. Auxerre Sarl au capital de 7000 € - **Siège social:** Allée Fontaine ZA des Bréandes, 89000 Perrigny - RCS Auxerre 502377179
Le 27/06/09 l'AGOE, conformément à l'art. L. 223-42 du code de com., a décidé de ne pas dissoudre la société.
Pour avis

AL89021968

sarl SIMONNET 58160 Saint Ouen sur Loire

- Terrassement de stabulation
- Plate-forme
- Fosse à lisier
- Broyage avec pelle équipée
- Chemin d'accès
- Assainissement
- Vente et livraison cailloux concassés

Tel. 06 82 85 40 55
Mail: simonnet.sarl58@orange.fr

Terres de Bourgogne
ANNONCES LÉGALES
Tél : 03 80 78 90 42
Fax: 03 80 70 08 02

annonces légales

TRANSFERT DE SIÈGE

FLEURY-ELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 15 rue Ledru Rollin
89190 Villeneuve l'Archevêque
507 503 126 RCS Sens

Le 01/12/09, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15 rue Ledru Rollin, 89190 Villeneuve l'Archevêque au 18 place de la Liberté, 89190 Villeneuve l'Archevêque à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts.

AL89021969

DEDOUBLE, SARL au capital de 6000 €, siège social 19 bis, rue Louis Richard Pavillon 3, 89000 Auxerre, 513797886 RCS Auxerre. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06/01/10, l'associée a décidé de transférer à compter du 15/01/10 le siège social qui était à Auxerre, 19 bis rue Louis Richard Pavillon 3, à l'adresse suivante: 8 rue Martineau des Chesnez, 89000 Auxerre. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre. Pour avis et mention, Mme Decultot-Daguenet Hélène, gérante.

AL89021970

BOIS 89

Sarl au capital de 1 000 euros
6 av. de la Marne 89100 Sens
509 035 531 RCS Sens

Aux termes d'une AGE en date du 01/01/2010, la collectivité des associés a décidé : le transfert de siège social à compter du 01/01/2010 au :
30 avenue Vaubans 89100 Sens.
L'article 4 des statuts sera modifié au RCS de Sens.

AL89021977

DÉMISSION

D'un procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 5 janvier 2010, il résulte que:
L'assemblée générale ordinaire a constaté la démission de mademoiselle Juin Gwendoline demeurant à Paron (89) 28 rue Pasteur de son mandat de co-gérante de la Sarl La Tribuline, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 Euros immatriculée au RCS de Sens 514040229 et ayant son siège social à Sens (89), 10 rue de la République, à compter du 1er janvier 2010.
Il a été décidé de ne pas la remplacer. En conséquence, monsieur Ortu Jean-Marc est maintenu dans ses fonctions de gérant et devient seul gérant de la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Pour avis,
Le représentant légal

AL89021967

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Par acte sous seing privé à Montbonnot, en date du 06 Janvier 2010
La Société Nationale des Etablissements Piot Pneu, société anonyme, au capital de 3 085 380 €, dont le siège social est au 180 avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 054 500 335, loueur de fonds,
Et,
la société Euromaster France, société en nom collectif, au capital de 15 209 120 €uros, dont le siège social est 180 avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 392 527 404, locataire-gérant,
ont décidé de résilier partiellement, avec effet rétroactif au 31 décembre 2009, le contrat de location-gérance les liant, pour l'établissement situé:
- 10 route de Paris à Avallon (89200)

AL89021966

ENTREPRISE LABOISE

SARL au capital de 50 000 €
Siège Social : 9, rue des Longues Raies
89100 Sens
705 780 146 RCS Sens

Aux termes de l'AG du 31 décembre 2009, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de Monsieur Dominique Chenonier à compter de ce jour et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL89021971

Suivant acte SSP en date du 01/01/2010, la société Golf de Tanlay Exploitation Sarl, au capital de 60 000 Euros, siège social Parc du Château, 89430 Tanlay, 48451010 RCS Auxerre.
A confié la location-gérance
à la société Pré Lamy Sarl, au capital de 40 000 €, siège social Le Brouillard, 21390 Vic-sous-Thil, 484979935 RCS Dijon, son fonds de commerce de: Gestion et Exploitation d'un golf
Sis et exploité au Parc du Château, 89430 Tanlay.
La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2010 renouvelable ensuite par tacite reconduction et par tranches de 3 ans. Pour avis,

AL89021972

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Pont sur Yonne (89) du 31 décembre 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Sens (89), le 6 janvier 2010, bordereau 2010/8, case N°2, Extrait 15,
La société **Comptoir Général Du Bâtiment**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 550 000 euros, dont le siège social est à Lavau (10150) ZAC du Moutot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 592 880 801,
A cédé
à la société **Vannoise De Distribution**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à Molinons (89190) 14 route Nationale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens sous le numéro 504 524 315,
Un fonds de commerce de négoce de matériaux de construction, matériels et équipements destinés au bâtiment, à l'habitat et aux travaux publics, sis et exploité à Pont sur Yonne (89140) 16 Chemin des Amoureux, moyennant le prix de 70 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2010.
L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Christophe Noël, 15 rue Pasteur 89100 Sens
Pour avis

AL89021974

Cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date à Auxerre (89) du 31 décembre 2009, enregistré au service des impôts des entreprises d'Auxerre le 7 janvier 2010, Bordereau 2010/12, Case N°7 Extrait 55.
La société **JLBC**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 d'euros, dont le siège social est à Villemandeur (45700) 22, rue des Frères Lumière ,Âi ZAC de la Baraudière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'identification 344 413 026 RCS Orléans,
A cédé
à la société **JL 89**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à Auxerre (89000) 4, rue du Colonel Rozanoff (Transfert en cours), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'identification 513 438 978 RCS Orléans,
Un fonds de commerce d'achat, vente et réparation de tout matériel, pièces détachées et accessoires de motoculture, d'équipements pour le jardin et les loisirs de plein air, de véhicule sans permis ainsi que le négoce et le service après-vente de matériel d'entretien des espaces verts et des bâtiments, sis et exploité à Auxerre (89000) 4, rue du Colonel Rozanoff, moyennant le prix de 106 000 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2010.
L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Christophe Noël, avocat, 15, rue Pasteur 89100 Sens.
Pour avis

AL89021976

FUSION

FUSION - ABSORPTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Cuma des Genêts, dont le siège social est établi à la mairie de Villeneuve-les-Genêts (89350) immatriculée au RCS d'Auxerre, réunie le 16 décembre 2009 à Tannerre-en-Puisaye, a décidé la dissolution de cette société en conséquence de son absorption par la Cuma de l'Agréau, dont le siège social est établi à la mairie de Louesme (89350) immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 401.841.697.
Les conditions suspensives de cette fusion-absorption sont réalisées. Le traité d'apport-fusion a été approuvé par les deux parties. De ce fait, la Cuma des Genêts se trouve dissoute de plein droit sans liquidation.
Les actes et pièces concernant la dissolution seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.
Le Président

AL89021962

FUSION - ABSORPTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Cuma de Tannerre-en-Puisaye, dont le siège social est établi à la mairie de Tannerre-en-Puisaye (89350) immatriculée au RCS d'Auxerre, réunie le 16 décembre 2009 à Tannerre-en-Puisaye, a décidé la dissolution de cette société en conséquence de son absorption par la Cuma de l'Agréau, dont le siège social est établi à la mairie de Louesme (89350), immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 401.841.697.
Les conditions suspensives de cette fusion-absorption sont réalisées. Le traité d'apport-fusion a été approuvé par les deux parties. De ce fait, la Cuma de Tannerre-en-Puisaye se trouve dissoute de plein droit sans liquidation.
Les actes et pièces concernant la dissolution seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.
Le Président

AL89021963

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne L'hebdomadaire agricole et rural



Transmettez votre texte par courrier électronique

legales@terres-de-bourgogne.net

Un devis sera établi rapidement

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

KRONE



La température peut baisser en dessous de zéro...
Pas le crédit* !
Découvrez nos sélections "fenaison" sur
www.creditkrone.fr ou chez votre concessionnaire

Nodimat • 21110 Longeault • 03 80 48 91 60
Gauvain • 21120 Is sur Tille • 03 80 95 46 95
Prieur Sarl • 21140 Juilly • 03 80 97 09 28
Morisot • 21290 Terrefondree • 03 80 81 01 56
Morin Sarl • 21350 Vitteaux • 03 80 49 60 40
SV Pro • 21400 Chatillon sur Seine • 03 80 91 21 56
Mortier Frères • 21430 Censerey • 03 80 84 43 76
Chapuis Frères • 21450 St Marc sur Seine 03 80 93 21 25
Page • 58800 Corbigny • 03 86 20 04 78
Vauzelles Motoculture • 58640 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
SV Pro • 89100 Sens • 03 86 65 55 67
89470 Moneteau • 03 86 72 09 30
Parigot • 89144 Ligny le Chatel • 03 86 47 43 62
Boucheron • 89160 Lezinnes • 03 86 75 63 22
Yonne Agri • 89300 Joigny • 03 86 91 79 09
Huygen Gerard • 89410 Beon • 03 86 73 42 11
BSA • 89420 Cussy les Forges • 03 86 33 11 24
Biais • 89420 Trevilly • 03 86 32 15 04

Prolongation exceptionnelle jusqu'au 26/02/2010

* **Crédit à taux zéro sur 4 campagnes.** Taux nominal de 0% (hors frais de dossiers et assurance facultative). Exemple pour un prêt de 20 000 € : 1er remboursement de 5000 € suivi de 3 échéances de 5000 €. Frais de dossier 60 €. TEG annuel fixe 0.15% (hors assurance facultative) Durée totale du crédit 42 mois. Coût total du crédit 60 € (hors assurance facultative). Offre réservée aux professionnels agricoles pour les machines neuves des gammes KRONE et ELHO vendues par les concessionnaires du réseau participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation du crédit par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Offre valable du 26/11/09 au 26/02/2010.



www.creditkrone.fr
KRONE A DEMAIN

Écologique, durable, souple d'utilisation, isolant… Le bois a bien des qualités que le secteur de la construction commence à prendre au sérieux. Présentation.

Construire une maison en bois

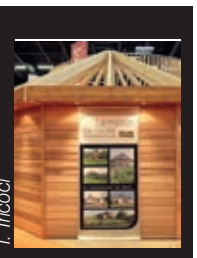
«*Ma cabane au Canada, bien cachée au fond des bois…*». On est, aujourd'hui, loin de la chanson de Line Renaud. Car, si le Québec offre de magnifiques exemples d'architecture bucheronne, la maison en bois est loin de se résumer à une construction sommaire.

L'agence qualité construction, dont l'une des missions est d'informer les particuliers sur la qualité des constructions, explique : «*Une maison bois, c'est d'abord une maison comme les autres, qui donne les mêmes garanties. Elle est donc soumise aux mêmes exigences réglementaires et d'assurance. Elle est appréciée pour sa qualité de vie et le confort qu'elle procure (thermique, phonique…). C'est une construction traditionnelle durable par sa conception architecturalle, le système de construction choisi et le choix des essences*».



T Raffoux

Il est loin le temps de la maison en bois pour doux rêveurs. Le salon Vivons bois démontre que tout un chacun peut construire sa propre maison en bois.



T. Tricoci

Essence

La maison en bois peut être haut de gamme, notamment en ce qui concerne le choix des essences.

Professionnel ou auto construction ?

Il existe sur le marché des kits d'auto-construction. On peut ainsi, si l'on est suffisamment aguerri, construire soi-même sa maison en bois. Les kits de construction, partiels ou complets, sont des EPERS (éléments pouvant entraîner la responsabilité solidaire). Les conditions d'assurance sont spécifiques et doivent être fournies par le fabricant… Il faut donc être sûr de soi avant de commencer et ne pas oublier d'avoir rempli toutes les conditions à l'exécution d'un tel chantier (permis de construire…). Et il faut savoir qu'un particulier n'étant pas reconnu comme professionnel du bâtiment, le contrat d'assurance «*dommages ouvrage*» obligatoire peut être difficile à obtenir. Et empêcher la revente du bien pendant ses dix premières années d'existence.

Le point le plus sensible pour construire une maison en bois est son étanchéité. L'agence qualité construction souligne : «*l'étanchéité à l'air est primordiale pour la performance thermique, et l'étanchéité à l'eau pour sa pérennité*».

Si l'on opte pour un professionnel, mieux vaut s'assurer de sa compétence et de ses références. Il ne faut pas hésiter à lui demander ses attestations d'assurances (elles doivent correspondre à son activité). On peut aussi demander à visiter certaines de ses réalisations. Le professionnel doit s'engager à respecter les règles de son métier et que les matériaux et produits utilisés bénéficient d'évaluations techniques.

Où et comment la construire

Le choix du terrain et l'implantation sur la parcelle du bâtiment déterminent les techniques et matériaux retenus pour assurer la pérennité de la construction. Le bois peut tout à fait convenir en zone sismique… Mais il faut alors respecter des ancrages et assemblages adaptés. Si le projet de construction bois est situé dans une zone à risque « termites », mieux vaut le savoir à l'avance et adapter la construction (www.fcba.fr). Une maison bois peut également convenir sur un sol à la portance limitée puisqu'elle est, en général, moins lourde. Cela ne dispense pas pour autant d'une sérieuse étude de faisabilité.

Enfin, il ne faut surtout pas négliger l'orientation et l'exposition de la maison. En fonction de ces contraintes, il sera préférable de choisir des protections et des revêtements extérieurs adaptés.

Plus chère que du traditionnel ?

Durant les années 2000, les maisons de bois ont été des produits de luxe. Elles étaient construites sur mesure et on en payait le prix. Mais aujourd'hui, les fabricants proposent de plus en plus des maisons «*en kit*» et, surtout, avec des solutions d'isolation thermique performantes qui permettent d'économiser sur le long terme. L'absence de ponts thermiques permet d'économiser 30% de la consommation d'énergie par rapport à une maison en béton. Le surcoût initial de l'ordre de 7% aujourd'hui est donc largement amorti. De plus, sur des terrains «*difficiles*», le bois peut également s'avérer une solution moins onéreuse que des matériaux plus classiques.

Et la sécurité ?

L'Afcobois rappelle que «*pour une maison individuelle, la réglementation impose une tenue au feu minimum d'un quart d'heure afin de permettre sans problème l'évacuation des habitants. Les constructions en bois répondent parfaitement à cette réglementation. De plus, et contrairement à une idée reçue, le comportement au feu du bois est excellent. En effet lorsque le bois est attaqué par les flammes il se consume lentement et conserve ses qualités mécaniques pendant de longues minutes*». Alors, on jette au feu les idées reçues ?

MYRIAM TRICOCI

La maison en bois…

Un problème pour les permis de construire ?

L'Afcobois, syndicat professionnel de la construction bois répond à une des questions les plus fréquentes concernant les maisons en bois. «*Comme toute construction, une maison bois doit respecter les règlements d'urbanisme en vigueur et se conformer au POS (plan d'occupation des sols) ou au PLU (plan local d'urbanisme). Le plus souvent, ces textes donnent des précisions sur l'architecture et l'aspect extérieur que doivent respecter les constructions : pentes de toiture, type de couverture, couleur des façades… Si on respecte ces réglementations, les maisons bois peuvent être construites partout*». Se renseigner au préalable auprès du CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) du département peut s'avérer précieux.

Haute performance à prix plancher

Le salon « Vivons bois » s'est déroulé à Bordeaux en novembre 2009. Son événement phare a été la présentation d'une maison en bois à haute performance énergétique, modulable et économique (1 300 euros le mètre carré).

En fait, Afcobois a planché sur une maison en préfabriqué en bois. La réalisation de cette maison s'inscrit dans le cadre d'une démarche industrielle, reposant notamment sur la duplication possible du produit et la préfabrication des murs par longueur de façades. Elle est labélisée BBC, ce qui assure une consommation d'énergie inférieure à 50kWh/m² par an pour le prix d'une construction de type pavillonaire. Elle propose des modules (espaces à vivre et nuit) avec différentes options pour personnaliser sa maison. Sa cible principale : les primo-accédants soucieux de l'environnement. Loïc de Saint-Quentin, secrétaire général d'Afcobois explique : «*Nous allons présenter cette maison dans quatre salons spécialisés en France. Ici, nous avons respecté l'architecture du Sud-Ouest : maison de plain-pied et débords de toiture pour protéger du soleil en été. Mais nous proposerons un type architectural adapté à chaque grande région française (pente du toit, avec un étage, revêtements extérieurs, couleur…)*».



T Raffoux

La maison en bois peut être aussi à haute performance énergétique.